

M. LE PRÉSIDENT :

D'autres interventions ? Anne-Laure ou Célia, l'une des 2 pourra répondre ?

Anne-Laure FABRE-NADLER :

Concernant la ligne Blaye-Lamarque, notre problème aujourd'hui pour développer une offre plus régulière qui pourrait effectivement s'adapter au trajet des travailleurs est que pour l'instant nous n'avons qu'un navire sur cette traversée, ce qui signifie automatiquement une certaine incertitude des voyages effectués puisqu'en cas de panne, elle ne pourrait plus être assurée du tout.

Le souci autour de ce budget annexe est que l'achat d'un nouveau bateau est une chose assez conséquente qu'il est actuellement assez inenvisageable de pouvoir promettre, d'où le problème. Je vous rejoins sur l'idée qu'il aurait été intéressant que cet outil de transport puisse être associé à l'ensemble du réseau TransGironde dans une vraie volonté de l'inclure dans l'intermodalité. Cela reste assez compliqué aujourd'hui au regard du problème de ce seul navire sur cette traversée.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, Alain RENARD...

Alain RENARD :

J'entends l'intervention de Xavier LORIAUD, excusez-moi de m'immiscer dans la discussion, mais il me semble mon cher collègue que nous avons des horaires du matin et du soir qui correspondent pleinement à l'amplitude de travail des artisans, des entreprises de viticulture, qui l'utilisent régulièrement pour aller travailler dans le Médoc. C'est un cadencement qui me semble adapté par rapport à l'activité économique.

Xavier LORIAUD :

Oui effectivement, c'est un débat que nous pouvons avoir. D'ailleurs à ce titre-là lors du BP 2012, j'avais évoqué le fait, sans trop rentrer dans les détails, que le bac partant de Blaye à 7 heures 30, il partait trop tard à l'époque. J'avais même évoqué la possibilité qu'il puisse partir par exemple à 7 heures. Des évolutions se sont produites puisqu'on a gagné un quart d'heure.

Ma démarche est tout à fait constructive cher collègue. Ce que j'évoque, c'est plus le problème du cadencement l'hiver où effectivement on a un départ le matin et un retour le soir et en milieu de matinée ainsi qu'en milieu d'après-midi. Ce qui manque c'est entre 12 heures et 14 heures car parfois des gens sont en horaire décalé et des gens qui ont besoin d'aller travailler dans le Médoc ou de venir dans le Blayais pour un chantier le matin mais repartir en fin de matinée, est une problématique qu'il serait judicieux de résoudre. C'est plus par rapport à cela que j'évoque la question. Il s'agirait en fait d'améliorer le cadencement.

Alain RENARD :

Ma question n'est pas destructrice.

Xavier LORIAUD :

Je sais bien mais je te réponds.

M. LE PRÉSIDENT :

Pas d'autres remarques ?

Anne-Laure FABRE-NADLER :

Il y a cependant une possibilité de chercher à augmenter ce cadencement au niveau des heures creuses. C'est quelque chose de tout à fait envisageable à budget constant bien sûr, en envisageant un tarif attractif pour ces périodes creuses.

Nous rejoignons l'idée que pouvoir attirer des travailleurs sur ces ferries est une très bonne chose. Nous sommes contents qu'il y en ait et c'est aussi une volonté de les attirer au maximum.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Quelqu'un d'autres souhaite-t-il intervenir ? Je passe donc le rapport au vote. Des oppositions ?
Des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je passe à nouveau la parole à Célia MONSEIGNE pour le rapport (20)2, Politique de transport interurbain de voyageurs.

Rapport (20)2

POLITIQUE DE TRANSPORT INTERURBAIN DE VOYAGEURS

Rapporteur : Célia MONSEIGNE

Mesdames, Messieurs

La compétence du Département en matière de transports interurbains de voyageurs s'exerce en dehors des périmètres de transport urbain et se concrétise par :

- un plan départemental de 59 lignes régulières complété par 20 lignes de desserte scolaire
- plus de 600 circuits scolaires gérés par des Autorités Organisatrices de second rang
- un dispositif de transport de proximité établi et cofinancé avec les Communautés de Communes.

Sur la base du plan départemental des Transports que nous avons approuvé en Décembre 2010, plusieurs actions ont été mises en œuvre depuis le 1^{er} septembre 2012 et se poursuivent en 2016 :

- la tarification unique sur le réseau TransGironde associé à l'harmonisation de la tarification scolaire
- le renforcement de l'offre en heure de pointe
- l'amélioration de la vitesse commerciale des lignes TransGironde
- le réexamen des points de connexion avec le réseau TBC et le TER.
- La mise en place de l'information en temps réel sur 25 lignes du réseau
- Le déploiement du dispositif TransGironde Proximité, maillant finement le territoire départemental
- la poursuite des réflexions en matière d'approche commune des déplacements au sein de MOUVABLE dans la cadre de la conférence inter Autorité Organisatrice.

L'ensemble de ces actions constitutives de la politique départementale dans le domaine du transport collectif participent à l'ambition de limiter l'évolution de la part modale des déplacements en voiture en Gironde et contribuent ainsi à l'objectif de notre collectivité en matière de développement durable.

C'est donc dans la perspective de déployer notre politique transport sur le territoire girondin qu'il nous est proposé, Mesdames, Messieurs, d'adopter le budget primitif 2016 qui s'élève globalement en dépenses à 878.434 € en AP/AE et 64.431.688 € en CP et 3.217.801 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 20 - MOBILITES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Célia MONSEIGNE

D'ailleurs, le Département a augmenté sa participation, ce qui encourage les communautés de communes à mettre en œuvre ce transport de proximité sur leur territoire.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le sujet ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. La parole est à nouveau à Célia MONSEIGNE.

Célia MONSEIGNE :

C'est le dernier rapport sur ce thème. Il s'agit d'étendre notre politique de tarification sociale sur les transports interurbains.

Rapport (20)3

**POLITIQUE MOBILITE : RESEAU TRANSGIRONDE – TARIFICATION SOCIALE
HORIZON RESERVEE AU USAGERS GIRONDINS LES PLUS DEFAVORISES**

Rapporteur : Célia MONSEIGNE

Mesdames, Messieurs

Depuis 1995, le Département de la Gironde a mis en place une tarification sociale en faveur des usagers les plus défavorisés. Cette tarification s'est traduit par la création de la carte HORIZON qui permet à l'utilisateur percevant des revenus inférieurs à 70 % du SMIC de voyager pour un coût de 10% du tarif commercial soit 26 centimes arrondi à 30 centimes le voyage.

Depuis peu, le Département accueille des migrants demandeurs d'asile qui, dans le cadre de l'obtention de leur statut de réfugié, ont des besoins de déplacements pour constituer leur dossier administratif.

Il nous est proposé que ces migrants puissent bénéficier de la carte HORIZON moyennant la production des justificatifs listés dans la délibération.

En conséquence, il convient d'approuver les critères et modalités de prise en charge financière liés aux déplacements des migrants demandeurs d'asile sur le réseau TransGironde bénéficiaires de la tarification sociale HORIZON.

AVIS DE LA COMMISSION 20 - MOBILITES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Monsieur DE FOURNAS...

Grégoire de FOURNAS :

On fait le choix quand on a des délibérations aussi nombreuses et quand la démocratie ne laisse que 2 Conseillers Front National dans cet hémicycle, de faire quelques impasses et j'avoue en avoir fait une sur la politique de mobilité. Merci d'en avoir fait un exposé assez exhaustif qui nous permet de voter « contre » cette délibération. Cela n'étonne personne.

M. LE PRÉSIDENT :

D'autres interventions ? Je passe donc ce rapport au vote.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS, VOTE « CONTRE » DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

Je vous remercie. Je vous propose de passer à la vice-présidence de Jean TOUZEAU.

Isabelle DEXPERT souhaitait apporter une réponse je crois à Madame AMOUROUX.

Isabelle DEXPERT :

Par rapport à la liste des collèges, je ne l'avais pas sous les yeux je suis désolée, je n'avais que les collèges qui partaient sur 2015-2016 mais pas les autres qui sont inscrits dans le temps. Au total nous avons donc 7 collèges :

- Pauillac,
- Sauveterre de Guyenne,
- Bègles c'est le collège Pablo Neruda,
- Mérignac c'est le collège Bourran,
- Pessac c'est le collège Gérard Philippe,
- Le collège Marguerite Duras à Libourne,
- Le collège de Saint André de Cubzac
- Et nous avons un huitième projet sur le Grand Parc mais qui ne part plus suite à des mutations de professeurs car la personne qui a géré le dossier a été mutée et l'équipe qui l'a remplacée n'est pas en capacité de porter le projet, tout simplement.

Dans un premier temps, il y a le déplacement de ceux qui vont en repérage, et ensuite les élèves qui partent avec leurs équipes.

Géraldine AMOUROUX :

Il est vraiment dommage que cela ne puisse pas se poursuivre pour ce dernier collège au niveau de ce qui avait été projeté.

Isabelle DEXPERT :

Non malheureusement, c'était par rapport à un projet bien ficelé et il faut absolument que ce soit des classes SEGPA. Ce sera certainement à l'occasion d'un autre appel, il n'y a pas de problème.

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien merci. Je vous propose de passer à la vice-présidence de Jean TOUZEAU, agenda 21 et développement durable. Je donne la parole à Jean TOUZEAU pour le rapport (3)1, Politique de valorisation du patrimoine environnemental de la Gironde.

Jean TOUZEAU :

Oui Monsieur le Président, tout d'abord pour situer la ligne directrice de cette délégation extrêmement transversale qui concerne effectivement le patrimoine environnemental, l'agenda 21 et puis également la gestion des ports qui représente en Gironde un élément extrêmement important, nos 22 ports départementaux et il faudrait pouvoir faire le nécessaire à ce niveau mais comment ? Nous sommes

Conseillers départementaux et en avons la volonté ; nous voulons faire en sorte que la Gironde et d'autres collectivités puissent être référentes en matière de préservation, de sensibilisation d'accès aux patrimoines naturels, aux paysages, être chef de file et leader sur tout ce qui concerne l'agenda 21 et puis sur ce point-là un certain nombre de labellisations ont pu mettre en avant la place extrêmement importante du Département ; concernant les politiques portuaires, il s'agit de faire en sorte que tout ce qui a été porté jusqu'à ce jour puisse nous permettre, avec une proposition que vous avez mis en avant de constitution d'un syndicat mixte, de porter haut et fort la voix du Département sur ces politiques portuaires.

Tout d'abord sur la valorisation du patrimoine environnemental, nous avons en fait quelques axes forts que je voudrais rappeler : le travail sur la biodiversité, avec le soutien à toutes les associations et collectivités à vocation environnementale, une action très forte en valorisation des espaces naturels, que ce soit par le financement, l'animation du réseau des techniciens « rivières », il s'agit de travailler sur ces milieux aquatiques et sur les zones humides, les espaces naturels avec les acquisitions, les préemption, c'est un travail de fourmi que de faire en sorte que nous puissions ainsi acquérir, préempter un patrimoine qui nous permet de faire en sorte que ces espaces naturels soient une réalité extrêmement forte en Gironde.

Dans ce cadre-là, quelques points forts : le travail qui a été porté sur Certes et Graveyron. Nous avons là un pôle d'excellence et nous aurons en 2016 la possibilité d'ouvrir ce pôle d'excellence après une période de travaux que nous avons portés avec les différents partenaires de Certes et Graveyron.

L'Île Nouvelle, en 2017, avec tout l'aménagement et la réhabilitation du bâti du village, la requalification paysagère, le travail sur la dé poldérisation d'une partie de l'Île Nouvelle qui là-aussi va nous permettre de mettre en lumière ces politiques portées par le Département.

Les parties des espaces naturels sensibles des domaines départementaux Volny-Favori, Hostens et un partenariat très fort sur le parc naturel régional des Landes de Gascogne que Monsieur le président connaît bien. Il faut aussi poursuivre les financements départementaux sur le nettoyage des plages, le travail également qui constitue aujourd'hui un axe fort, l'axe concernant le plan paysages et beaucoup de communes, beaucoup de collectivités, beaucoup de territoires aujourd'hui portent projet dans le cadre de ce plan paysages en déclinant avec des partenariats, avec l'école nationale d'architecture et de paysages un travail fort sur cette dimension paysagère.

Il s'agit aussi d'acquérir des espaces naturels, faire en sorte que nous puissions porter toute une série d'actions mais également sensibiliser, éduquer sur cette dimension environnementale car nous souhaitons que ces espaces puissent être ainsi ouverts à la population girondine et qu'ils puissent également être supports sur ce volet éducatif. C'est tout le travail qui est fait en direction des jeunes collégiens sur le billet courant vert et sur tout ce qui est porté autour de nos établissements et de nos collègues.

Nous avons évoqué ce matin le rapport concernant le CAUE qui là-aussi met en exergue un partenariat extrêmement important avec la volonté aussi de favoriser ainsi l'ingénierie et le soutien aux collectivités.

Concernant les ports : avec ces schémas de vocation portuaire, un travail vraiment extrêmement important a été fait sur la mise en œuvre d'une gestion globale de ce domaine public maritime portuaire, avec une volonté de gérer ce plan d'eau et nous allons vous proposer tout à l'heure l'approbation par l'assemblée plénière de barèmes de tarifs d'une refonte du règlement de police de plans d'eau avec un travail vraiment important. Je voudrais du reste vraiment remercier les collègues Conseillers départementaux ou maires, Jacques CHAUVET, tous ceux qui ont joué un rôle fort dans les conseils portuaires pour accompagner et faire en sorte que les décisions puissent être ainsi partagées.

Je voudrais remercier également mes deux collègues, Corinne MARTINEZ et Philippe DORTHE qui sont extrêmement actifs sur ces politiques importantes.

Sur les ports, une proposition dans les points forts de ce débat budgétaire, c'est la création d'un syndicat mixte qui aujourd'hui fait consensus. L'ensemble des acteurs qui se situent au niveau de ces politiques portuaires autour du bassin d'Arcachon notamment, comprennent l'importance d'avoir un

outil permettant de prendre en compte ces équilibres qui sont fragiles entre ces dimensions environnementales, le développement des filières et notamment la filière ostréicole, nautique également. Il faut donc faire en sorte que nous ayons ainsi un syndicat mixte qui rassemble et qui bien évidemment s'appuie sur chacun des territoires qui a de l'expérience et qui connaît mieux que quiconque les priorités qu'il nous faut porter sur ce territoire.

Concernant l'estuaire, où nous avons également des ports, nous avons une volonté de promouvoir le tourisme fluvial. Il faudrait réfléchir à un outil qui puisse ainsi créer cohérence et complémentarité dans les politiques portées sur cette partie nord du département.

Voilà un grand coup de pinceau sur ce qui nous mobilise aujourd'hui dans cette année 2016, sur cette délégation forte et transversale.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup Monsieur le Vice-Président pour ce panorama d'ensemble. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Jacques CHAUVET...

Jacques CHAUVET :

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur cette délibération plus particulièrement celle qui concerne les ports départementaux.

Tout d'abord Monsieur le Président, je souhaite vous remercier tant vous-même que Jean TOUZEAU de m'avoir étroitement associé à ce travail. Cher Jean, merci pour ta confiance et la qualité de nos échanges.

Cette année encore, le Conseil départemental est au rendez-vous de l'aménagement durable de ses ports. En effet, même s'il reste beaucoup à faire, le niveau d'engagement demeure très conséquent.

Dans cette importante délibération que Jean TOUZEAU a synthétisé de façon remarquable, j'ai relevé 2 points qui me paraissent très déterminants pour l'avenir des ports départementaux. Le premier tout d'abord avec un règlement aujourd'hui plus adapté, plus actualisé et la mise en place d'une grille tarifaire précise et complète sur l'occupation du plan d'eau, notamment pour les bateaux de plaisance qui sont aujourd'hui des occupants sans titre ; ce résultat est le fruit d'une large concertation menée sous l'autorité du vice-président chargé des ports, qu'il en soit remercié.

De nombreux conseils portuaires dont le dernier a eu lieu le 4 décembre à Andernos ont permis des enjeux très nombreux. Maintenant il faut mettre en application cette décision. Il ne fait pas de doute qu'il y aura des grincements de dents ou des haussements de ton car on parle « très » ou « trop » fort sur les ports départementaux et les ports ostréicoles en particulier, mais il faut pourtant lancer car cette décision est fondamentale voire indispensable si l'on veut investir davantage et mieux dans le but d'entretenir, de restaurer, de moderniser nos ports départementaux.

Le second point déterminant à mon sens est que le département confirme ici le principe de sa candidature, s'agissant de la gestion des 21 ports départementaux. Le département a la volonté de co-construire avec les collectivités locales un syndicat mixte notamment sur le bassin d'Arcachon qui comptera 15 ports. Cette volonté s'inscrit dans le souhait d'assurer la pérennité et le développement des filières traditionnelles de la pêche et de l'ostréiculture, mais aussi dans celle de contribuer à la valorisation patrimoniale environnementale et touristique des ports. Tous les enjeux y sont clairement énoncés. C'est un syndicat mixte qui permettra à tous les partenaires et ils sont nombreux, tels le SIBA, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, les filières, les communes par exemple, de travailler ensemble au sein d'une même entité.

Celle-ci favorisera une réelle cohérence de gestion du plan d'eau tant au niveau des dragages que du traitement des vases portuaires mais aussi du schéma de vocation portuaire ou des travaux portuaires.

J'y suis favorable et les filières professionnelles ont également manifesté leur intérêt pour cette candidature lors des derniers conseils portuaires. Il me paraît indispensable que même avec la

création d'un syndicat mixte, le Département reste un acteur majeur dans la gestion et l'aménagement des ports, notamment professionnels.

Quand je parle d'acteurs majeurs, j'entends que le Département reste toujours et encore le leader aussi bien au niveau de l'ingénierie que du financement des travaux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci mon cher collègue. Je vous remercie à mon tour pour votre action aussi locale qui nous permet effectivement d'avancer sur ces sujets.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir, sachant que c'était le chapeau général mais peu importe, c'est un propos qui de toute façon vaut pour le rapport sur les ports eux-mêmes.

Jacques CHAUVET :

Si nécessaire je peux relire le rapport. *(Rires)*.

M. LE PRÉSIDENT :

Non, je vous en remercie cher collègue mais je crois que nous avons bien enregistré la déclaration.

Je propose que nous passions au rapport sur la politique de valorisation du patrimoine environnemental de la Gironde.

Jean TOUZEAU :

Je vais présenter ce rapport et Corinne MARTINEZ pourra répondre et accompagner effectivement mes propos bien sûr si elle le souhaite.

Rapport (3)1

POLITIQUE DE VALORISATION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL DE LA GIRONDE

Rapporteur : Jean TOUZEAU

Mesdames, Messieurs,

Les actions portées en faveur de l'environnement ont pour objet de continuer à préserver, à protéger et à aménager le territoire girondin tout en s'inscrivant pleinement dans la démarche d'Agenda 21 de l'institution.

I - Action en faveur de la biodiversité

Le département porte une politique visant à aider les structures locales dans leurs projets de connaissance et de préservation de la biodiversité, s'inscrivant dans les politiques nationales (Stratégie Nationale pour la Biodiversité, Grenelle de l'Environnement, Natura 2000) et départementales (rapport biodiversité BP 2011).

Cette politique repose sur un partenariat structuré avec l'ensemble des acteurs qui y contribuent (communes, EPCI, associations, universités, organismes de recherche...). Sont accompagnées les activités ou actions concourant à l'amélioration et au développement de connaissances sur le patrimoine naturel, les inventaires et suivis de celui-ci et des espèces végétales et animales, et favorisant la gestion du conservatoire du patrimoine naturel.

Un travail important de mise en synergie des acteurs de la biodiversité tant sur les volets faune, flore et paysage est également en cours avec l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE),

association dont le département est membre, afin de porter à la connaissance de tous une information partagée des enjeux de la biodiversité.

II - Action en faveur des espaces naturels

Depuis 1984, le Département mène une politique ambitieuse de protection des espaces naturels qui répond aux objectifs 1 (ouverture au public de ces espaces notamment) et 3 des finalités de développement durable énoncées à Rio dont un premier volet porte sur le milieu aquatique et les zones humides.

Il s'agit désormais de positionner le Département comme une référence en matière d'accès aux Espaces Naturels Sensibles. La déclinaison de cette volonté va consister en 2016 à :

- Valoriser le Domaine de Certes et Graveyron en tant que Pôle écologique d'excellence ;
- Développer les Espaces Naturels Sensibles et leurs accès au public notamment l'Île Nouvelle.

II-1) - la protection du milieu aquatique et des zones humides

Cette politique, animée par la Cellule d'Animation Territoriale pour les Rivières et les Zones Humides (CATERZH) du Conseil départemental, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, permet par l'animation et le financement du réseau des techniciens rivière d'apporter une ingénierie au plus près du terrain.

En 2016, les compétences de la CATERZH pourront être sollicitées par les acteurs locaux pour les accompagner dans la phase transitoire préalable à la mise en place de la compétence « GEMAPI » (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) instaurée à partir du 1er janvier 2018 pour les communes et les EPCI par la loi MAPAM du 27/01/2014.

En 2016, l'étude pour la réalisation d'un Plan d'Actions Départemental en faveur des Milieux Aquatiques (PADMA) sera finalisée et permettra de guider l'action départementale pour les 10 prochaines années.

II-2) - les espaces naturels

En 2016, sera poursuivi la mise en œuvre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) qui s'est fixé les objectifs suivants :

- définir et mettre en œuvre une stratégie foncière (création de comités locaux) ;
- intégrer et contribuer à la stratégie de création des aires protégées, à la trame verte et bleue ;
- renouveler le partenariat avec le Conservatoire du Littoral en définissant de nouveaux axes de travail ;
- définir nos modalités d'intervention dans les PPEANP (Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) ;
- définir une position dans la mise en œuvre de mesures compensatoires et la complémentarité des ENS ;
- renforcer le réseau d'acteurs des espaces naturels ;
- définir une charte des Espaces Naturels Sensibles intégrant la gestion et l'animation.

Seront poursuivis :

- la mise en œuvre et le suivi de plan de gestion d'Espaces Naturels Sensibles départementaux, incluant également ceux relatifs aux domaines Volny Favory à Blasimon et Gérard Lagors à Hostens ;
- le partenariat, le soutien technique et financier aux collectivités publiques pour la gestion et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles ;
- la poursuite de la création du « Pôle écologique d'excellence », pôle de connaissance, de préservation et de valorisation de la biodiversité aquitaine sur les domaines de Certes et de Graveyron ;
- la mise en œuvre d'aménagements nécessaires à la gestion et à l'ouverture au public de l'Île Nouvelle. Cet espace ouvrira en juin 2016, sachant que l'opération de requalification paysagère du

sud de l'île ainsi que les travaux de l'unité de gestion n°5 s'achèveront également en 2016. De plus, au cours de cette année, sera conduite une réflexion sur la faisabilité du classement du site en Réserve Naturelle Nationale.

- le renforcement des liens avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne développés dans la convention pluriannuelle quadripartite ;

III - Actions en faveur des plages

En 2016, le Département, maintient son soutien au nettoyage manuel des plages.

Une étude de caractérisation des déchets des plages est engagée afin, d'une part de développer une stratégie de prévention et d'autre part, rechercher des filières d'élimination des déchets littoraux.

Dans le cadre de la politique Plan Plages, le Département intervient principalement sur l'entretien des plans plages, sous forme de subvention auprès de l'Office National des Forêts et des communes du littoral.

Cette intervention répond particulièrement au premier objectif de Rio puisqu'il permet d'assurer l'accessibilité pour tous aux plages du littoral en préservant l'environnement et la biodiversité.

IV - Actions en faveur du paysage

L'atlas des paysages de Gironde a permis de partager collectivement les valeurs paysagères qui fondent la personnalité de notre département et de s'engager dans la réalisation d'un Plan d'Actions Opérationnel pour le Paysage (PAP) pour orienter les choix des décideurs en matière de protection, de gestion et d'aménagement qualitatif des paysages girondins. Il constitue en cela un outil d'ingénierie intéressant que le Département met à disposition des territoires.

Cette politique renforcée du paysage se poursuit en 2016, notamment en organisant des journées de sensibilisation, en finançant des projets pédagogiques des collèges sur le thème du paysage, etc...

Le partenariat avec l'ENSAP (Ecole Nationale Supérieure de l'Architecture et du Paysage) de Bordeaux, a été formalisé en 2015 par la signature d'une convention pluriannuelle 2015/2017.

V - Actions en faveur de l'éducation à l'environnement et de l'animation des espaces naturels

La politique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement s'appuie, en Gironde, sur un réseau partenarial de structures d'éducation à l'environnement riche et diversifié. Elle se traduit par différentes actions menées sur l'ensemble du territoire girondin.

Les dispositifs d'éducation à l'environnement destinés aux jeunes Girondins visent à former de futurs citoyens responsables et aiguïser leur sens critique pour une prise de conscience des enjeux écologiques.

Le dispositif « Billets courant vert » participe au financement de projets pédagogiques portés par des structures d'éducation à l'environnement, construits dans la durée avec des jeunes scolarisés en collège ou établissement spécialisé.

Le dispositif « Club Nature Gironde » accompagne des projets co-construits entre des communautés de communes ou communes de la CUB avec des structures d'éducation à l'environnement. Ces actions menées dans la durée et sur des thématiques liées à l'environnement concernent un public jeune hors temps scolaire. Cet outil départemental sera utilisé en 2016 par les territoires comme une possibilité de réponse dans l'organisation de la réforme des temps scolaires.

En matière d'animation et de sensibilisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département soutient un vaste programme d'animations sur une cinquantaine de sites, destiné à faire découvrir aux Girondins la richesse de leur environnement proche : connaître pour mieux préserver

Ces animations sont organisées en régie directe sur les sites les plus emblématiques gérés par le Département et par des structures d'éducation à l'environnement (dispositif « Grand Public »).

En plus de ces dispositifs, le Département soutient des actions visant à ancrer la sensibilisation à l'environnement comme un enjeu dépassant les frontières du Département, en écho aux problématiques locales et dans une dynamique de partenariat constructif avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de l'environnement.

En conséquence, dans le cadre du Budget Primitif 2016 et au titre de la politique de valorisation du patrimoine environnemental, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir :

- approuver les orientations définies en matière de politique départementale en faveur de la valorisation du patrimoine environnemental présentées au titre de l'exercice 2016 ;
- adopter les crédits inscrits au projet de Budget Primitif qui s'élèveront globalement en dépenses à 5 563 440 € en AP/AE et 16 533 390 € en CP et à 10 563 659 € en recettes ;
- adopter les différentes modifications des politiques d'aide du Conseil départemental détaillées dans la présente délibération et figurant dans les fiches annexées ;

AVIS DE LA COMMISSION 03 - AGENDA 21 ET DEVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Voilà sur la présentation un peu synthétique de ces politiques qui sont extrêmement importantes, qui valorisent le patrimoine environnemental et nous vous proposons donc d'approuver les orientations définies en matière de valorisation du patrimoine environnemental, ces dossiers ayant reçu un avis favorable de la Commission Agenda 21 et Développement durable et de la Commission Finances et Budget.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice-Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir concernant ce rapport ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. La parole est donnée à Corinne MARTINEZ pour le rapport (3)3, Politique de l'Agenda 21 : pour une dynamique visant le bien-être durable pour tous sur les territoires pour aujourd'hui et demain

Rapport (3)3

POLITIQUE DE L'AGENDA 21 : POUR UNE DYNAMIQUE VISANT LE BIEN-ETRE DURABLE POUR TOUS SUR LES TERRITOIRES POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

Rapporteur : Corinne MARTINEZ

L'Agenda 21 de la Gironde est, depuis 2004, l'instrument de traduction opérationnelle de l'ambition départementale en matière de développement durable. En ce début de mandat, cette ambition a été reprécisée avec et pour l'ensemble des vice-présidences dans le cadre du Rapport de Développement Durable 2015 adopté lors du dernier Débat d'Orientations Budgétaires.

L'objectif pour l'Agenda 21 de la Gironde à l'échelle du mandat est de créer les conditions d'une dynamique visant le bien-être durable pour tous sur les territoires pour aujourd'hui et pour demain.

Cet objectif stratégique à six ans se traduit pour l'année 2016 par 3 objectifs opérationnels :

1. Capitaliser sur les 3 défis de l'Acte 3 de l'Agenda 21 : capacité alimentaire, mobilités choisies et autonomie énergétique
2. Ancrer la participation citoyenne dans nos politiques publiques
3. Déployer la boîte à outils innovants du Département auprès de l'ensemble des acteurs de tous les territoires (élus, collectivités, associations, acteurs économiques, etc.).

Cette structure, présentée fin novembre à l'Assemblée Départementale, constitue l'architecture de la présente proposition d'inscription budgétaire pour 2016.

1) Capitaliser sur les 3 défis de l'Acte 3 de l'Agenda 21 : capacité alimentaire, mobilités choisies et autonomie énergétique

Adopté en juin 2014, l'Acte 3 de l'Agenda 21 et la Mission Agenda 21 accompagne l'élaboration d'un programme de coresponsabilité en intégrant tous les acteurs (citoyens, entreprises, Etat, collectivités, associations, chercheurs, ...) ayant une part de responsabilité dans l'atteinte de ces objectifs.

En 2016, il s'agit de rendre lisible au plus grand nombre la plus-value de ces nouvelles approches transversales et leurs potentialités d'accélération des transitions social-écologiques dans une perspective de justice sociale et territoriale. Un accent particulier sera donc mis sur la communication et la pédagogie de la complexité. Il s'agit de promouvoir et de mettre en lisibilité la cohérence des contributions directes et indirectes des politiques départementales et d'en prouver de manière participative et ouverte les impacts sur l'amélioration du bien-être de tous aujourd'hui et demain.

Ce chantier de capitalisation vise l'ensemble des politiques et sera prioritairement déployé en 2016 en lien avec les compétences départementales relatives aux collèges (Agenda 21 scolaires, « bail vert », cartable sain, les actions santé environnement, etc), à l'action sociale et à l'insertion. Il s'imprimera également au travers du futur Schéma des Achats Responsables.

Comme toute politique une fois élaborée, validée, mise en œuvre, elle doit être mesurée, les éléments de preuve seront co-concus et articulés avec la stratégie d'amélioration de la Responsabilité Sociétale de l'Organisation. Ils seront également collectés en lien avec le Système d'Information Décisionnel sur la base des priorités définies par chaque vice-présidence et mis à disposition des girondins et des partenaires dans le cadre du Rapport annuel de Développement Durable.

L'ensemble des outils internes de suivi et de pilotage du DD seront réactualisés de manière collaborative et transversale afin de permettre une mise en œuvre performante, participative et soutenable des orientations stratégiques précisées en ce début de mandat.

2) Ancrer la participation citoyenne dans nos politiques publiques

La dimension participative et citoyenne de l'Agenda 21 depuis son origine en 2004 a conduit le Département à adopter au Budget Primitif (BP) 2015 une « Politique départementale de la participation citoyenne » qui positionne notamment la Mission Agenda 21 dans un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage interne pour la co-conception des schémas de gouvernance des politiques et projets du Département. Cette délibération s'est notamment traduite en 2015 dans la définition et l'animation du volet participatif de la Politique Départementale de l'Insertion et dans l'accompagnement méthodologique de la concertation des jeunes et partenaires pour le Manifeste de la Jeunesse 2.0.

Dans le cadre de son Agenda 21, la Gironde déploie l'ensemble des outils participatifs et met l'accent actuellement sur la méthode SPIRAL qui n'est pas un tourbillon mais qui veut dire : Societal Progress Indicators for the Responsibility of All. La communauté des utilisateurs de cette méthode est vivante au sein du réseau Together International, dont le Département est membre fondateur. Cette méthode permet de créer un processus horizontal au sein duquel chacun est invité à contribuer à la définition des axes de progrès, des trajectoires de transformation, mais aussi de la mise en œuvre concrète et opérationnelle des actions sur le terrain.

Le Département de la Gironde est Président de « Together France, comme garant des solidarités humaines et territoriales, il porte une attention spécifique aux publics les plus vulnérables. C'est ainsi que la démarche après un temps de formation des acteurs relais sur les territoires girondins s'est dans

un premier temps particulièrement déployée auprès des publics jeunes (11 - 25 ans), puis des publics bénéficiaires du RSA. 400 acteurs girondins ont été formés à la méthode Spiral, 450 jeunes ont travaillé dans des ateliers Spiral et plus de 6200 critères de bien-être et de mal-être des girondins ont déjà été collectés et analysés.

Cette méthode a également été utilisée en interne, dans le cadre de la mise en place des pôles territoriaux de la solidarité.

L'originalité de cette méthode participative est de lier, dans la durée, co-conception, co-action et co-évaluation à partir de ce qui compte vraiment pour les gens pour concevoir, en coresponsabilité, les solutions adaptées, ancrées au territoire de vie et en prise avec les capacités et moyens des parties intéressées.

En 2016, tout en continuant l'assistance au volet participatif de l'ensemble des politiques départementales, il s'agira de définir les schémas de gouvernance ouverte des futurs pactes territoriaux.

En 2016, la Gironde accueillera le point d'étape du projet CO-ACTE (CONstruire la coresponsabilité avec les Acteurs et les Citoyens des Territoires Européens) les 5, 6 et 7 février 2016 avec l'ensemble des partenaires européens du réseau Together International. L'organisation de cette unique étape française est soutenue par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). Elle veillera à la mobilisation des acteurs locaux et à la valorisation des travaux communs afin que ces derniers bénéficient durablement à la dynamique girondine.

3) Déployer la boîte à outils innovants du Département auprès de l'ensemble des acteurs de tous les territoires (élus, collectivités, associations, acteurs économiques, etc.).

Sur la base de 10 années d'expérimentations collectives, une nouvelle boîte à outils des transitions sociétales sur les territoires s'est dessinée. L'innovation social-écologique s'incarne physiquement dans un lieu, le Labo'M21, ouvert à tous. Elle se formalise également sur le plan méthodologique par la définition d'un « mode labo », complémentaire et alternatif au « mode projet » pour agir à la hauteur des enjeux. Le Département a reçu le prix innovation de l'Assemblée des Départements de France en 2014 sur ce laboratoire d'innovations collectives.

Ce « mode labo » a été décrit dans le précédent rapport du BP 2015. Testé avec les membres du réseau des Agendas 21 de la Gironde, il a été diffusé en interne dans le cadre du plan de formation interne à une centaine de chargés de mission et chefs de projet des différentes directions du Département. Il s'alimente de toutes les énergies locales et des meilleures pratiques de Gironde et d'ailleurs.

Il s'agit en 2016, de déployer le « mode labo » et les outils du Labo'M21 auprès de tous les territoires et acteurs locaux.

6 actions :

- déployer
- accompagner les acteurs internes et externes au Mode Labo : le réseau des Agendas 21 de Gironde, le Club développement durable des élus girondins, les groupes de travaux thématiques sur les priorités de l'alimentation, le zéro gaspillage, les mobilités, l'énergie, ...
- articuler avec les stratégies territoriales et supra-territoriales : que ce soit avec les Objectifs de développement durable de l'ONU 2015-2025, engagements de la COP21, Charte et Pacte de Milan 2015, stratégie européenne de cohésion sociale...et en local, avec la Métropole, la nouvelle grande Région, avec l'état et ses projets copiloté par la DREAL, la DRAAF et l'ARS...
- soutenir et s'inscrire dans les chantiers des réseaux nationaux et internationaux en lien avec les défis de l'Acte 3 : International Urban Food Network sur le Défi Capacité alimentaire et Together France, Comité 21, ACIDD, 4D sur le défi autonomie énergétique et la traduction des Objectifs Mondiaux du Développement Durable

- outiller les nouvelles gouvernances « à la hauteur des enjeux » : indices territoriaux, calculateur de contribution, boîte à outils des transitions sociétales
- identifier et valoriser les bonnes et les meilleures pratiques de Gironde et d'ailleurs : guide des initiatives, cartographies d'acteurs, cahiers d'expériences, Trophées Agenda 21
Les crédits nécessaires sont inscrits sur le programme P196DE10 de 25 000€ en AP et P196DE14 de 330 350€ en CP auxquels il convient d'ajouter un crédit de 18 000€ gérés par la Direction de la Qualité de Gestion.

En conséquence, la présente délibération consiste à :

- approuver les orientations définies pour l'Agenda 21 de la Gironde sur l'année 2016,
- adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif qui s'élèveront globalement en dépenses à 355 350 € en crédits de paiement.

AVIS DE LA COMMISSION 3 : AGENDA 21 ET DEVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 : FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Présidente de commission. Jacques MANGON souhaite intervenir, je lui donne la parole.

Jacques MANGON :

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais intervenir au titre de la mobilité choisie mais la vérité est que je vous demande votre indulgence parce que cette intervention aurait dû intervenir après l'exposé de Madame FABRE-NADLER, mais je l'ai ratée étant retenu un peu trop tard au bureau de la métropole. Cela ne va pas être trop long mais je vous demande votre indulgence.

Notre Département a parlé de mobilité choisie et je voulais évoquer précisément ici une question relative à la mobilité de nos territoires puisque la mobilité ne s'arrête pas aux frontières administratives bien entendu, elle concerne de nombreux territoires et elle nous concerne tous tant au sein de la zone extérieure à la métropole qu'au sein de la zone métropolitaine.

À ce titre, nous avons remarqué dans plusieurs de nos territoires et je parle des territoires qui sont en limite de la métropole et qui ouvrent sur des territoires plus larges du département, que nous avons des besoins de mobilité de plus en plus pressants et des engorgements se manifestent notamment du fait de l'automobile, sur beaucoup de zones. C'est vrai dans la zone qui correspond à mon canton, sur Saint-Médard en Jalles, c'est vrai aussi sur des zones comme le Sud, par exemple le canton de Gradignan ou d'autres encore et à cet égard je pense qu'il faudrait que nous fassions évoluer nos pratiques et je m'en étais ouvert en commission mobilité tout récemment. Nous devrions ouvrir la question de penser la mobilité sans tenir compte des frontières administratives. Cette initiative existe au titre de la réflexion qui a été initiée par le département mais au niveau des projets concrets, je pense qu'il y aurait à le faire également. Tout récemment, nous avons exprimé pour ce qui concerne mon territoire ce besoin avec des maires du Médoc, de tous horizons politiques confondus, pour exprimer que par exemple lorsqu'on pense à une desserte en transport en commun qui va jusqu'aux limites de la métropole, il est idiot de s'en tenir à une conception administrative de cette desserte.

Il convient d'aller au-delà bien entendu. Cela relève de l'évidence mais pour aller au-delà par exemple, l'une des questions qui est très sensible, c'est la question du dimensionnement de parcs-relais qui vont bien au-delà de l'intérêt métropolitain mais qui permettent à des extras métropolitains, par exemple au Sud Médoc pour ce qui concerne Saint-Médard en Jalles de stationner dans des conditions correctes, d'aller à la gare dans des conditions correctes, et la question que je voulais vous poser Monsieur le président et je vais en terminer là, c'est celle de l'opportunité que le Département participe à un surdimensionnement des parkings-relais, surdimensionnement qui permettrait de prendre en compte cette dimension hors métropole. Je ne parle pas du dimensionnement naturel qui est lié aux transports en commun, au tramway en particulier, mais de ce surdimensionnement.

De la même manière, il faudrait que sur ces zones qui sont des zones de jonction entre territoires métropolitains et territoires extra-métropolitains, on pense aussi correctement à organiser nos transports et notamment les dessertes TransGironde pour assurer une parfaite intermodalité. Je sais que ces questions sont dans les têtes de beaucoup, mais il faut maintenant passer, me semble-t-il, au fait concret d'ouvrir des perspectives. Le moment est peut-être mal choisi en termes budgétaire mais malgré tout, il faut un jour ou l'autre y penser et passer aux travaux pratiques de ce que nous évoquons lors des réunions d'InterScot.

Voilà Monsieur le Président, en vous remerciant de l'indulgence dont vous faites preuve en prenant en compte ma requête un peu hors d'écho.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, Anne-Laure FABRE-NADLER.

Anne-Laure FABRE-NADLER :

Bonsoir Monsieur MANGON.

Nous en avons donc parlé effectivement en commission et vous avez raté mon discours introductif qui justement abordait ce point. Nous avons parfaitement conscience des nœuds qui existent actuellement dans les territoires périurbains et notamment sur le trajet domicile-travail pour se rendre vers la métropole. C'est un sujet auquel on est très sensible et auquel on s'attache.

On est d'ailleurs en train d'auditer un petit peu nos aires de covoiturage pour regarder si elles sont utilement desservies par les lignes structurantes de notre réseau. C'est un travail que l'on espère ensuite prolonger par une réflexion permettant véritablement l'intermodalité, en étant sûrs que chaque nouvelle aire de covoiturage est pensée dans le cadre de répondre à une ligne structurante qui va vers la métropole pour permettre en effet aux travailleurs d'envisager de laisser leur véhicule bien avant la métropole.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Laure CURVALE.

Laure CURVALE :

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est à propos de la politique développement durable de l'agenda 21 que je m'exprime ici.

Je voudrais rappeler évidemment le soutien tout à fait entier de notre groupe à cette politique du département, qui montre ses capacités d'évolution de renouvellement, comme nous l'avons déjà exprimé lors de la précédente séance plénière.

Nous avons bien entendu donc en 2016 que la priorité serait donnée à capitaliser sur les trois défis de l'Agenda 21, donc justement les mobilités, mobilités choisies, la capacité alimentaire, l'autonomie énergétique. Ces orientations nous semblent tout à fait judicieuses mais nous souhaiterions mettre un petit peu plus l'accent sur la participation citoyenne qui est bien citée dans le rapport, et que Corinne MARTINEZ a rappelé mais finalement qui n'est pas l'axe le plus souvent reconnu des démarches Agenda 21.

Nous pensons en effet que le Département doit absolument répondre aux demandes locales d'outils méthodologiques pour inciter et valoriser la participation citoyenne parce que ce sont ces outils qui vont permettre de rapprocher aussi les citoyens des décisions prises par nos collectivités.

Nous sommes ainsi très intéressés par la fabrique du changement qui devrait avoir lieu en mai prochain, simultanément dans plusieurs villes de France comme Nantes ou Grenoble. Cette fabrique du changement aura pour objectif justement la recherche de solutions concrètes à cette crise écologique économique et sociale que nous traversons.

Je voudrais en particulier me faire la porte-parole de l'enthousiasme de Stéphane SAUBUSSE qui a assisté à la commission et qui, malheureusement, a dû s'absenter de notre plénière pour des obligations professionnelles auxquelles il ne peut pas se soustraire mais qui tenait à redire à quel point cet évènement l'intéressait et qui a même une suggestion personnelle à faire sur le lieux de l'organisation qui lui semble ne pas devoir être dans Bordeaux mais plutôt finalement être en milieu rural ou périurbain et il suggère carrément Blanquefort.

Voilà chers collègues vous avez quelqu'un d'intéressé pour participer et qui vous propose un lieu.

Je dirais, pour conclure de façon plus générale, que nous sommes tous très volontaires pour participer activement à cette fabrique du changement quel qu'en soit le lieu finalement retenu.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Dominique VINCENT...

Dominique VINCENT :

Très rapidement Monsieur le Président, je rejoins notre collègue qui vient de s'exprimer : on peut toujours évoluer et mieux faire.

En revanche, je souhaiterais remercier le service qui s'occupe de l'édition des documents concernant l'Agenda 21 car ce sont des documents excessivement bien faits et qui permettent effectivement aux communes de se les approprier et de les adapter par évidence ; mais ce sont des bases de travail de très grande qualité.

Merci aux services de nous aider à maintenir sur nos territoires communaux l'Agenda 21 et de le faire fructifier.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci pour ces remerciements. Effectivement, les choses ont bien avancé sur la question de la communication avec un souhait de simplification, d'accessibilité dans la compréhension car le sujet Agenda 21 n'est pas toujours facile à manipuler, en particulier pour un certain nombre de citoyens.

L'idée était de simplifier les choses. Il y a un fort travail entre la cellule Agenda 21, le vice-président, la présidente de commission et la communication également avec Matthieu ROUYEYRE.

Je propose donc le rapport au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Avant de passer la parole à Jean TOUZEAU pour le rapport suivant qui concerne la politique d'aménagement durable des ports départementaux et du littoral, je voudrais en profiter pour féliciter le Président de la commission des ports, Philippe DORTHE, pour sa récente élection en qualité de Conseiller régional. Je voulais le faire publiquement. Cela s'arrose paraît-il. Je passe la parole à Jean TOUZEAU...

Jean TOUZEAU :

Félicitations tout d'abord à Philippe DORTHE pour cette élection.

Concernant également le développement durable et l'Agenda 21, on faisait allusion à la qualité des documents. Il y a un document qui est vraiment une référence c'est le rapport sur la situation en matière de développement durable que nous avons adopté en novembre, le 20 novembre. Vous y retrouvez effectivement à la fois la territorialisation avec les axes de notre Agenda 21 et c'est vraiment un document de référence. Je vous invite à pouvoir ainsi vous y référer.

Rapport (4)1

POLITIQUE D'AMENAGEMENT DURABLE DES PORTS DEPARTEMENTAUX ET DU LITTORAL

Rapporteur : Jean TOUZEAU

Mesdames, Messieurs,

Le projet de rapport qui vous a été envoyé a fait l'objet d'amendements substantiels du fait de discussions menées lors des différents Conseils Portuaires jusqu'à la veille de la commission, c'est pourquoi nous vous proposons, remis sur table, le projet de rapport intégrant ses modifications, (je vous indiquerai à la fin de la présentation les modifications apportées).

Avec la politique portuaire durable votée en décembre 2008, le Département a pu structurer l'aménagement des ports, en recherchant sur les 22 ports départementaux, une cohérence des actions initiées par tous les gestionnaires portuaires.

Les Schémas de Vocations Portuaires cadrent les échanges fonciers sur les ports en priorisant les activités économiques sur chaque secteur portuaire. Documents non prescriptifs, ils font office de PLU des ports et sont ré examinés chaque année lors des conseils portuaires.

La programmation des opérations proposée pour 2016 répond ainsi aux spécificités d'aménagements découlant de ces schémas, avec des volets différenciés selon le caractère professionnel, non professionnel, patrimonial des ports. La pérennité du patrimoine et la réponse aux besoins des entreprises de cultures marines restent prioritaires de même que la réalisation des opérations de dragage.

L'année 2016 verra la mise en œuvre d'une gestion globale du domaine public maritime portuaire avec une nouvelle gestion du plan d'eau qui nécessite l'approbation par l'assemblée plénière d'un barème des tarifs adapté, la refonte complète du règlement de police du plan d'eau et l'adaptation du règlement des AOT terrestres.

La concertation avec les usagers et les membres des conseils portuaires des ports en gestion directe de La Teste et Gujan-Mestras a permis également de valider l'élaboration de Schémas d'Occupation du Plan d'Eau ainsi que la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement et de Gestion qui viendra enrichir la programmation actuelle et qui sera finalisé en 2016. Des infrastructures et des équipements nouveaux seront définis, notamment pour apporter un service supplémentaire à tous les opérateurs locaux.

Les dépenses et recettes afférentes à cette gestion directe sont inscrites sur le programme P055 « Ports départementaux non concédés ».

C'est également à travers des partenariats inscrits au programme P155 « Gestion Intégrée Mer et Littoral » que le Département répond aux obligations de la compétence départementale, notamment sur des actions ciblées telles que le nettoyage des parcs ostréicoles, le balisage, la surveillance des passes du Bassin d'Arcachon. Des cotisations et subventions plus globales viennent compléter ces dispositifs pour assurer la protection du milieu marin et la préservation des enjeux littoraux.

Enfin, le programme P010 concerne les ports concédés, avec notamment une refonte du règlement d'Arcachon et de la grille tarifaire qui doivent être adoptés. Le rapport présente également les projets des ports concédés.

En application de la loi NOTRe, et tenant compte du fait que les communes gestionnaires appliquent également les mêmes schémas structurants pour aménager leurs ports, avec des objectifs communs, le Département affirme dans cette délibération, sa volonté de maintenir sa compétence sur les ports

départementaux, et propose de co construire avec les collectivités locales la structure de gestion la mieux adaptée au territoire.

Sur le Bassin d'Arcachon, un syndicat mixte permettrait d'assurer la pérennité des filières traditionnelles tout en contribuant à la valorisation patrimoniale, environnementale et touristique des ports.

Sur l'estuaire, c'est à travers les enjeux du tourisme fluvial qu'une concertation sera lancée avec les communes gestionnaires des ports et les acteurs concernés pour voir quel est le meilleur outil ou la meilleure structure proposée. Une grande réunion d'ailleurs a été organisée par le Département sur cette question du tourisme fluvial.

AVIS DE LA COMMISSION 4 - VALORISATION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET TOURISTIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT en tenant compte des amendements

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice-Président. Je propose de ne pas redonner la parole à Jacques CHAUVET. (*Rires*). D'autres observations ou des questions sur ces rapports ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Il est 18 heures 35. À 19 heures nous aurons l'inauguration de l'hémicycle Philippe MADRELLE. Je vous propose de passer un ou deux rapports et je chamboule un peu l'ordre du jour mais c'est vraiment pour s'adapter le mieux possible au contexte. Deux rapports ne nécessitent pas de propos « chapeau » et qui sont portés dans le cadre de la vice-présidence de Jean-Marie DARMIAN. Je propose de donner la parole à Jacques RESPAUD sur le rapport (13)9, Politique de coopération, de relations internationales et de citoyenneté européenne.

Jacques RESPAUD :

Merci Monsieur le Président, cela préparera la fête.

Rapport n°(13)9

POLITIQUE DE COOPERATION, DE RELATIONS INTERNATIONALES ET DE CITOYENNETE EUROPEENNE

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs

Nos territoires et collectivités sont aujourd'hui – et de plus en plus – tributaires et dépendants des contextes européens et internationaux. Quelle que soit l'évolution du monde et de ses sociétés, ces interdépendances iront en s'accroissant et il appartient à nos collectivités de proximité d'être à l'écoute de ces enjeux. Le développement, s'il veut être vecteur de paix et de mieux être POUR TOUS, ne peut être qu'équitable, solidaire et durable.

C'est dans cet esprit qu'il nous est demandé de poursuivre et de développer cet engagement en faveur, à la fois, de la solidarité internationale et du développement durable, aussi bien en Gironde que chez nos partenaires étrangers. Dans le cadre d'une politique de coopération ciblée, des actions

concrètes, pleinement intégrées à nos objectifs, seront menées en fonction de notre assemblée, des réseaux de coopération européens et des priorités diplomatiques de l'Etat français

En 2016, du fait de la situation extérieure, nous poursuivrons notre engagement sur certains territoires avec lesquels nous avons conventionné. Nous élargirons aussi nos actions en lien avec nos préoccupations extérieures.

Les actions du Département s'articuleront ainsi autour :

- Du développement de **la Citoyenneté Européenne**, qui sera au cœur de nos préoccupations, tout particulièrement en direction des collèges grâce, entre autres, au « Concours Citoyenneté Européenne »

- De la coopération avec nos **territoires partenaires** comme **la Province du Houët au Burkina Faso**, avec laquelle nous travaillons depuis 22 ans

-De la **Serbie** où notre département continue à soutenir, via des échanges, la coopération avec la ville de Nis.

Et d'ouvertures internationales :

- **au Maroc** avec une nouvelle coopération élargie, en sus d'un travail entre les archives de la Gironde et les nouvelles archives nationales à Rabat, vers des territoires ruraux ;

- **Au Sénégal**, plusieurs demandes sont en attente, une coopération nous paraît indispensable dans les domaines du développement durable et de la solidarité

- **En Turquie** dont la Gironde accueille la troisième communauté turque de France. Une discussion est en cours avec le Consul Général de Turquie afin de lancer une nouvelle coopération

- Avec **la Wilaya d'Adrar en Algérie** où la volonté française de travailler avec l'Algérie demeure malgré un contexte géopolitique tendu. La Gironde continuera d'oeuvrer auprès de collectivités locales algériennes.

-Et enfin, **en Irlande** où des opportunités tant culturelles qu'économiques s'ouvrent avec Cork.

Globalement, nos actions porteront sur la citoyenneté européenne et mondiale, l'échange de savoir-faire, la formation, l'appui institutionnel auprès des autorités locales partenaires, l'accompagnement des initiatives des Girondins et de nos entreprises, dans le respect des besoins énoncés par nos partenaires, des dispositifs nationaux existants, et de la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable signée en 2005 par notre Département.

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le délégué à la coopération.

Quelqu'un souhaite-t-il émettre des observations sur ce rapport ? Monsieur de FOURNAS...

Grégoire de FOURNAS :

Monsieur le Président, nous avons déjà eu l'occasion de nombreuses fois de parler de ce sujet qui reste un point clivant dans la vision que nous avons tout d'abord de la façon dont exerce une politique étrangère, notamment cette collectivité, qui selon nous ne doit pas substituer à la politique étrangère menée par l'État qui elle seule normalement devrait être apte à le faire.

Nous sommes également « contre » le fait de considérer qu'il y a une communauté turque en Gironde. Il n'y a pas de turcs mais des français. Il n'y a pas des français turcs ou français polonais ou français

algériens, il y a des français tout court. Cela participe, contraire à ce que l'on peut en dire, d'une divergence de fond que nous avons entre nous. Nous ne considérons pas le français selon son origine, selon son histoire, selon sa religion, mais tout simplement selon sa nationalité.

À propos de la promotion de la citoyenneté européenne, voire mondiale, que vous faites dans les collèges, nous considérons que c'est tout d'abord une erreur car il n'y a pas de citoyenneté européenne, tout simplement car il n'y a pas de nation européenne mais une civilisation européenne. Cela participe de ce que nous considérons comme un endoctrinement des plus jeunes dans les collèges. Nous serions, et nous regrettons d'ailleurs que ce ne soit pas fait, pour une promotion de la citoyenneté française dans les collèges.

Je voudrais reparler de la cerise. (*Rires.*) Je sais que cela fait rire mais par respect pour nos agriculteurs on devrait quand même s'abstenir d'en faire un sujet de dérision.

J'entends bien qu'il n'y a pas de producteurs de cerises en Gironde. La première question que je pose est de savoir pourquoi on n'aide pas à l'installation de cette culture dans notre Département. Je crois qu'il existe une divergence dans la façon de voir, c'est que même s'il n'y a pas de producteurs de cerises mais d'autres cultures, je ne me focalise pas sur la cerise spécialement mais c'est un exemple bien révélateur, car même si nous n'avons pas ce genre de culture dans notre Département, le principe du circuit court voudrait qu'on aille chercher au plus près des Départements qui nous sont limitrophes. Dans le pays basque, on fait de la culture de cerises et nous pensons qu'il est quand même mieux d'aller chercher des cerises à 200 kilomètres d'ici plutôt qu'à 2 000.

Nous avons vu aussi passer en Commission Permanente des aides dans cette commission pour l'apprentissage du français à des demandeurs d'asile. Nous sommes assez surpris, compte tenu du fait que la France comme d'autres pays, déploie des moyens militaires importants dans les pays d'origine de ces personnes pour y ramener la paix, qu'on envisage leur installation durable sur le Département.

Concernant le coût de la coopération internationale, car cela nous avait été souligné, qui n'est certes qu'un peu moins de 170 000 €, nous pensons qu'il n'y a pas de petites économies, que les petits ruisseaux peuvent faire les grandes rivières mais qu'ils représentent là surtout un aspect symbolique du fait que de plus en plus de Girondins sont confrontés à une certaine misère et ressentent cette politique comme une véritable injure à leur endroit.

Nous voterons donc « contre » cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT :

Laure CURVALE...

Laure CURVALE :

Monsieur le Président, chers collègues, je me fais encore une fois la porte-parole de Stéphane SAUBUSSE qui avait préparé une intervention sur la coopération décentralisée, qui est un autre de ses sujets de prédilection avec la fabrique du changement de l'Agenda 21.

En 1970, l'assemblée générale de l'ONU avait voté que l'aide publique au développement devait s'élever à 0,7 % du PNB de chaque État. Ce principe a été confirmé lors de la conférence de Rio en 1992.

En 2014, l'aide publique au développement en France s'élève à 0,34 % du PNB. En Gironde, le budget de la coopération décentralisée représente 0,013 % du budget total. C'est un niveau somme toute modeste mais fort utile pour pouvoir mener déjà une série d'actions. C'est une politique départementale qui respecte les principes de réciprocité, de solidarité, de durabilité et qui est suffisante pour faire déjà des études, monter des projets structurants liés entre autres à l'agriculture et aux énergies renouvelables.

Elle permet de créer des emplois locaux dans ces pays et des richesses locales qui vont redonner un peu d'espoir à la genèse des pays avec lesquels nous coopérons.

Justement en développant des projets avec le Burkina Faso ou le Sénégal, nous dissuaderons des centaines de jeunes de quitter leur terre natale pour rejoindre l'Europe dans un terrible périple, pouvant parfois, et peut-être même souvent, se terminer par la noyade dans la Méditerranée entre Gibraltar et Lampedusa.

Je sais que leur sort préoccupe peu le Front National et ses élus qui usent et abusent du slogan : « Les nôtres avant les autres ». Néanmoins, la coopération décentralisée justement, loin d'instrumentaliser, d'exploiter des réflexes autour de la peur et du rejet de l'autre est l'un des leviers les plus efficaces dont nous disposons pour apprendre, comprendre et fraterniser avec cet autre qui en réalité est notre semblable.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Jacques RESPAUD...

Jacques RESPAUD :

Je voudrais d'abord remercier les intervenants pour la richesse du débat qui s'est tenu.

Je voudrais dire que je note quelque chose de positif aujourd'hui et que je demande de retenir, c'est que je n'ai entendu aucune critique sur un certain nombre de coopérations que nous menons, notamment avec le Sénégal, le Burkina Faso, avec l'Irlande. Je crois qu'il y a de l'espoir.

Cela fait quand même un certain nombre déjà de coopérations qui sont incontestées, donc incontestables.

Pour le reste, c'est vrai qu'il y a quand même une certaine incompétence. L'incompétence sur la griotte je n'en parle pas car Monsieur le président est déjà intervenu sur ce sujet.

Monsieur DE FOURNAS ne connaît rien à la griotte. Ce n'est pas dans les Pyrénées qu'il y a la même griotte que là-bas dans la vallée de Nietzsche, qui en est le berceau originel et qui est recherchée par les entreprises.

À l'heure actuelle, ce sont des griottes car ce sont quand même des milliers de tonnes qui sont cultivés là-bas et sont envoyés uniquement en Allemagne ou aux Pays-Bas. Une quantité de 20 tonnes va se diriger vers chez nous pour faire un produit qui sera le meilleur du monde. Nous aurons l'occasion de le goûter peut-être d'ici deux ans car il faut le temps de fabriquer cette griotte bio. Nous aurons même peut-être le plaisir de goûter autre chose car les industriels français sont maintenant en recherche à Nietzsche des mûres sauvages car il y a aussi là-bas une culture de mûres sauvages, mais bio bien entendu. Monsieur DE FOURNAS aura donc peut-être le droit aux mûres sauvages. Cela est le premier élément.

Ceci dit, c'est la même chose pour la citoyenneté européenne. Monsieur DE FOURNAS, si vous voyagez un peu dans le monde, et c'est vrai que je vous conseille d'acheter mon livre et vous verrez que je n'ai pas mal voyagé ...*(Rires)*... donc ce que je voulais dire Monsieur DE FOURNAS, c'est que lorsqu'on voyage dans le monde, on s'aperçoit bien quand même qu'il y a une culture européenne, une citoyenneté européenne.

Ce n'est un secret pour personne. Le nier, vous pouvez toujours nier, mais enfin quand on va ailleurs on le sait, et vous le dites de vous-même.

Quand on parle de la Turquie, ce n'est pas comme parler de notre pays. Il y a bien une culture européenne incontestable.

Puisque sur la griotte, vous n'aimez pas, je vais vous proposer un poème qui a gagné l'an dernier le concours de la citoyenneté européenne, le prix de la maison de l'Europe qui s'intitule « l'Europe, citron de l'immigré ». On ne parle pas de la griotte mais du citron de l'immigré.

« Citron éclatant tel un soleil d'été, son parfum exquis qui nous fait rêver, ce fruit que l'on tient avec tant de tendresse invite de près comme de loin à la caresse.

Mais qu'un couteau lui fasse la moindre plaie et sa nature trompeuse alors nous apparaît. Sur nos doigts écorchés coule l'acide et peu à peu en nous la détresse se dévide.

Et pourtant en passant la Méditerranée nous avons cru en lui et beaucoup espéré. Mais ses pépins sont durs comme ses jardiniers. Pourquoi est-il ainsi si c'est pour nous blâmer ?

Sa couleur si dorée est pour nous pauvreté et son jus trop piquant est pour nous sans respect. Ce fruit d'or si tentant peut même être pourri et son goût trop amer ne nous a pas nourris ».

Voilà la réflexion d'un jeune immigré qui a donc 13 ans, venu du Maghreb jusqu'en Europe, lors du dernier concours de citoyenneté européenne et qui avait fait une autre version. Je crois que la nécessité pour nous de la solidarité, du soutien à tout ce qui est l'aide à ceux qui sont obligés de fuir leur pays pour diverses raisons, c'est quelque chose qui s'impose à nous et je remercie le président et vous tous élus du Conseil départemental, de soutenir ces initiatives. Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Jacques RESPAUD. Je ne regrette pas mon cher collègue de vous avoir nommé Ministre des affaires étrangères de cette Assemblée. Je trouve que ce poste vous convient parfaitement. Je demanderai à Dominique lors d'un prochain rapport de nous faire une explication technique sur la différence entre la griotte bio de Serbie et la cerise noire des Pyrénées Atlantiques. Ceci étant dit, je vous propose de passer au vote de ce rapport. Y'a-t-il des oppositions ? 2. Y'a-t-il des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS, VOTE « CONTRE » DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

Je vous remercie. Je vous propose de suspendre la séance, de nous retrouver à l'entrée de l'hémicycle pour l'inauguration de cet hémicycle au nom de Philippe MADRELLE et la remise de l'honorariat à nos anciens collègues. Que va-t-il se passer ensuite me demande Dominique VINCENT ? Je propose ensuite de reprendre vers 21 heures car le temps que la manifestation se déroule, petit buffet dînatoire, et ensuite nous reprenons à 21 heures.

(Suspension de séance à 18 heures 50).

La Secrétaire de Séance

Le Président du Conseil Départemental

Signé

Signé

Christine BOST
Conseillère départementale
du canton Les Portes du Médoc

Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du canton Sud Gironde

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Réunion du 17 décembre 2015

Soir

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Réunion du 17 Décembre 2015 soir

Sous la Présidence de

Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Présents : Mmes Marie-Claude AGULLANA, Emmanuelle AJON, Géraldine AMOUROUX, M. Arnaud ARFEUILLE, Mmes Clara AZÉVÉDO, Christine BOST, MM. Jacques BREILLAT, Bernard CASTAGNET, Alain CHARRIER, Jacques CHAUVET, Mmes Sonia COLEMYN, Laure CURVALE, MM. Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Grégoire DE FOURNAS, Arnaud DELLU, Mme Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Pierre DUCOUT, Mmes Valérie DUCOUT, Fabienne DUMAS, Marie-Jeanne FARCY, MM. Bernard FATH, Dominique FEDIEU, Jean GALAND, Hervé GILLÉ, Jean-Luc GLEYZE, Mmes Pascale GOT, Denise GRESLARD-NÉDÉLEC, Carole GUERE, Corinne GUILLEMOT, Christelle GUIONIE, Isabelle HARDY, Michelle LACOSTE, Nathalie LACUEY, Marie LARRUE, MM. Xavier LORIAUD, Alain MAROIS, Mmes Corinne MARTINEZ, Yvette MAUPILÉ, Edith MONCOUCUT, Célia MONSEIGNE, MM. Guy MORÉNO, Jean-Guy PERRIERE, Mmes Sophie PIQUEMAL, Liliane POIVERT, MM. Jacques RAYNAUD, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUYEYRE, Mme Cécile SAINT-MARC, MM. Sébastien SAINT-PASTEUR, Stéphane SAUBUSSE, Jean TOUZEAU, Mme Carole VEILLARD, M. Dominique VINCENT.

Excusés : M. Jean-Louis DAVID, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean-Jacques EROLES, Mmes Anne-Laure FABRE NADLER, Martine JARDINÉ, MM. Hubert LAPORTE, Pierre LOTHAIRE, Jacques MANGON, Mme Agnès VERSEPUY

La séance est reprise à 21 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Secrétaire de Séance : Christine BOST

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous propose donc de reprendre nos débats.

Christine BOST :

Le renard est à l'affût. Il est prêt.

M. LE PRÉSIDENT :

Votre ponctualité nous honore sauf celle du vice-président chargé de prendre la parole.

Le chapeau de Monsieur CASTAGNET va pouvoir débiter et je lui donne la parole.

***Intervention de Monsieur Bernard CASTAGNET, chargé de l'Attractivité Territoriale,
Développement Economique et du Tourisme***

Monsieur le Président, mes chers collègues, il ne nous pas échappé Monsieur le Président que vous m'avez confié une compétence qui est en période de transition.

Comme vous le savez tous, depuis le 8 août 2015, la loi NOTRe s'attache à clarifier les compétences des collectivités territoriales.

Ainsi, la Région devient pleinement responsable et chef de file du développement économique.

Le Département est quant à lui conforté dans son rôle de garant des solidarités humaines et territoriales.

Comme moi, je le sais, vous en êtes convaincus, un grand nombre d'actions sur le terrain de l'économie locale ont fait leur preuve, bénéficiant aux Girondins et aux territoires...

Il nous appartiendra donc aujourd'hui, avec la Région, de faire en sorte que ces retombées positives perdurent, quelle qu'en soit la collectivité porteuse.

Nous nous attacherons donc à conduire un dialogue étroit et constructif avec la nouvelle Grande Région, à être porteur de projets, à apprécier au cas par cas chaque dispositif, chaque structure, chaque organisme.

Je tiens à préciser tout de suite que la loi prévoit le maintien des financements accordés aux organismes qui ont été créés antérieurement ou au fonctionnement desquels nous participons et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

Dans le cadre des transferts obligatoires à la Métropole, visés par l'article 90 de la loi NOTRe, je peux d'ores et déjà vous annoncer la préparation de la partition de la compétence Tourisme.

Un travail efficace d'ossature et d'articulation est mené en commun par notre agence touristique, Gironde Tourisme et l'Office de Tourisme de la Métropole.

La politique de l'économie touristique vous sera présentée par notre collègue Pascale GOT, présidente de commission et également présidente de Gironde Tourisme, bras armé du Département pour conduire cette politique publique.

Notre objectif est de structurer l'offre touristique des territoires grâce à deux filières majeures : l'oénotourisme et l'itinérance, tout en valorisant la création d'emplois, la lutte contre les inégalités territoriales et sociales, et bien sûr, en veillant à l'accroissement de l'attractivité.

Nous poursuivrons ainsi les COTT ou conventions tripartites d'organisation touristique territoriale, fruit d'un travail collectif avec nos partenaires locaux dans le but d'inscrire les projets dans une stratégie de développement touristique.

Un schéma départemental du tourisme fluvial de la Gironde sera soumis au vote de notre Assemblée plénière au mois de juin 2016.

Je suis convaincu que nous disposons, grâce au tourisme fluvial, d'une chance qu'il nous faut saisir pour créer une dynamique autour de nos atouts majeurs.

Ce schéma permettra de déterminer le bon positionnement des équipements, d'adapter l'offre à la demande et de saisir cette nouvelle perspective économique au niveau des territoires.

Je remercie d'ailleurs tous ceux d'entre vous, mes chers collègues, mais aussi tous ceux en dehors de cet hémicycle, sans oublier nos équipes, nos agents, qui ont contribué à la réussite de notre première conférence du Tourisme Fluvial, le 3 décembre dernier à l'amphithéâtre Badinter.

Dans le cadre de nos politiques d'itinérance, je partage avec ma collègue, Isabelle DEXPERT, la refonte et le développement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Il s'agit là de reconfigurer en profondeur ce réseau et de moderniser ses outils, pour une meilleure valorisation du patrimoine et des milieux naturels.

N'oublions pas non plus le tourisme cyclable et l'implication du Département sur les eurovéloroutes, comme la Vélodyssée, avec la réalisation de la « route des Pèlerins » qui reliera la Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Notre collègue, Dominique FÉDIEU vous présentera, quant à lui, la politique départementale agricole, maritime, forestière et de développement rural.

Ici, il me tient à cœur de souligner que nous poursuivrons, comme je vous l'ai précisé au début de mon propos, notre engagement en faveur des secteurs agricole, maritime, forestier pendant la phase de transition et de négociation avec la Grande Région.

La Gironde, cinquième département agricole français, premier en matière d'emploi agricole, est engagée dans une démarche de production de qualité.

Nous apporterons une attention particulière aux exploitants agricoles engagés dans les filières d'élevage, de maraîchage, d'agriculture biologique et d'approvisionnement en circuits courts.

Le label Territoire Bio engagé a d'ailleurs été décerné au Conseil Départemental cette année.

Le dispositif CREAG 33 est un parfait exemple de l'ingénierie d'accompagnement que nous pouvons apporter à ces porteurs de projets.

Nous ne nous arrêterons pas là, puisqu'en 2016, nous travaillerons sur un projet de plateforme numérique destinée aux restaurations collectives afin de leur permettre de réaliser des achats auprès des producteurs du département de manière sécurisée.

Il est également important de rappeler que le Conseil Départemental soutient les investissements des exploitations de cultures marines, et qu'il doit rester attentif à la sauvegarde de l'activité ostréicole.

Arnaud ARFEUILLE, lui, vous présentera notre politique départementale en faveur de l'économie et de l'emploi et la manière dont notre action en 2016, visera non seulement à maintenir nos engagements antérieurs au service d'une économie de proximité créatrice d'emplois locaux, mais aussi à encourager l'innovation sociale sur les territoires girondins. Dans ce cadre, nous adapterons ainsi le dispositif CREAGIR33 afin que notre accompagnement à la création d'emploi soit poursuivi.

En 2016, les travaux d'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public vont débuter.

Ce schéma permettra de mettre en œuvre un meilleur accès pour les Girondins, aux services les plus fondamentaux. Il sera également un levier de développement local, permettant de maintenir des emplois et des services sur le territoire.

Le déploiement des zones d'équilibre autour de la métropole sera poursuivi afin de garantir un aménagement équilibré et solidaire de la Gironde.

Enfin, nous nous emploierons à reconnaître la très grande diversité des territoires ruraux comme espaces d'innovation, d'initiatives et de projets.

Sébastien SAINT-PASTEUR présentera notre politique d'économie sociale et solidaire et d'innovation sociale. En s'appuyant sur les pactes territoriaux, nous actionnerons tous les leviers économiques et solidaires afin de mobiliser tous les acteurs locaux autour de ce que j'appellerai les « nouvelles ruralités ».

Une innovation fera également l'objet d'une délibération présentée par notre collègue Arnaud ARFEUILLE, celle consacrée à l'approbation de la charte de la commande publique au service de l'économie girondine avec cinq engagements pour permettre aux PME et TPE qui représentent 97 % des entreprises du département, de leur permettre l'accès à la commande publique du Conseil Départemental et de ses entités partenaires. J'ajoute que cette charte aura vocation à être proposée aux communes et EPCI que nous accompagnerons dans leur mise en œuvre, s'ils le souhaitent, de cette charte.

Pour finir Monsieur le Président, je souhaite remercier plus particulièrement les services de Messieurs Frédéric PERRIERE et Eric DES GARETS pour leur disponibilité et la qualité de leur travail.

Je n'aurais garde d'oublier d'adresser toute ma reconnaissance à mes présidents de commission, Pascale GOT Dominique FÉDIEU et Arnaud ARFEUILLE et le délégué de l'économie sociale et

solidaire Sébastien SAINT-PASTEUR pour leur implication et leur soutien. J'ai plaisir de coacher une Dream Team.

Comme en sport, dirait Isabelle, je confirme ici que le collectif est non seulement la somme des individualités qui travaillent dans le même sens pour un seul résultat, mais aussi et surtout l'addition de talents complémentaires, qui font mon admiration.

Merci, Monsieur le Président, pour ce soutien, et l'impulsion que vous mettez dans toutes les actions qui valorisent le département. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour votre talent dans cette présentation, cher Vice-Président. Je propose à présent de passer la parole à Pascale GOT pour le rapport (8)1, Politique de l'économie touristique.

Pascale GOT :

Merci Monsieur le Président. Ce rapport va bien sûr présenter la politique de l'économie touristique, non sans avoir rappelé que le tourisme est un secteur économique important pour notre département, avec un peu plus d'1,5 Md€ et puis en moyenne 18 000 emplois sur la saison normale et en saison haute 23 000 emplois.

Rapport (8)1

POLITIQUE DE L'ECONOMIE TOURISTIQUE

Rapporteur : Pascale GOT

Mesdames, Messieurs,

Le tourisme est un secteur économique majeur pour le Département : les dépenses annuelles des touristes sont estimées à 1,5 milliards d'euros et les emplois à l'année à 18 000 en moyenne pour représenter 23 000 en saison.

La politique du Département en faveur du tourisme s'appuie sur le Plan d'actions Tourisme que nous avons adopté par délibération n°2013.127.CG en Assemblée Plénière du 19 décembre 2013. Celui-ci porte sur 2 filières majeures, l'oénotourisme et l'itinérance.

L'organisation de notre politique a pour objectif l'articulation toujours plus étroite entre tous les acteurs du tourisme : l'Agence de Développement Touristique de la Gironde (ADTG), les structures à vocation touristique, les partenaires privés, les territoires ...

L'ensemble des actions proposées repose sur les finalités du développement durable. Le développement de l'itinérance pédestre, cyclable, équestre, fluviale s'inscrit pleinement dans la politique de mobilité tout en participant à la lutte contre les changements climatiques en contribuant à la préservation des milieux, tout en favorisant la connaissance et l'épanouissement humain. Les Girondins et les touristes sont directement concernés.

I - L'itinérance

La politique de l'itinérance structure, valorise et relie les territoires girondins. Elle est intermodale en rassemblant le tourisme de randonnée, cyclable, fluvial et équestre.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est en cours de refonte. Il s'agit de reconfigurer en profondeur ce réseau et de moderniser ses outils, en mettant en place un schéma départemental multi usages, en suscitant la création de schémas intercommunaux, un nouveau balisage et une promotion plus adaptée des itinéraires.

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), exprime l'articulation entre plusieurs politiques publiques : loisirs, sports de nature, tourisme et environnement dans une perspective de développement territorial. L'importance de ses réalisations se constate d'un exercice à l'autre.

En 2016, est prévu l'achèvement de l'aménagement de l'aire d'accueil de Castets en Dorthe et la poursuite de différentes actions dont la mise en œuvre de la journée « sports nature ».

L'implication du Département sur les eurovéloroutes, comme la Vélodyssée avec la réalisation de l'EV3 dite « route des Pèlerins » qui relie la Norvège à St-Jacques de Compostelle et comme la Véloroute Nationale 80 qui relie l'Atlantique à la Méditerranée en longeant le canal latéral à la Garonne afin de rejoindre Bordeaux et Royan par la rive droite de l'estuaire va s'intensifier.

Ces projets sont interdépartementaux et coordonnés par des structures avec lesquels le Conseil départemental a noué des partenariats: le CDT de Charente Maritime, le Tarn et Garonne et la région Ile de France. Une ingénierie est apportée par le biais de l'association des Départements Cyclables.

La déclinaison d'une politique départementale du tourisme fluvial se justifie d'une part au regard de l'importance croissante de ce secteur d'activité dans l'économie touristique et d'autre part, parce qu'une telle politique embrasse un large champ géographique en englobant les bassins versants de l'Estuaire, de la Garonne et de la Dordogne.

Un schéma départemental du tourisme fluvial aura pour objectif de structurer et de qualifier l'offre touristique, de la valoriser et de susciter des projets touristiques innovants en complémentarité entre toutes les itinérances notamment entre les itinérances fluviales et terrestres.

Dans ce contexte l'enjeu de la politique départementale de tourisme fluvial est précisément d'assurer la cohésion entre les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, la cohérence et la complémentarité de l'offre à l'échelle de la Gironde.

En outre, une participation sera versée par le Département au Syndicat Mixte pour le Développement de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST) dans le cadre de la gestion du Phare de Cordouan qui intègre la prise en charge des gardiens et des frais de relève.

Enfin, nous poursuivons la remise en sécurité de l'exploitation du Train Touristique de Guîtres à Marcenais (TTGM). Il convient de noter les efforts déployés par les nouveaux membres de l'association exploitant cet équipement afin de renouveler l'intérêt des animations dans l'objectif de garantir une augmentation de la fréquentation.

II – La promotion et le partenariat avec les territoires et les structures à vocation touristique.

Le Plan d'actions Tourisme confirme la volonté du département de voir se renforcer l'organisation et l'animation touristiques en Gironde, en faisant en sorte que notre collectivité soit au plus près des territoires. Le partenariat technique et financier entre notre collectivité et les structures touristiques, qu'elles soient institutionnelles ou associatives, exprimera cette volonté.

L'Agence de Développement Touristique de la Gironde a ouvert l'association vers de nouveaux partenaires. Elle est l'outil privilégié de structuration et de promotion du tourisme girondin.

Les aides financières aux principaux organismes à vocation touristique et environnementale (le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative et l'Office de Tourisme de l'Entre Deux Mers) sont maintenues.

Le Département renforce son soutien aux territoires par le financement de postes d'agents de développement touristique au titre des conventions tripartites d'organisation touristique territoriale (COTT).

Pour renforcer la compétitivité des structures touristiques, le Département soutient les démarches qualités intégrées au Plan Qualité tourisme, tant au niveau des démarches collectives que des accompagnements individuels à la certification.

De plus, le Département continue à financer la participation au titre du fonctionnement au Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, ainsi que ses engagements relatifs aux équipements touristiques, notamment ceux liés à l'oenotourisme.

Enfin, une étude d'un plan de communication en faveur des routes du vin de Bordeaux est prévue. En conséquence, dans le cadre du budget primitif 2016 et au titre des politiques touristiques, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir :

- Approuver les orientations définies en matière de politique départementale en faveur du tourisme ;
- Adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif qui s'élèveront globalement en dépenses à 3 040 995 € en AP/AE et à 10 632 739 en CP ;
- Accorder en début d'exercice à l'Agence de Développement Touristique de la Gironde un acompte représentant 30% de l'inscription de l'autorisation d'engagement soit 666 973.50 €.

Nous travaillons avec l'Agence de développement touristique et puis le parc naturel des Landes et les différents syndicats d'initiatives ou offices du tourisme et notamment l'Union départementale des offices de tourisme.

Voilà un ensemble de syndicats et de structures et je ne voudrais pas oublier dans cette énumération le Syndicat mixte de la grande due du Pilat. Nous avons beaucoup de plans de communication à faire puisque la Gironde dispose d'un très joli patrimoine mais il faut savoir le valoriser, communiquer dessus et le promouvoir. C'est la raison pour laquelle sur le dernier évènement touristique qui est la création ou l'obtention des 6 routes de vins de Bordeaux en Gironde qui viennent d'être labellisés dont les deux dernières Médoc, Blaye et Bourg nous envisageons de faire un plan de communication, au moins une matrice globale pour ces portes d'entrée des routes des vins de façon à ce que le touriste et le visiteur aient une approche homogène et cohérente de ces routes des vins qui seront un peu le cœur de l'animation de la plateforme de la cité du vin dans le partenariat que nous menons.

Voilà mes chers collègues cette délibération qui nous amène à adopter des crédits inscrits au budget primitif qui s'élèvent à un peu plus de 3 M€ en AP et un peu plus de 10 M€ en CP et d'accorder une avance sur exercice à Gironde Tourisme d'un montant d'un peu plus de 666 000 €. Je ne participerai pas au vote en qualité de Présidente de Gironde Tourisme.

AVIS DE LA COMMISSION 08 - POLITIQUE ET ECONOMIE TOURISTIQUES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Présidente de commission. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce rapport ?
Dominique VINCENT, Xavier LORIAUD, Yvette MAUPILÉ.

Dominique VINCENT :

Très rapidement Monsieur le Président, mes chers collègues, il est bien évident que tout le monde peut être d'accord et même il faut être d'accord avec le dossier qui vient de nous être présenté mais j'aimerais intervenir sous le contrôle du président du SDIS, ici présent, car je souhaiterais qu'une étude approfondie soit faite au niveau du tourisme fluvial, des obligations engendrées par celui-ci.

Certes ce tourisme fluvial a été lancé et de façon ô combien intéressante, le seul problème c'est que personne n'avait envisagé l'obligation de venir au secours de ces nouveaux bateaux, ce qui fait qu'on a imposé au SDIS d'acheter un bateau à raison d'1,5 M€. Très bien, c'est fait, tant mieux pour eux mais malheureusement pour nous, c'est une société italienne qui a enlevé le marché car aucune société française n'a pu répondre au cahier des charges. C'est du passé car il va être livré dans 3 semaines ou 1 mois je crois à quelque chose près.

Dans le cas où nous développerions ce tourisme -et c'est une très bonne chose- nous devons en amont voir comment nous pouvons développer un partenariat financier pour subvenir à ces besoins. Systématiquement en effet, si ce doit être le SDIS et par ricochet nous le savons, le Département qui doit systématiquement allonger des millions d'euros sur des lignes concernant ces acquisitions, cela risque de nous poser problème un jour ou l'autre.

Oui à ce projet, il est incontournable, travaillons en amont pour essayer de partager les frais occasionnés par cette évolution Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

C'est un propos tout à fait pertinent. Xavier LORIAUD...

Xavier LORIAUD :

Merci Monsieur le président. Nous avons tous conscience évidemment dans cet hémicycle des atouts maîtres que possède notre département en matière culturelle et patrimoniale, la ville de Bordeaux qui rayonne, des vignobles les plus prestigieux au monde, des sites remarquables et des milieux naturels riches et uniques.

Comme vient de l'évoquer notre collègue Pascale GOT, nous assistons effectivement à une montée en puissance du tourisme fluvial. En 2011, il y avait une compagnie, CroisiEurope, l'année prochaine elles seront 7 sur notre bassin de navigation sans compter tous les locaux qui œuvrent depuis de nombreuses années sur ce territoire.

Il y a aussi l'ouverture de la cité du vin le 1^{er} juin 2016, dans 6 mois, et qui sera un site de loisirs culturels unique et qui, nous l'espérons, sera connectée avec les territoires girondins grâce notamment à la plateforme œunotouristique à laquelle d'ailleurs notre collectivité s'implique pleinement.

Nous soutenons les quatre axes de la politique en faveur du tourisme, ce n'est pas une surprise c'est un sujet qui fait consensus dans cet hémicycle et en matière d'œunotourisme, ce qui est important au travers de ces routes des vins et notamment les deux dernières qui ont été labellisées « vignobles et découvertes » c'est que ces routes des vins permettent aussi aux professionnels et aux opérateurs de travailler ensemble. Je le vois sur mon territoire entre les syndicats viticoles de Blaye, de Bourg, les offices de tourisme. Tout ceci est bon car cela crée du lien et là-aussi cela permet de monter en gamme sur un plan professionnel.

Nous sommes et serons vigilants aussi sur la coopération du département avec les différents acteurs de l'économie touristique et à ce titre, au nom du groupe, je voudrais saluer l'évolution positive du fonctionnement de Gironde Tourisme.

D'ailleurs, j'ai quelques remontées du terrain, notamment de directeurs d'office du tourisme, qui me remontent que dorénavant, les directeurs sont réunis une fois par mois, qu'il y a un vrai travail, une volonté de construire une vision partagée et que tout ceci et que tout ceci prend la bonne direction. Ce n'était pas simple, l'évolution entre le CDT puis l'ADT, je reconnais que cela a été un travail compliqué pour vous, mais en tout cas aujourd'hui, il y a vraiment une très belle progression et je tiens à le souligner car c'est bon pour l'économie touristique girondine.

En matière d'accueil, lors du précédent BS, on s'interrogeait aussi sur la vitrine départementale dans les nouveaux locaux rue Fondaudège et il semblerait effectivement avec le rapprochement, avec Bordeaux métropole que cette mission d'accueil puisse être confiée à l'Office de Tourisme -OT- de Bordeaux Métropole, ce qui permettra une coopération mais aussi une meilleure efficacité et c'est à souligner.

Je terminerai par le tourisme fluvial que l'on vient d'évoquer notamment sous l'angle de l'insécurité qui est un sujet à prendre en compte bien évidemment. Vous avez lancé la première conférence départementale du tourisme fluvial le 3 décembre dernier. Cela répond à un véritable besoin en matière de structuration à l'échelle de ce grand bassin de navigation et les enjeux en termes d'équipements, de chaînes de services aussi, à organiser, de respect de l'environnement aussi car

tout cet afflux de bateaux et de touristes sur le fleuve doit se faire aussi en respectant l'environnement et aussi de bien mesurer et de travailler aux retombées touristiques partagées. Ces enjeux sont tels que nous participerons activement à ces travaux à vos côtés afin que nous puissions tous agir en cohérence. Merci.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour ces propos et j'en profite pour saluer le travail des présidents successifs et qui aujourd'hui commence à aboutir sous la présidence de Pascale GOT, donc je dis bien « des présidents successifs » pour progressivement remettre sur les rails Gironde Tourisme.

En tout cas, muscler Gironde Tourisme et en faire une vraie agence touristique reconnue, légitimée, crédibilisée auprès des acteurs touristiques et qui aujourd'hui peu prendre pleinement sa place dans le cadre des négociations que nous menons avec la métropole sur la question du transfert de la métropole tourisme et sur toutes les perspectives effectivement qui s'ouvrent notamment à partir de la cité du vin sur laquelle nous serons dans la plateforme et merci d'avoir souligné cette avancée. Yvette MAUPILÉ...

Yvette MAUPILÉ :

Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, nous adhérons totalement au soutien apporté à l'œnotourisme, l'itinérance et le tourisme fluvial qui enrichissent sérieusement l'offre touristique de notre département.

L'œnotourisme va permettre la découverte du vignoble girondin avec une valeur ajoutée pour les territoires concernés et notamment en secteur rural. L'itinérance et le tourisme fluvial sont des actions innovantes à développer. En revanche, nous regrettons que le littoral et le bassin soient oubliés.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Président nous souhaitons que des actions vers le littoral et le bassin soient programmées en 2016 par Gironde Tourisme afin que l'équité soit respectée entre tous les territoires de notre département.

Je m'associe à ce que vient de dire tout à l'heure mon collègue Xavier LORIAUD sur la bonne organisation qui est présidée par Pascale GOT au niveau de Gironde Tourisme. Les remontées sont excellentes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Pascale GOT...

Pascale GOT :

Merci pour ces paroles agréables et comme nous avons eu l'occasion de vous le dire lors de la commission, derrière l'itinérance, derrière le tourisme fluvial, nous nous sommes engagés et j'y veillerai vraiment avec beaucoup d'assiduité à ce que le bassin sous cette forme d'itinérance, sous cette forme de l'eau, plus généralement l'eau, nous puissions décliner comme c'est déjà le cas, mais nous pouvons monter en puissance à faire des actions plus spécifiques notamment avec l'environnement qui est très varié sur le bassin et je vous ai également dit que nous allons créer une sorte de comité de pilotage informel de tous les acteurs de la façade Atlantique et dans cette façade Atlantique nous y incluons bien entendu le bassin d'Arcachon puisque c'est davantage l'action liée à la plage, au littoral et à son environnement que nous cherchons à mettre en valeur.

Derrière le pilier œnotourisme et itinérance, certes il est présenté d'une certaine manière sur l'ensemble du département, mais nous veillerons-nous nous y sommes engagés- à ce que le bassin ait déjà une jolie marque pour notre département. Donc il n'y a pas lieu de la laisser tomber bien au contraire.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Pas d'autre observation ou question ? Alain RENARD...

Alain RENARD :

Je voulais remercier Yvette MAUPILÉ des cars de tourisme que l'office de tourisme d'Arcachon a bien voulu adresser vers l'intérieur de la Gironde pour développer son tourisme et nous ferons la démarche inverse dès que nous le pourrons.

M. LE PRÉSIDENT :

Alain DAVID et Bernard CASTAGNET ensuite...

Alain DAVID :

Monsieur le Président, le problème soulevé par Dominique VINCENT est un problème que nous avons déjà évoqué ici dans cette Assemblée et pour lequel nous avons eu l'occasion Monsieur le Président d'évoquer les modalités effectivement de secours et les difficultés que pourrait rencontrer le SDIS en cas d'un naufrage dans l'estuaire de la Gironde ou plus près de chez nous même, dans le port de Bordeaux.

Ces navires, à l'inverse des navires de croisières qui viennent dans le port de Bordeaux, qui sont en autonomie sur le plan de la sécurité puisqu'ils sont équipés pour la haute mer, etc. peuvent prodiguer leurs propres secours mais les bateaux dont il s'agit ce sont des bateaux de petite croisière qui organisent des repas, des voyages sur la Garonne et qui embarquent entre 150 et 200 passagers présentent néanmoins un danger auquel il faut un jour peut-être faire face, notamment un naufrage dans des circonstances particulières pourrait amener le SDIS à intervenir et c'est vrai qu'il a fallu se doter de moyens relativement importants pour faire face au cas où on soit confronté à une difficulté.

Ce sont des frais supplémentaires effectivement pour le SDIS, mais peut-être serait-il possible de négocier avec les organisateurs de croisières, avec un certain nombre de personnes, les propriétaires, les armateurs de ces bateaux. Il existe aujourd'hui une taxe de séjour par exemple pour les hôtels. Pourquoi pas imaginer une taxe de sécurité pour ces croisières car cela procure à ces personnes des revenus relativement importants et il ne faut pas que ce soit la société, et en particulier le Conseil départemental qui soit amené à avoir des surcroûts de charges par rapport à des bénéficiaires très importants que pourraient faire ces armateurs sans qu'il y ait de contrepartie pour les services de secours.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Je passe la parole à Bernard CASTAGNET...

Bernard CASTAGNET :

Je voudrais juste apporter une précision concernant l'accueil, Xavier LORIAUD a parlé d'un transfert de l'accueil de la rue Fondaudège à l'office de tourisme de la Métropole.

Il s'agit d'une mutualisation, d'un partage. Nos personnels vont être accueillis par l'Office de tourisme de Métropole et chacun aura un rôle particulier, complémentaire. Il ne s'agit pas d'un transfert mais véritablement d'une mutualisation avec chacun nos missions. Cela va d'ailleurs nous permettre à terme de faire des économies de structures puisque l'accueil étant recentralisé sur un seul site, cela va vous permettre dans un deuxième temps de rapatrier les services de Gironde Tourisme sur nos propres bâtiments et donc de faire des économies, notamment sur la location de cet immeuble Rue Fondaudège.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Je vous propose donc de passer ce rapport au vote. Des oppositions ou des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS (1 non-participation au vote de la Présidente de Gironde Tourisme, Pascale GOT)

M. LE PRÉSIDENT :

Le rapport est donc voté à l'unanimité. Je vous remercie. Je donne la parole à Dominique FÉDIEU pour le rapport (9)1, Politique départementale agricole maritime forestière et de développement rural.

Dominique FÉDIEU

Pour vous donner un peu d'exemples : c'est le chapon de Grignols, l'agneau de Pauillac, le bœuf de Bazas, les huîtres du bassin d'Arcachon mais aussi du Médoc. C'est l'asperge du Blayais mais plutôt en conserve si vous avez pu en faire, car ce n'est pas tellement la saison mais c'est aussi d'autres produits mais là on est vraiment sur les produits emblématiques et de qualité de notre Département. On aurait aussi pu rajouter les magrets de canard ou autres de Palma gris ou de la ferme du Grand Lartigue, mais ce serait peut-être aller trop loin dans le Sud Gironde.

Rapport (9)1

POLITIQUE AGRICOLE, MARITIME ET FORESTIERE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL

Rapporteur : Dominique FEDIEU

Mesdames, Messieurs,

La loi du 7 août 2015 NOTRe s'attache à clarifier les compétences des collectivités territoriales. Si la Région devient désormais la collectivité territoriale responsable sur son territoire du développement économique, la loi NOTRe prévoit dans son article 94 que le Département peut intervenir, par convention et en complément des aides accordées par la Région en soutien de projets développés par des organisations de producteurs et des entreprises exerçant une activité de production, de transformation, de commercialisation de produits agricoles, de produits de la pêche et de la forêt.

Pour mémoire, la Gironde, 5^{ème} département agricole français, présente une forte vocation agricole et forestière dont la valeur de l'ensemble des productions s'élève à 1,94 milliard d'euros et compte près de 9500 exploitations agricoles. De plus, le Département intervient dans les secteurs maritimes et portuaires dans le cadre des compétences transférées par les lois de décentralisation de 1983. 10 ports de pêche, de commerce ou mixtes, transférés par l'Etat, le bassin ostréicole arcachonnais, le littoral atlantique et estuarien, la pêche, la conchyliculture et l'aquaculture sont autant de secteurs que le Département est appelé à gérer, et à soutenir dans leur développement.

L'objectif de notre institution pour 2016 est de mettre notre politique en cohérence avec les dispositions de la Loi NOTRe et d'assurer une transition efficace grâce à un dialogue avec la Région.

Notre action visera donc en 2016 à poursuivre notre engagement en faveur des secteurs agricole, maritime, forestier et du développement rural et de mobiliser l'ingénierie départementale à l'appui d'initiatives collectives et territoriales en :

– ACCOMPAGNANT LES FILIERES DE QUALITE EN GIRONDE par le soutien aux exploitations agricoles, forestières et viticoles valorisant notamment des produits de qualité et s'engageant dans des projets visant une économie d'énergie, une réduction des pollutions, un développement commercial nouveau. L'intervention départementale s'inscrira prioritairement en co financement de projets soutenus au titre du fonds européens FEADER ou inscrits dans le Plan de Développement Rural Aquitain.

De la même façon, seront soutenus les investissements des exploitations de cultures marines, les structures collectives qui permettent de renforcer la présence de productions de qualité sur son territoire ainsi que les entreprises de pêche. Le Département continuera à soutenir en appui technique et en réalisant des travaux les démarches collectives des professionnels pour la modernisation ou la réhabilitation des complexes ostréicoles.

Ces mesures pourront s'inscrire dans le cadre d'un dispositif concerté et coordonné avec la Région en vue de la mobilisation des crédits européens du FEAMP.

Nos interventions se feront également en :

- DEPLOYANT L'INGENIERIE DEPARTEMENTALE POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE par la réalisation de missions en direction des communes ou intercommunalités pour la mise en place de plans de gestion différenciée, pour l'amélioration des conditions de production en vue de réduire l'impact sur l'environnement ainsi que pour le développement des circuits courts notamment dans le domaine de l'approvisionnement de la restauration collective. Ces démarches trouveront des traductions concrètes au travers de réponses à des appels à projet nationaux ou la mise en place d'outils mutualisés.

Pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle des orientations ainsi tracées en matière agricole, il nous est demandé d'approuver ces orientations et d'adopter les crédits nécessaires qui s'élèvent globalement :

- En dépenses, à 742 000 € en AP/AE et 2 901 815 € en CP pour le domaine agricole,
- à 155 000 € en AP/AE et 206 172 € en CP en dépenses et 66 546 € en recettes pour les filières de la mer.

AVIS DE LA COMMISSION 9 - AGRICULTURE MER ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT en tenant compte de l'amendement suivant

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de ce rapport ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie. Je donne la parole à Arnaud ARFEUILLE pour le rapport (10)2, Politique départementale en faveur de l'économie et de l'emploi.

Arnaud ARFEUILLE :

Comme l'a rappelé Bernard CASTAGNET sous l'égide duquel j'ai le plaisir d'œuvrer chaque jour, la loi NOTRe nous oblige aujourd'hui à trouver une juste articulation entre ses deux compétences distinctes, ses deux entités distinctes que sont le Département et la Région, compétences distinctes, complémentaires et qui sont liées.

Rapport (10)2

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI

Rapporteur : Arnaud ARFEUILLE

Mesdames, Messieurs,

La loi du 7 août 2015 NOTRe s'attache à clarifier les compétences des collectivités territoriales. La région devient la collectivité territoriale responsable sur son territoire du développement économique, le Département est quant à lui conforté dans son rôle de garant de la solidarité territoriale et humaine.

Dans ce contexte, l'objectif de notre institution pour 2016 est de mettre la politique économique départementale en cohérence avec les dispositions de la Loi NOTRe et d'assurer ainsi une transition efficace grâce à un dialogue avec la Région afin de valoriser le potentiel d'initiatives et de pratiques girondines au service des solidarités humaines et territoriales.

Notre action dans le domaine du développement économique consistera donc en 2016 à maintenir nos engagements antérieurs au service d'une économie de proximité créatrice d'emplois locaux non délocalisables en lien avec les autres compétences départementales.

En 2016, notre politique visera à :

- ENCOURAGER L'INNOVATION SOCIALE DANS LES TERRITOIRES GIRONDINS en poursuivant la mobilisation du Fonds Social Européen via la subvention globale départementale pour soutenir les territoires girondins dans une dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en maintenant notre engagement auprès des structures relevant du champs de l'Economie Sociale et Solidaire et en mobilisant l'ingénierie départementale en faveur de l'émergence de projets territoriaux ;
- MAINTENIR DES SERVICES EN MILIEU RURAL ET ACCOMPAGNER LES INITIATIVES VISANT A SATISFAIRE LES BESOINS FONDAMENTAUX DES GIRONDINS en s'appuyant sur le futur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public pour développer des partenariats de proximité et accompagner des initiatives visant à maintenir et créer des offres de services sur les territoires en déficit constaté, qu'ils soient ruraux ou urbains ;
- FAVORISER L'AMENAGEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES GIRONDINS en faisant bénéficier les territoires d'une mission d'assistance en ingénierie pour favoriser l'émergence de Zones d'Equilibre en Gironde et en poursuivant le dialogue en matière de dynamiques commerciales ;
- FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN LEVIER DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE GIRONDIN en mobiliser notre capacité d'achat public pour accroître notre contribution à l'économie girondine et notre soutien aux entreprises du département.

Pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle des orientations ainsi tracées il nous est demandé d'approuver ces orientations en matière de politique économique et d'adopter les crédits nécessaires décrits qui s'élèvent globalement à 545 281 € en AP/AE et 2 238 916 € en CP en dépenses

AVIS DE LA COMMISSION 10 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Président. Qui souhaite intervenir concernant ce dossier ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Pour le rapport suivant, la parole est à Sébastien SAINT-PASTEUR, (10)3, Politique départementale d'économie sociale et solidaire et d'innovation sociale.

Sébastien SAINT-PASTEUR :

Merci Monsieur le Président, chers collègues, les maîtres mots de ce rapport seront proximité, valeur, transversalité et innovation.

Rapport (10)3

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET D'INNOVATION SOCIALE

Rapporteur : Sébastien SAINT-PASTEUR

Mesdames, Messieurs,

Garant de la cohésion sociale et territoriale, le Département inscrit ses politiques et interventions dans une logique de proximité et fonde son action sur des valeurs de participation et de développement durable. Depuis de nombreuses années, des politiques ont ainsi été mises en œuvre et l'économie sociale et solidaire (ESS) occupe une place prégnante dans les actions et interventions du Département en lien avec ses domaines de compétences.

En effet, le Département, dans son rôle d'acteur de proximité et de chef de file des solidarités humaines et territoriales souhaite favoriser et faciliter l'implication des acteurs de l'ESS dans la dynamique collective mise en place à l'occasion du livre blanc de l'ESS et des conseils de territoire. L'ESS constitue un levier de développement local et de lien social que le Département entend actionner.

Inscrite pleinement dans la stratégie de Gironde 2033, du dialogue territorial et des pactes territoriaux qui seront conclus en 2016, l'ESS et l'innovation sociale seront propices au décloisonnement des approches, à l'expérimentation et à la duplication entre territoires.

A cet effet, le rapport confirme de l'engagement du Département sur le champ de l'ESS au regard des compétences qui lui sont confiées en matière d'insertion et d'inclusion, de développement social, mais aussi sur les champs de la culture, du sport, de l'éducation populaire, ou encore de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il précise les engagements du Département en faveur de l'innovation sociale et de l'ESS, identifiés comme des leviers de développement des territoires au service des Girondins et de transformation dans la conception de nos politiques publiques.

A ce titre, et ce en articulation avec la démarche de Gironde 2033, il est proposé de lancer, à titre expérimental, un appel à initiatives pour soutenir en termes d'ingénierie un projet socialement innovant sur chacun des grands 9 territoires girondins. L'année 2016 sera aussi consacrée à lancer un processus d'ancrage de l'ESS et de l'innovation sociale dans l'administration départementale, en s'appuyant sur diverses actions, comme par exemple la mise en œuvre de la Charte de la commande publique au service de l'économie girondine.

Il présente enfin un programme d'actions visant à animer et faire vivre une dynamique collective autour de l'ESS en Gironde. Ainsi, le Département poursuivra son intervention en faveur de l'émergence de démarches collectives et de dynamiques territoriales de coopération et/ou de mutualisation entre acteurs de l'ESS.

Rappelons que l'ESS représente 10 % des emplois girondins, mais que son utilité va bien au-delà.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir :

- adopter les orientations présentées dans ce rapport relatives à la politique d'économie sociale et solidaire et d'innovation sociale au titre de l'année 2016 et ses modalités de mise en œuvre,
- adopter le Guide de l'Appel à initiatives "Economie sociale et solidaire et innovation sociale", et autoriser sa mise en œuvre,

- adopter le règlement d'intervention financière départemental de "Soutien aux initiatives collectives d'animation et/ou de coopération entre acteurs de l'économie sociale et solidaire" pour 2016, et autoriser sa mise en œuvre,

- adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif qui s'élèvent en dépenses à 80 000 € en AE et 80 000 € en crédits de paiement.

AVIS DE LA COMMISSION 10 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je me permets de saluer l'adoption de la charte de la commande publique où l'ESS figure en bonne place. L'ESS irrigue les politiques départementales et le sens de ce rapport est bien d'ouvrir encore plus les vannes de cette irrigation. Désolé Bernard CASTAGNET, de ne pas te rendre l'hommage que tu mérites, mais j'ai besoin de tous ! Je souhaite donc remercier Monsieur le président et l'ensemble des vice-présidents de leurs témoignages de soutien dans chacun de leurs domaines car ils sont véritablement les garants de la réussite de cette ambition. Certains prétendent parfois que l'on peut faire « plus » avec « moins », des exemples récents le démontrent, mais nous essaierons à travers ce rapport de faire « mieux » avec « autant », en essayant de favoriser les cercles vertueux que permettent de nourrir l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale sur nos territoires.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ? Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Monsieur le Président, j'essaierai d'aller presque aussi vite mais pas en apnée, juste pour vous dire que nous voterons ce rapport et signaler comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire à une première reprise l'importance pour nous d'innover et surtout de mutualiser un certain nombre de démarches sur l'ensemble du territoire girondin. Il y a des endroits où les besoins sont forts et où les acteurs sont peu structurés. Il nous semble nécessaire de pouvoir irriguer l'ensemble du territoire girondin à partir d'expériences. Evidemment, elles ne sont jamais strictement duplicables car chaque territoire a son histoire, ses spécificités, mais il nous semble très intéressant de pouvoir mutualiser ou en tout cas faire profiter les territoires de certaines dynamiques qui sont déjà enclenchées à certains endroits et qui pourraient apporter, par rapport à des populations fragilisées, un réel plus en termes de couverture par les structures d'économie sociale et solidaire.

M. LE PRÉSIDENT :

Je suis pour ma part complètement d'accord avec une proposition comme celle-ci. Il est vrai qu'il existe un certain nombre d'initiatives de structuration des réseaux des acteurs de l'ESS dans certaines parties du territoire et je pense que ceux qui ont réussi déjà des choses ou qui sont en marche pour les réussir sont demandeurs éventuellement d'une transférabilité de ce qu'ils ont réalisé.

Bien au contraire, je crois qu'il faut profiter de la délégation de Sébastien pour repérer un peu ce qui peut exister dans le périmètre girondin et qui fonctionne bien et à ce moment-là je suis persuadé que vous pourrez rapidement entrer en contact avec ces acteurs. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote. Pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie. Je propose car nous avons laissé tout à l'heure de côté en raison de l'interruption de séance un seul rapport à part tout ce qui sera à traiter demain sur le budget, sur la vice-présidence de Jean-Marie DARMIAN, de passer le rapport (13)8, Politique contractuelle CPER – Programmes européens, si vous en êtes d'accord.

Jean-Marie DARMIAN :

C'est un exercice contraint puisque vous connaissez tous les obligations de l'Europe en matière de communication de ces actions aux assemblées délibérantes ainsi qu'au grand public d'ailleurs.

La politique contractuelle du CPER et des programmes européens a été conçue et mise en œuvre dans le précédent mandat par Jean TOUZEAU auquel on peut rendre hommage car le bilan de cette première phase est extrêmement positif.

Rapport (13)8

POLITIQUE CONTRACTUELLE CPER-Programmes Européens

Rapporteur : Jean Marie DARMIAN

Mesdames, Messieurs,

La mise en œuvre de la politique européenne de cohésion 2014-2020 engage la participation de tous les échelons administratifs, de l'Europe au local. Les départements sont ainsi directement impliqués en qualité de partenaires actifs des politiques de cohésion sociale et territoriale.

L'engagement du Département dans la Gironde dans la mise en œuvre de la politique de cohésion 2007-2013 a permis quatre avancées majeures :

- Plus de 6000 Girondins ont obtenu un emploi ou une formation, dans le cadre des dispositifs de la subvention globale Fonds social européen pilotée par le Département permettant de donner plus d'ampleur à la politique qu'il conduit en matière d'insertion sociale et professionnelle des publics les plus vulnérables.
- Le renforcement de la compétitivité économique des territoires girondins, avec le déploiement pour tous - entreprises comme particuliers - d'un réseau débit hautement performant.
- Le renforcement de l'attractivité globale de la Gironde, s'appuyant sur la valorisation de l'exceptionnelle richesse, culturelle, naturelle et patrimoniale de notre territoire.
- Enfin, le FSE a permis la consolidation d'une démarche globale de prise en compte des problématiques sociales et notamment de la problématique du logement des jeunes, permise par la mobilisation croissante du Fonds social européen entre 2010 et 2014 au profit des publics en demande d'insertion et de retour à l'emploi.

Partant de ce bilan, le Département s'est fixé pour ambition de mobiliser l'effet levier des Fonds européens et du CPER 2014-2020 afin d'appuyer la mise en œuvre de politiques et de projets départementaux destinés à conforter son rôle de garant des solidarités humaines et territoriales.

Une petite incidente pour vous préciser simplement que je lance un appel à tout le monde en pensant que sur les territoires girondins, cette politique a encore sa place et qu'il y a encore des disponibilités pour l'inclure en renfort dans la perspective de ce que Christine BOST vous a indiqué dans le livre blanc.

Ainsi, le Département a identifié l'opportunité de répondre à plusieurs enjeux d'ici 2020 :

- Investir dans un programme structuré et pluriannuel d'inclusion active, selon un plan d'actions recouvrant un périmètre plus vaste que celui de l'insertion et dépassant le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. L'objectif visé est bien de mobiliser toutes les énergies afin de favoriser les réussites individuelles, avec pour objectif d'intervenir auprès de 4098 demandeurs d'emploi et 3474 inactifs.
- Développer les programmes de coopération européenne afin de soutenir des projets expérimentaux répondant à des enjeux de société prioritaires : l'éducation et la jeunesse, notamment la mobilité des jeunes, les services et usages numériques, les dispositifs innovants de gestion des ressources naturelles, la coopération interterritoriale via le programme LEADER.

- Poursuivre l'implication du Département dans l'accompagnement des grands projets aux retombées locales à travers le nouveau contrat de plan Etat-Région et la participation aux projets d'infrastructures.

Le présent rapport consiste à :

- Adopter les orientations directrices présentées relatives au plan de coordination des priorités d'action départementales avec la mise en œuvre des programmes européens dans le cadre de la programmation et des appels à projets européens 2014-2020
- Confirmer l'engagement départemental en faveur des grands projets interinstitutionnels
- Adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif 2016 qui s'élèvent globalement
- En dépenses à 1 591 525 € en AP et à 9 767 714 € en CP
- en recettes à 2 278 036 €

puisque pour employer un terme bien employé d'un sketch, il faut « un certain temps » et j'allais dire un temps certain avant que les paiements européens soient effectués et restitués à la collectivité locale qui les a investis.

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES et BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice-Président. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette question ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie. Je propose de passer la parole à Edith MONCOUCUT pour un propos chapeau sur sa Vice-Présidence « Autonomie, handicap et politique de l'âge ».

Intervention de Madame Edith MONCOUCUT, Vice-Présidente, chargée de l'Autonomie, du Handicap et Politique de l'Age

Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de remercier d'une part les équipes de la DGAS conduite par Pascal GOULFIER, d'autre part Marie-Jeanne FARCY et Sébastien SAINT-PASTEUR. Tous deux assurent à mes côtés les présidences des commissions « Politique de l'âge et politique du handicap et de l'inclusion ».

Ils vont vous présenter les rapports des rapporteurs. Aussi, je n'entrerai pas plus dans les détails de ces rapports du BP 2016.

Vous m'avez confié une Vice-Présidence dont le premier qualificatif est « autonomie ». Ce terme fait le lien entre nos champs d'intervention, le grand âge et le handicap, tout en exprimant pleinement le sens de nos politiques et de notre engagement.

En effet, il s'agit de concourir au maintien de la dignité des personnes, tout en favorisant l'efficacité de nos politiques départementales. À cet égard, nous avons déjà conforté notre présence territoriale. Nous continuons dans cette voie en développant une nécessaire proximité grâce au programme solidarité 2013 et à l'ouverture des pôles sociaux sur les différents territoires girondins.

Toujours dans le but de conforter cette territorialisation, nous vous proposons de développer encore notre politique en faveur du développement des CLIC. Depuis 2008, quatre CLIC de niveau 3 sont opérationnels en Gironde. Le territoire des Portes du Médoc, de la rive droite de Bordeaux et du Sud Gironde.

Depuis 2010, et conformément aux dispositions prévues par le schéma départemental, le CLIC Sud Gironde a ouvert ses services aux personnes handicapées. En termes de proximité de la MDPH sur ce territoire, il travaille en étroite collaboration.

Notre budget 2016 prévoit notamment le financement de ces CLIC, avec l'ouverture des quatre CLIC aux personnes handicapées au cours de l'année à venir. L'extension des CLIC existants au territoire du pôle solidarité sur lequel ils sont implantés, notamment l'extension du CLIC Sud Gironde, dès le 1^{er} janvier prochain.

Afin de répondre aux besoins des Girondins sur l'ensemble du territoire et finaliser ainsi le maillage départemental par ces dispositifs, il est par ailleurs prévu en 2016 dans le cadre de la mise en place du pôle « solidarité autonomie », sur les territoires non pourvus de CLIC, d'assurer au sein des pôles territoriaux l'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées sur la base des missions d'un CLIC de niveau 1.

Plus largement, nous entendons développer la territorialisation de l'accueil physique, mettre en place une plateforme téléphonique unique et généraliser le traitement numérisé des dossiers.

Durant cette année 2016, l'efficacité de nos politiques va aussi être largement confortée par le pôle solidarité autonomie. En effet, ce pôle va nous permettre de conforter et d'améliorer le service rendu par le regroupement des équipes de la DGAS et de la MDPH sur le site de Mériadeck. Vous pouvez le constater, il s'agit d'améliorer constamment les services rendus aux usagers. Ainsi, et en adéquation avec la future loi autonomie relative à l'adaptation de la société au vieillissement, nous allons également refonder notre politique d'aide à domicile. Il s'agira d'intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, d'harmoniser progressivement les modalités de financement de l'aide à domicile et de poursuivre la modernisation et la professionnalisation de ses services.

En effet, ces services qui emploient quelque 5 000 personnes, sont des acteurs à part entière de l'économie girondine. Leur développement, leur professionnalisation répondent aux besoins en augmentation constante des bénéficiaires de l'APA et de la PCH.

Au 31 octobre dernier, la Gironde compte 21 350 personnes âgées bénéficiant de l'APA à domicile, 5 228 de la PCH à domicile et 276 bénéficiaires de la PCH enfants.

Malheureusement, il peut arriver un moment où rester à domicile n'est plus possible. Aussi, vous pourrez le constater, à la lecture de ce projet de budget, nous maintenons notre aide en faveur des établissements pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées avec l'ouverture de 182 nouveaux lits. Il s'agit pour nous de préserver autant que possible un prix de journée accessible au plus grand nombre, de veiller à une répartition équilibrée de l'offre de places habilitée à l'aide sociale. Le coût de l'accessibilité, le nombre de places, c'est un débat que nous avons eu en commission et je tiens ici à saluer la qualité des échanges, ainsi que l'implication des différents membres des deux commissions.

Comme j'ai pu le dire alors, notre collectivité s'est engagée de longue date dans une politique volontariste en faveur du maintien et du développement des établissements habilités à l'aide sociale.

Notre action dans ce domaine, vous le savez, doit désormais s'inscrire dans le cadre de la loi « hôpital, patience, santé, territoires ». Néanmoins, soyez assurés que nous veillons à maintenir une offre la plus diversifiée possible en incluant également des accueillants familiaux.

Monsieur le Président, mes chers collègues, voici rapidement brossées les politiques de cette vice-présidence. Le projet de budget que nous soumettons à votre vote, je ne veux pas entrer dans les détails, mais représentent plus de 185 M€ pour les personnes âgées, plus de 206 M€ pour les personnes handicapées. Il s'agit là de la traduction bien concrète de notre engagement en faveur des solidarités humaines et territoriales, en faveur des habitants de notre Gironde, tout simplement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-Présidente.

Nous allons passer à la présentation du premier rapport de cette vice-présidence, (14)¹, Politique en faveur des personnes adultes handicapées. La parole est à Sébastien SAINT-PASTEUR.

Rapport (14)1

ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Sébastien SAINT PASTEUR

Mesdames, Messieurs,

L'action en faveur des personnes handicapées est un des axes forts de la politique de Solidarité du Département.

Traduisant l'engagement de notre collectivité dans ce domaine, le budget qui lui est consacré intègre les dispositions prévues par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Ce dispositif s'appuie sur la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'année 2016 devrait voir la mise en œuvre du Pôle Solidarité Autonomie, élément important de la nouvelle organisation des politiques de Solidarité du Département.

Regroupant sur un même site les services de la MDPH et de la Direction des Actions pour Personnes Agées et Personnes Handicapées (DAPAH), le projet de mutualisation des services de ce futur pôle vise notamment dans ce cadre à proposer la création d'une plateforme téléphonique commune entre la MDPH et le Département ainsi qu'un accueil territorialisé des personnes âgées et des personnes handicapées à partir des CLIC dans tous les Territoires de Solidarité.

L'ensemble du dispositif s'appuie en effet fortement sur la MDPH qui permet aux Girondins de disposer d'un guichet unique pour leurs démarches.

L'année 2016 sera en ce sens une année importante où sera mis en œuvre le pôle solidarité autonomie qui vous a été présenté par Edith MONCOUCUT, à laquelle je souhaite témoigner toute ma reconnaissance pour le soutien indéfectible qu'elle apporte à ses présidents de commissions et je ne pense pas trahir la pensée de ma voisine en disant cela.

Plus réactive, plus disponible, plus proche cette organisation sera un outil important dans l'amélioration du suivi et de l'instruction des plus de 80 000 dossiers annuellement traités par la MDPH et sur lesquels je sais que beaucoup sont aujourd'hui sollicités pour des délais d'instruction qui sont insuffisamment opérationnels et auxquels le président accorde une grande importance.

Dans la logique des orientations du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2012-2016, c'est dans ce contexte que s'inscrit le budget 2016 présenté.

▪ Le soutien à la vie à domicile des personnes handicapées est un axe fort de notre schéma. Il concerne tout d'abord le financement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) versée aux personnes adultes handicapées vivant à domicile, en établissement, en famille d'accueil ainsi qu'aux enfants handicapés.

Son champ d'application vise aussi bien :

- l'aide humaine,
- les aides techniques,
- l'aménagement du logement et du véhicule,
- les surcoûts de transports,
- et les charges spécifiques exceptionnelles et animalières.

Fin octobre 2015, le Département finance cette prestation à près de 6000 girondins.

L'augmentation régulière du nombre de bénéficiaires continue à avoir un impact fort sur le niveau des dépenses.

Pour un meilleur contrôle de l'utilisation des dépenses et de limitation des Indus, le budget proposé poursuit le déploiement de l'utilisation du moyen de paiement préfinancé CESU pour le versement de la PCH versée aux usagers. Un dispositif de Tiers Payant permet également depuis juin 2014 au Département de payer les charges dues à l'URSSAF directement à cet organisme.

Compte tenu de ces éléments, la dépense 2016, pour cette seule prestation de PCH, est ainsi évaluée à **70 825 200 €** et la recette de la CNSA afférente à ces dépenses est quant à elle estimée à **14 600 000€**.

A ces dépenses s'ajoute le financement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) qui perdure parallèlement à la PCH, et dont la dépense est estimée à **8 324 800€** pour 2016.

La politique de soutien à domicile repose aussi sur le financement

- des dispositifs d'accueil de jour,
- des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS),
- des Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

Pour le financement de ces structures au titre l'aide sociale, le budget 2016 prévoit une évolution maximale de 1 % s'agissant de la reconduction des moyens alloués, et tient compte :

- de l'incidence en année pleine des ouvertures de places intervenues en 2015,
- de l'ouverture en 2016, par arrêté conjoint avec l'ARS, de places nouvelles en Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés et d'accueil de jour en Foyer d'Accueil Médicalisé.

Ce budget intègre également, au titre de l'aide sociale des personnes handicapées, les dépenses d'aide ménagère et de frais de repas en foyer restaurant.

En conséquence, au regard de l'ensemble des prestations évoquées ci-dessus, le programme de soutien à domicile pour les personnes handicapées proposé s'élève, pour l'exercice 2016 à **98 443 700 €** en dépenses et **15 760 000 €** en recettes, et vise aussi à rechercher des solutions innovantes, alternatives à un habitat en structures collectives.

▪ Avec ce budget 2016 le Département poursuit également sa politique d'accueil des personnes handicapées au sein de familles agréées pour un montant de **612 000 €** en crédit de fonctionnement.

▪ Le programme lié à l'accueil des personnes handicapées dans les structures d'hébergement (Foyers et Unités d'hébergement, Foyers de Vie, Foyers d'Accueil Médicalisé), tient compte pour l'année 2016

- de l'incidence en année pleine des places nouvelles ouvertes en 2015 en Foyers Occupationnels et Foyer d'Hébergement
- de la restructuration et de l'ouverture en 2016 de places nouvelles en Foyer d'Hébergement et Foyers d'Accueil Médicalisé (par arrêté conjoint avec l'ARS pour ces dernières),

et s'appuie sur une évolution maximale de 1 % concernant la reconduction des moyens alloués.

Aussi, il est prévu d'inscrire, au titre de l'accueil en hébergement permanent, temporaire ou d'urgence, **103 083 127 €** en crédit de fonctionnement et **18 011 000 €** en recettes au titre de la récupération des ressources des bénéficiaires de l'aide sociale, et des recours sur succession après décès.

▪ Par ailleurs pour financer l'entretien des structures construites en maîtrise d'ouvrage directe par le Département, il nous est demandé d'inscrire **113 320 €** en autorisation de programme et **173 320 €** en crédits de paiement 2016 pour les dépenses d'investissement.

▪ Le budget 2016 poursuit son soutien également la mise en place d'un « Pôle Ressource » qui a vocation à recenser les logements adaptés au handicap et à la dépendance et à favoriser leur mise à disposition. Il encourage également une politique de soutien aux actions qui concourent à améliorer la représentation et la participation à la vie sociale et culturelle des personnes handicapées. Il conforte le soutien aux actions conduites par différents associations intervenant dans le champ du handicap.

▪ Enfin, il convient de rappeler la participation du Département au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées avec un concours proposé à hauteur de 3 896 900€ en crédits de paiement et **853 896 €** en recettes au titre de l'année 2016.

En conclusion, ce budget 2016 propose :

- 1) d'accompagner l'augmentation du nombre de bénéficiaires, de la Prestation de Compensation du Handicap et des personnes ayant recours à l'aide sociale départementale,
- 2) de poursuivre la politique engagée concernant l'amélioration de l'offre sur l'ensemble du territoire en termes de services et d'établissements médicaux sociaux,
- 3) de poursuivre la mise en œuvre des actions prévues au schéma départemental et figurant pour certaines dans notre Agenda 21, en s'appuyant notamment sur l'ingénierie territoriale proposée par les services du Département.

Pour ce faire, Monsieur le Président nous demande de voter les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions détaillées dans le rapport présenté pour un montant de :

113 320€ en autorisation de programme, **206 766 240€** en crédits de paiement pour les dépenses, et **34 676 896€** en recettes pour les actions en direction des personnes handicapées.

AVIS DE LA COMMISSION 14 - POLITIQUE DU HANDICAP ET DE L'INCLUSION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Président de commission. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce rapport ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie. Je donne la parole à Marie-Jeanne FARCY concernant le rapport (15)2, Politique en faveur des personnes âgées.

Marie-Jeanne FARCY :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis tout à fait d'accord avec Sébastien SAINT-PASTEUR et je remercie Edith MONCOUCUT pour la confiance qu'elle nous accorde au sein de sa Vice-Présidence.

Rapport (15)2

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Rapporteur : Marie-Jeanne FARCY

Mesdames, Messieurs,

Les grandes orientations et les engagements de notre collectivité pour assurer le bien être physique et moral et la sécurité des personnes en perte d'autonomie ont été réaffirmées dans le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale « 2012-2016 ». Le budget 2016 qui vous est présenté s'appuie sur ces orientations.

Le Département, chef de file de l'action sociale en faveur des personnes âgées, confirme ici l'inscription de la politique du grand âge au plus haut niveau de ses priorités. La future loi d'Adaptation de la société au vieillissement, qui devrait prochainement être adoptée, conforte ce rôle de chef de file, et l'année 2016 verra en toute logique sa mise en œuvre, avec près d'une trentaine de décrets attendus.

Cette loi se décline autour de 3 grands axes

- Anticiper pour repérer et combattre les premiers facteurs de risque de la perte d'autonomie
- Adapter les politiques publiques au vieillissement
- Améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie

Ce budget 2016 s'inscrit également dans le contexte de la mise en oeuvre du Pôle Solidarité Autonomie, qui dans le cadre de la nouvelle organisation des services du Département regroupera en un même lieu les services de la MDPH et de la Direction des Actions pour Personnes Agées et Personnes Handicapées (DAPAH). Au delà de la mutualisation de l'accueil téléphonique, la numérisation des dossiers et la mutualisation des services supports, pour une meilleure réponse aux usagers et à leur famille, ce pôle en cours de constitution porte notamment le projet de la territorialisation et de la mutualisation de l'accueil physique dans les Territoires de Solidarité.

1 – S'agissant du soutien à la **vie à domicile**, ce budget réaffirme l'importance de cette politique départementale.

Un peu plus de 99 % des dépenses qui y sont consacrées concernent le versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) destinée aux personnes âgées qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière à domicile. Les autres dépenses concernent le versement des prestations d'aide sociale au titre de l'aide ménagère et des foyers restaurants. Fin octobre 2015 la Gironde comptait 21 350 allocataires de l'APA.

Ce budget propose dans ce cadre une évolution maximale de 1.4% concernant la reconduction des moyens alloués aux services prestataires autorisés. Pour un meilleur contrôle de l'utilisation des dépenses et de limitation des indus, il entend poursuivre le développement de l'utilisation du moyen de paiement préfinancé CESU pour le versement de l'APA.

A l'aune de la nouvelle loi Autonomie, il conviendra par ailleurs en 2016 d'adapter notre politique d'aide à domicile du fait du transfert probable du suivi des services agréés par le Préfet dans le champ de compétences du Département, et de travailler avec nos partenaires sous forme d'une contractualisation nouvelle, à travers des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens).

C'est donc en fonctionnement la somme de **82 738 169 €** au total qui sera consacrée en dépenses à cette politique de soutien à domicile.

2 - Le budget 2016 vise ensuite à satisfaire les besoins de financement liés à **l'accueil des personnes âgées en établissement** :

▪ Au sein de ces structures, l'APA a vocation à couvrir la partie du budget afférent à la dépendance. Dans ce cadre, la reconduction des moyens existants a été retenue sur la base une évolution maximale de +1%.

Le budget 2016 tient également notamment compte :

- de l'obligation de renouvellement de conventions tripartites signées conjointement avec l'ARS,
- de l'incidence en année pleine des ouvertures de places en EHPAD en 2015 et de l'ouverture de places nouvelles en 2016,
- et de l'incidence de la mise en oeuvre des plans nationaux (Plan Maladies neuro-dégénératives et Plan solidarité Grand Age).

En conséquence, il est proposé d'inscrire au budget **54 805 831€** en fonctionnement pour le versement de l'APA en établissement.

Les recettes inhérentes à ces programmes « APA versée aux bénéficiaires à domicile » et « APA versée aux établissements » sont estimées à **43 613 879€ dont 42 538 000€** provenant de la contribution de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour l'APA.

▪ Le Département finance par ailleurs au sein des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) les dépenses d'hébergement pour les girondins dont les ressources sont insuffisantes pour acquitter l'intégralité du tarif. En octobre 2015, l'aide sociale à l'hébergement est ainsi attribuée à un peu plus de 1600 bénéficiaires.

Dans ce contexte, le budget 2016 tient notamment compte :

- d'une reconduction des moyens alloués sur la base d'une évolution maximale de 1 %,

- de l'incidence en année pleine des ouvertures de places 2015 et de places nouvelles habilitées à l'aide sociale en 2016,
- de l'incidence du renouvellement des conventions tripartites,
- et de l'impact sur 2016 du coût de la réhabilitation et restructuration de 10 EHPAD.

Il est aussi rappelé que l'admission à l'aide sociale est subordonnée à la récupération des ressources du demandeur et de ses obligés alimentaires. La créance qui en résulte est récupérée après décès sur la succession de l'intéressé.

En conséquence, il est ainsi proposé d'inscrire au budget 2016 la somme de **44 100 000€** en dépenses de fonctionnement et **25 000 000€** en recettes pour ce programme lié à l'hébergement au titre de l'aide sociale des personnes âgées en établissement.

- Pour financer les projets de créations, extensions, restructuration d'établissements habilités à l'aide sociale, il est prévu d'inscrire **2 090 000€** en autorisation de programme et **2.266 344€** en crédits de paiement 2016 pour les dépenses d'investissement.

3 - L'action du Département en faveur des personnes âgées vise également à promouvoir et poursuivre le recours au dispositif de **l'accueil familial chez un particulier agréé**, à développer la formation des accueillants mais aussi à rechercher des solutions innovantes d'accueil familial, alternatives à un hébergement en structures collectives. Une somme de **120 000 €** est allouée à ce programme en crédit de fonctionnement pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

4 - Pour conclure sur les actions en faveur des personnes âgées, on rappellera le rôle de chef de file confié au Département quant à la mission de **coordination gérontologique**.

- Le budget 2016 confirme le financement des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et la volonté de poursuivre et finaliser le maillage territorial actuel, avec l'extension des CLIC existants au territoire du Pôle solidarité sur lesquels ils sont implantés et l'installation d'ici fin 2015 de 5 nouveaux CLIC également ouverts aux personnes handicapées au sein des Pôles Solidarité non couverts à ce jour.

- Le budget 2016 maintient notre soutien au Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées (CODERPA).

- Il encourage également une politique concourant à améliorer la représentation et la participation à la vie sociale des personnes âgées (actions culturelles inscrites dans les appels à projet L'Un est L'Autre notamment).

- Il conforte aussi les partenariats engagés dans le domaine de l'aide aux aidants familiaux, de la formation des intervenants, du logement solidaire, de la promotion du « Bien Vieillir », et du renforcement du lien social et intergénérationnel.

- Ce budget prévoit enfin de poursuivre le soutien spécifique à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile intervenant auprès des personnes dépendantes et des personnes handicapées dans le cadre du partenariat renouvelé en 2013 pour 4 ans avec la CNSA, qui intervient à près de 70% des dépenses de fonctionnement effectivement supportées par le Département.

Pour ce programme relatif aux actions gérontologiques, il est proposé d'inscrire au budget **130 000€** en autorisation de programme, **100 000€** en crédits de paiement en dépenses d'investissement, **1 354 250€** en crédits de paiements et **782 500€** en recettes pour les dépenses de fonctionnement

En conclusion, ce budget 2016 propose :

- 4) d'accompagner l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA,
- 5) de poursuivre la politique qualitative impulsée par le Département dans le cadre de la démarche de modernisation et de structuration du réseau départemental des services d'aide et d'accompagnement à domicile, en adaptant cette politique au cadre de la future loi Autonomie,
- 6) de poursuivre la politique engagée concernant l'amélioration de l'offre d'accueil en établissement,
- 7) de poursuivre notre participation au fonctionnement et au développement des CLIC sur le territoire girondin,

- 8) de mettre en oeuvre les actions prévues au schéma départemental et figurant pour un grand nombre dans notre Agenda 21, en s'appuyant notamment sur l'ingénierie territoriale proposée par les services du Département.

Pour ce faire, Monsieur le Président nous demande de voter les crédits nécessaires à la mise en oeuvre des actions détaillées dans le rapport présenté pour un montant de **2 220 000€** en autorisation de programme, **185 573 844€** en crédits de paiement en dépenses, et **69 396 379€** en recettes pour les actions en direction des personnes âgées.

AVIS DE LA COMMISSION 15 - POLITIQUE DE L'ÂGE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Présidente, vous avez effectivement un domaine consommateur en matière de budget mais important également. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Dominique VINCENT...

Dominique VINCENT :

Oui, je demanderais à ma collègue binôme de ne pas rire car elle va penser que je prépare mon avenir en parlant des EHPAD. (*Rires*).

Fabienne DUMAS :

Tu me prêtes de faux propos.

Dominique VINCENT :

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous siégez tous dans des EHPAD car nous avons des EHPAD sur l'ensemble du département et je tiens à relever effectivement l'effort ou du moins la lucidité du département au niveau du budget de ces EHPAD.

Vous savez que tous les EHPAD ont quand même certaines difficultés car les normes d'hygiène, de sécurité ont été voulues à vitesse grand V et il est difficile pour un budget d'EHPAD de pouvoir suivre au rythme désiré.

La lettre que vous avez envoyée pour déjà signaler que vous mainteniez les mêmes budgets ont véritablement donné un coup de pouce et remis un tout petit peu de baume au cœur.

Merci d'avoir eu cette initiative et nous demander de voter en ce sens.

La deuxième chose est une étude nationale que j'ai pu voir sur les EHPAD et ce vide qu'il y a entre les EHPAD dites traditionnelles ayant éventuellement un secteur Alzheimer et des établissements beaucoup plus spécialisés. Nous pourrions parler de Cadillac, etc. recevant des personnes en grande difficulté dans certains domaines, psychiatrique ou autre.

Ces personnes-là ne sont pas assez atteintes, et tant mieux pour elles, pour aller dans ces maisons très spécialisées, mais elles sont en trop grande difficulté pour rester dans les nôtres. Une étude nationale est en train de se lancer et nous serions peut-être bien avisés nous-mêmes de nous pencher là-dessus pour voir si l'on ne pourrait pas voir certaines unités à créer en complémentarité dans certains secteurs, voire peut-être de nouvelles unités, mais à l'échelle départementale. Je ne dis pas qu'il en faudrait une par canton, mais voir comment on peut remettre ces personnes dans un secteur beaucoup plus adapté à leurs difficultés au niveau de la santé. Cela arrive parfois, en les maintenant dans nos EHPAD, à déstabiliser leur fonctionnement car ces personnes sont assez difficiles à maîtriser, à suivre, à accompagner, car nos infirmières et nos spécialistes sont certes de grande qualité mais n'ont pas forcément toute la formation adaptée nécessaire pour ce genre de personne.

Autant nous sommes amenés à voter avec vous mais sans aucun problème, mais je souhaiterais non pas que l'on devance, mais que l'on emboîte le pas à cette étude et voir si, éventuellement, l'on pourrait envisager d'avoir au moins une maison à l'échelle départementale pour accueillir ces personnes. Nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT :

J'entends votre proposition et je la trouve tout à fait intéressante. Je pense qu'il y a deux sujets à traiter aujourd'hui sur la question du vieillissement en dehors des aspects traditionnels que nous pouvons connaître mais deux particularités aujourd'hui à traiter.

La première que vous indiquez, c'est-à-dire cette frontière un peu entre le soin ou la santé du moins dans un établissement de type EHPAD, et la prise en charge de soins plus durs qui existe dans certains établissements avec des populations qui sont à la marge entre les deux.

Une autre population est aussi à la marge : ce sont par exemple les personnes handicapées vieillissantes qui vieillissent souvent beaucoup plus tôt que la normale, qui généralement bénéficient d'orientations dans les établissements relevant de compétence « État », mais qui faute de places, se trouvent orientées en EHPAD, prise en charge départementale et surtout prise en charge inadaptée, d'abord parce que le différentiel en matière d'âge est extrêmement important. Des personnes devraient arriver à 52 ou 53 ans dans des EHPAD avec une moyenne d'âge qui est à 90 ou 95 ans, et ensuite qui sortent d'établissements de type ESAT, qui ont bénéficié quasiment toute leur vie d'un suivi spécifique ou une partie de leur vie d'un suivi très spécifique qu'elles ne retrouvent pas à ce moment-là lorsqu'elles arrivent dans l'EHPAD. Il y a là-aussi un vrai sujet aussi à traiter. Vous l'avez compris et notre idée est d'aller dans l'expérimentation, dans l'innovation. Je trouve donc votre idée intéressante. Je propose qu'elle soit effectivement regardée, étudiée, que cette étude nous soit communiquée de manière à ce que nous regardions effectivement si nous pourrions être un peu précurseurs ou en tout cas volontaires pour faire en sorte de trouver des solutions à ces populations à la marge.

D'autres observations ? Je vous propose de passer au vote du rapport.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

La parole est redonnée à Edith MONCOUCUT pour le rapport (15)3, Politique des établissements et services pour personnes âgées et pour personnes handicapées.

Rapport (15)3

POLITIQUE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES PERSONNES AGEES ET POUR PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Edith MONCOUCUT

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux obligations légales, le Département fixe les orientations et priorités de financement en matière d'action sociale.

Afin de rendre ces éléments transparents et explicites pour nos partenaires, il est proposé, pour le second exercice budgétaire consécutif, de rédiger un document d'orientation budgétaire.

Ce document s'adresse tout particulièrement aux gestionnaires d'établissements et de services pour personnes âgées et pour personnes adultes handicapées de la Gironde.

Il a pour objectif de préciser les modalités pratiques de tarification pour ces établissements et services lors de la campagne budgétaire 2016.

Il fixe ainsi les dépenses qui peuvent être intégrées ou non dans le budget arrêté par le Conseil départemental, et les modes de péréquation et ventilation des crédits entre les établissements et services.

Il indique les coûts moyens journaliers constatés à la place dans les établissements et services accueillant des personnes handicapées en Gironde, selon le type d'accueil et définit, et pour ces mêmes structures, les modalités de paiement des prix de journées et d'affectation des résultats excédentaires.

Il détaille, pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les heures non-présentielles (congrés, formation, réunions) rémunérées et prises en charge dans le cadre de la tarification horaire. Il encadre, en fonction des tarifs constatés au plan national par l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et médico-Sociaux) les montants financés pour la réalisation des évaluations externes.

Dans un contexte économique où nous connaissons de fortes contraintes budgétaires, cet outil permet de veiller à la maîtrise de nos financements en établissant de manière formelle les règles de tarification retenues chaque année lors de la fixation des tarifs journaliers et des tarifs horaires. Celles-ci sont ainsi portées à la connaissance de tous, permettant une meilleure lisibilité des gestionnaires de nos modes de calculs dans la détermination des budgets qui leur sont alloués.

AVIS DE LA COMMISSION 15 - POLITIQUE DE L'AGE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci à vous Madame la Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous propose de rester dans le domaine social de manière à ce que nous balayions finalement l'ensemble du champ de la vice-présidence d'Edith MONCOUCUT et je vous propose de passer la parole à Denis GRESLARD-NEDELEC pour le rapport chapeau de sa vice-présidence « Insertion ».

Intervention de Madame Denise GRESLARD-NEDELEC, Vice-Présidente, chargée des Politiques de l'Insertion

Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, 2016 sera une année de transition telle que l'a rappelé le président dans déclaration liminaire et une année de potentiel changement majeur pour le département en sa qualité de chef de file de l'insertion, puisqu'au cours du 1^{er} trimestre 2016, sera étudiée la possibilité d'une recentralisation par l'Etat du RSA et du paiement de l'allocation, ainsi qu'au cours du 1^{er} semestre 2016, les discussions entamées avec la métropole devraient aboutir et répondre aux potentiels transferts ou pas d'ailleurs de l'adoption de l'adaptation de la mise en œuvre du programme départemental de l'insertion.

Par ailleurs, comme annoncé lors de la succincte présentation de la plénière du 20 novembre dernier, les axes prioritaires de notre politique d'insertion et d'inclusion auront pour objet de renforcer les dispositifs opérants tout en s'inscrivant dans une démarche d'innovation sociale, voire expérimentale en s'appuyant sur l'analyse des besoins des habitants de nos territoires, de réduire les inégalités dans un soutien renforcé aux territoires accueillant les publics les plus fragilisés, d'organiser la participation des usagers dans la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs les concernant avec la volonté affirmée d'aller au-delà du minimum imposé par la loi.

L'implication des personnes dans l'élaboration et la mise en œuvre de nos politiques, est une condition essentielle de l'efficacité et de la lisibilité de l'action publique.

2015 a permis de poser les bases de la mise en œuvre de ce processus participatif, en collaboration avec la mission Agenda 21 et la direction qualité et va s'étoffer en 2016.

J'avais d'ailleurs signalé lors de la dernière plénière que cette démarche originale a été remarquée par l'ANSA qui est très intéressée à suivre l'avancement de nos travaux pour éventuellement le modéliser.

Outre le déploiement départemental de la nouvelle offre de service d'accompagnement global démarré avec les MDSI du département, et Pôle Emploi depuis fin 2014, le Département s'appuiera aussi sur le dispositif national « AGILLE » qu'il a rejoint en 2015 pour envisager de nouvelles pistes d'action, voire expérimenter de nouveaux partenariats dans le champ du handicap par exemple.

De plus, des actions nouvelles de lutte contre le non-recours au RSA, combiné toutefois avec le dispositif de lutte contre la fraude, devront être déployées car il y a encore de trop nombreuses personnes qui ne font pas valoir leurs droits aux RSA Socle. Au-delà des bénéficiaires, c'est tout le réseau des professionnels en lien avec les personnes en difficulté qui doit bénéficier d'un accès à une information actualisée pour améliorer le recours au RSA et viser la réduction des indus.

2016 verra aussi la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie globale définie dans le programme départemental d'insertion 2014-2020, adopté le 31 octobre 2014 à l'unanimité par cette assemblée. Dans ce cadre, nous avons souhaité repositionner nos modes d'intervention mais également l'approche traditionnelle des politiques d'insertion en dépassant les logiques de dispositifs, coûteuses pour les collectivités car productrices de redondances, peu lisibles pour les personnes bénéficiaires et souvent génératrices de rupture de parcours ou de droits.

Le pacte nous engage à refonder nos modes d'intervention pour atteindre une plus grande efficacité. Cela induit une meilleure articulation des politiques sectorielles, une plus grande prise en compte des configurations territoriales, une reconnaissance des besoins des personnes concernées.

L'animation du pacte territorial d'insertion se poursuit, avec déjà en septembre le démarrage du travail relatif à l'évaluation du PTI et la création d'un Comité opérationnel ayant pour objet l'élaboration du cahier des charges de l'évaluation du pacte. La proposition du périmètre d'évaluation sera présentée lors du comité de pilotage de janvier 2016 pour un démarrage dans l'année et une présentation du rapport final en janvier 2018.

Il s'agira de conforter cette instance en 2016, dans ses missions d'animation et de suivi du PTI et d'envisager les évolutions de sa composition pour lui permettre de s'adapter aux évolutions de nos politiques.

Le département, en sa qualité de chef de file des politiques d'insertion se place comme coordinateur et animateur des politiques concourant à l'insertion. Par incidence, nous allons poursuivre la construction d'une logique de coresponsabilité des acteurs publics dans l'élaboration des politiques sectorielles, emploi, formation mais aussi logement, santé, transport, accès au droit développement économique. Ceci parce qu'elles influent sur les processus d'exclusion-inclusion des personnes et peuvent reposer le Revenu de Solidarité Active comme une mesure de protection sociale, la dernière, lorsqu'une autre n'existe pas, et non plus comme une seule politique d'insertion dont la responsabilité incomberait au seul département.

La prise en compte des configurations territoriale nécessite l'implication des pôles territoriaux de solidarité. En 2015, ils ont confirmé leur échelle d'intervention en matière d'insertion auprès des acteurs du territoire, en complémentarité de l'intervention à l'échelon départemental.

Le but de l'appui technique apporté par la direction pôles est donc de permettre d'élaborer un projet de territoire en matière d'insertion, à partir des priorités du territoire, en cohérence avec l'action des acteurs locaux et s'intégrant parfaitement dans les projets globaux de territoires de Gironde 2033.

Les neuf pôles ont engagé le travail et pour quatre d'entre eux, une feuille de route avec les partenaires est en cours d'élaboration.

En 2016, ce travail se poursuivra et s'intégrera aux projets de pactes territoriaux co-construits dans la démarche animée par Christine BOST, première vice-présidente.

En 2016, nous nous appuyons sur le FSE inclusion comme moyen d'action renforcé. Ainsi, la subvention globale confiée au Département de la Gironde prévoit dans sa programmation pluriannuelle, outre une enveloppe spécifiquement dédiée à l'insertion par l'activité économique, la mobilisation des crédits européens en co-financement d'actions d'insertion prévues tant dans le champ de la mobilité, du handicap, de l'insertion professionnelle que dans le cadre d'actions permettant le recueil de la parole des usagers ou de démarches relatives à l'évaluation du PTI.

Notre politique d'inclusion et d'insertion s'inscrit tant dans la durée que dans l'innovation sociale pour s'adapter au mieux aux enjeux locaux. C'est pourquoi l'évolution des politiques nationales, le changement de périmètre de certains acteurs et les contraintes budgétaires au-delà de l'évolution possible des besoins d'insertion des personnes à qui l'on s'adresse, nous conduisent sans cesse à renforcer ou à rénover nos partenariats pour des dispositifs d'accompagnement prenant en compte la situation des personnes dans leur globalité, voire dans leur complexité.

Au-delà du maintien du partenariat avec les associations œuvrant dans le champ sanitaire et social et du partenariat renforcé avec Pôle Emploi, nous souhaitons une meilleure articulation encore avec les référents RSA que sont les CCAS, les CIAS, les missions locales et les PLIE. Ainsi, les conventions qui seront passées avec ces partenaires intégreront des objectifs précis et des supports de bilan pour une meilleure lisibilité de leur action. Dans ce sens, la prochaine convention que nous construirons constituera un axe de travail à finaliser dans le courant de l'année 2016.

De même, les démarches de coordination des interventions, afin de permettre la continuité des parcours des personnes bénéficiaires de l'AAH, vers une allocation RSA, sont engagées avec la MDPH. Des actions seront expérimentées en 2016, comme la participation des professionnels de l'insertion aux instances pluridisciplinaires de la MDPH.

Enfin, dans le cadre de la réforme des contrats de ville dont le département devient cosignataire, et plus particulièrement sur les territoires ruraux, nous mobiliserons nos actions afin de répondre aux objectifs prioritaires de lutte contre les inégalités de tous ordres, pour garantir aux habitants des quartiers défavorisés, l'égalité réelle d'accès au droit, en concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations.

Ceci constituera donc un chantier transversal à poursuivre en 2016, en parfaite coopération avec les autres Vice-Présidents et Vices-Présidentes et l'ensemble des directions.

Je voudrais d'ailleurs remercier ici l'ensemble des services qui ont collaboré à l'élaboration de la déclinaison de ces axes politiques et à leur budgétisation, et tout particulièrement Pascal GOULFIER, Corine POLLET, Directrice de la DPIL et l'ensemble de son service mais aussi parce que c'est un travail extrêmement intéressant, des personnels qui sont déployés sur les pôles.

Sur le plan de la forme et aussi du contenu, le rapport budgétaire que va vous présenter ma collègue Nathalie LACUEY, Présidente de la commission insertion se propose donc en suivant d'exposer le contexte social et les conséquences sur l'allocation RSA, la stratégie globale proposée et préciser les axes principaux d'une offre d'inclusion et d'insertion plurielle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Je propose donc de passer la parole à Nathalie LACUEY pour le rapport (18)¹, Politiques départementales d'inclusion sociale et d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

Rapport (18)1

POLITIQUES DEPARTEMENTALES D'INCLUSION SOCIALE ET D'INSERTION POUR LES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Rapporteur : Nathalie LACUEY

Mesdames, Messieurs,

Le Budget départemental des Politiques d'Inclusion et d'Insertion s'inscrit pleinement en 2016 dans la déclinaison du Programme Départemental d'Insertion 2014-2020 et du Pacte Territorial d'Insertion 2014-2017. Contraint par le poids de l'allocation RSA, le budget consacré aux dispositifs d'insertion est de fait encore une fois resserré. Il s'agira donc en 2016 de maintenir des dispositifs opérants tout en s'inscrivant dans une démarche d'innovation sociale voire d'expérimentations nouvelles, s'appuyant sur l'analyse et l'appréciation avisées des besoins des usagers par les Pôles Territoriaux de Solidarité (PTS)

Malgré quelques signes de reprise économique, l'allocation RSA ne cesse d'augmenter sous les effets cumulés d'un nombre de bénéficiaires toujours plus conséquent, du plan de revalorisation du RSA engagé depuis 2013 et de l'enlèvement dans la précarité d'un certain nombre de foyers.

Cependant, si la progression du nombre d'allocataires reste dynamique avec une augmentation de 3,54%, elle se ralentit au regard des 8 % enregistrés en 2014. Ainsi la prévision de l'allocation 2016 est établie en appliquant aux versements 2015 un coefficient modéré de 4 %.

Concomitamment et grâce à un système de repérage de la fraude aux prestations sociales de plus en plus opérant, les caisses (CAF et MSA) et le procureur de la République ont engagé des démarches nouvelles destinées à garantir mieux encore le principe du « juste droit ». Le Département souhaite aujourd'hui s'engager dans l'évolution de cette action publique globale mais en combinant un dispositif de lutte contre la fraude au RSA avec une stratégie concertée d'amélioration du recours à ce minima social telle que prévue dans le PTI.

Avec la signature en 2015 du PDI, décliné dans un Pacte signé par 13 partenaires, le Département a souhaité repositionner son mode d'intervention mais également l'approche traditionnelle des politiques d'insertion en dépassant les logiques de « dispositifs », couteuses, peu lisibles pour les bénéficiaires et génératrices de ruptures de parcours ou de droits. Facteur clé du renouveau des politiques de lutte contre les exclusions, la nouvelle gouvernance initiée nous engage à refonder les modes d'intervention pour atteindre une plus grande efficacité

Le déploiement de cette stratégie globale s'appuiera en partie sur le FSE-inclusion comme moyen d'action.

La politique d'inclusion et d'insertion s'inscrit ainsi dans la durée et tend vers l'innovation sociale afin de s'adapter au mieux aux enjeux locaux.

En 2016, cette stratégie se traduira par le maintien du partenariat avec les associations œuvrant dans le champ sanitaire et social, la collaboration durable avec Pôle Emploi via entre autre l'offre d'accompagnement global et une meilleure articulation avec les référents RSA que sont les CCAS, les Missions Locales et les PLIE.

Elle sera également au cœur des chantiers transversaux tels que l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA reconnus travailleurs handicapés, la nouvelle implication du Département dans les contrats de Ville ou l'évolution du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La politique d'Insertion par l'Activité et l'Emploi sera consolidée en maintenant l'implication du Département sur le secteur de l'IAE, en confirmant les dispositifs de soutien à la création d'activité, aux chantiers formation insertion développés avec la Région, aux contrats aidés proposés aux bénéficiaires du RSA et en développant plus encore notre engagement dans la mobilisation de la clause sociale.

Concernant la politique menée en faveur de l'insertion sociale et pour la levée des freins sociaux, les efforts seront maintenus tant dans le champ de la mobilité (et notamment sur les territoires ruraux)

que dans celui de la prise en charge de des situations relevant de la non maîtrise des savoirs de base ou de l'accueil du jeune enfant tout en veillant à s'articuler avec les axes de développement social mis en œuvre sur les territoires.

Ainsi nous poursuivrons en 2016 une politique d'inclusion et d'insertion plurielle afin de répondre au mieux aux besoins des usagers et des territoires en cohérence avec les principes du développement durable.

Les crédits prévus pour le paiement de l'allocation RSA s'élèvent en dépenses à 225 700 000 € et en recettes à 11 653 000 € soit 2 500 000 € de prévisions d'indus transférés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et 9 153 000 € issus du Fonds de Mobilisation Départemental de l'Insertion.

Les crédits prévus pour financer les contrats aidés pour l'exercice 2016 s'élèvent à 3 300 000€ en autorisation d'engagement et 2 772 000€ en crédits de paiement.

Les crédits prévus pour soutenir les associations œuvrant dans le champ sanitaire et social s'élèvent en dépense à 1 684 600 € en crédits de paiement (CP) et 393 650€ en autorisation d'engagement (AE).

Les crédits inscrits pour développer l'offre d'insertion s'élèvent en dépenses à 7 270 180 € en crédits de paiement (CP) et à 4 480 000€ en autorisation d'engagement (AE).

AVIS DE LA COMMISSION 18 - POLITIQUE DU RSA : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET: FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Des observations ? Madame Sonia COLEMYN...

Sonia COLEMYN :

Monsieur le Président, mes chers collègues. Un nombre croissant de bénéficiaires du RSA témoignent de l'explosion de la pauvreté en Gironde. Une allocation qui ne cesse d'augmenter du fait du nombre de bénéficiaires toujours plus grand mais aussi dû au plan de revalorisation du RSA engagé depuis 2013, conformément au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il a été constaté, selon l'étude faite sur la période de juin 2014 à juin 2015, qu'en Gironde, la situation des bénéficiaires du RSA, tous régimes confondus, CAF et MSA, et tous statuts confondus, RSA Socle non majoré et majoré, que le nombre d'allocataires avait augmenté de 3,54 %. La prévision pour l'année 2016 prévoit une augmentation atteignant 4 %.

Dans votre rapport vous évoquez une nécessaire lutte contre la fraude et le non-recours à engager. Il est indispensable en effet de contrôler l'aide attribuée. Je me permets de rappeler que dans notre programme, à l'occasion des dernières élections, cet axe était l'un des nôtres.

Nous proposons en effet de lutter contre les abus au RSA, tels que la fraude à la domiciliation, la dissimulation de revenus et le non-respect des engagements d'insertion.

Il est regrettable qu'il ait fallu une austérité forcée dans laquelle l'État à plonger les collectivités pour que la Gironde s'inquiète d'un problème qui représentait en France, selon les études, 335 M€ de manque à gagner. Il aurait été utile que le rapport ne se contente pas de rappeler l'augmentation des 50 % de fraude mais qu'elle en précise le montant afin que l'on voit comment se situe le département de la Gironde par rapport aux données nationales.

Sur le principe, nous sommes bien sûr favorables au contrôle renforcé des allocataires du RSA et au partenariat département/TGI/CAF/MSA, cependant nous déplorons que celui-ci soit *a priori* davantage orienté vers les grosses fraudes qui sont minoritaires, 7 %, et qui concernent la production de faux ou d'escroquerie.

Nous regrettons qu'il n'existe pas de réelles mesures concrètes, si ce ne sont des partenariats. Vu les enjeux financiers, nous proposons que le département mette en place une réelle politique du RSA dépendante directement de celui-ci, chargée de détecter la fraude et de la signaler à la CAF et à la MSA.

Concernant les 70 % restants, il aurait été intéressant de connaître les sanctions envisagées et sur quels critères. Par ailleurs, il nous semblerait judicieux de pouvoir associer des services fiscaux afin de faire des recoupements, par exemple avec les propriétaires de biens immobiliers, ou de grosses berlines.

Nous nous interrogeons également sur la possibilité d'avoir une base de données susceptibles de relever les récidives.

Dans la délibération, il est indiqué qu'un dépôt de plainte systématique devant la juridiction pénale pourra être effectué pour les dossiers transmis par la CAF ou la MSA dans le cas d'infractions graves, notamment pour escroquerie, faux et usage de faux en fonction du montant de l'infraction dont le seuil reste à déterminer.

Nous déplorons que le montant de ce seuil ne soit pas clairement indiqué. Nous restons dans un contexte flou où il est permis d'envisager que le dépôt de plainte n'interviendrait seulement qu'à partir d'un montant d'effraction élevé.

La mise en place d'un dépôt de plainte partant d'un seuil plancher assez bas peut avoir un effet dissuasif. Par ailleurs, je souhaiterais rappeler qu'en 2009, l'État couvrait 90 % du coût des RSA en France. Cette proportion est tombée à seulement 66 % en 2014.

Le gouvernement, toujours prompt à montrer du doigt la collectivité départementale, jusqu'à souhaiter sa disparition, semble cependant s'accommoder du fait que cette institution de proximité puisse combler ses propres insuffisances en matière de solidarité.

Dans ces conditions, face à la défaillance grossière de l'Etat, la question peut se poser d'une recentralisation du financement du RSA par l'Etat.

Au sujet de cette délibération, nous approuverons les mesures de solidarité du département pour les mesures d'inclusion sociale et d'insertion pour les bénéficiaires du RSA mais sommes en désaccord sur la façon de mettre en œuvre certaines mesures de lutte contre la fraude.

Nous nous abstenons donc sur cette délibération. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Quelqu'un d'autre souhaiterait prendre la parole ? Madame DUMAS...

Fabienne DUMAS :

Merci Président.

Je voudrais juste formuler quelques observations dont nous souhaitons vous faire part, et puis quelques demandes d'informations complémentaires à celles déjà obtenues en commission.

Les départements français versent 35 Md€ de prestations sociales dont 17 Md€ d' AIS, dans lesquelles le RSA pèse à lui seul 58 %, avec une augmentation d'environ 10 % l'an.

De fait, le gouvernement a unilatéralement décidé une augmentation de 10 % du RSA en 5 ans.

Aujourd'hui le financement du RSA empêche certains départements de boucler leur budget 2015 et menace quelques-uns d'effondrement.

Force est de constater qu'une réforme structurelle du système de dépenses sociales est nécessaire. Cette réforme est urgente. Elle est urgente car le RSA continue de progresser et la part prise en charge par l'État continue de diminuer. En 2016, avec le chômage croissant et la croissance en berne, la situation risque de s'aggraver sensiblement.

Le gouvernement vient de faire savoir que l'aide d'urgence aux départements ayant le plus de difficultés à financer le RSA, sera de 50 M€. Nous nous en réjouissons. Malheureusement, le montant de cette aide est très insuffisant au regard des besoins des départements.

Pour le seul département du nord, 65 M€ seraient nécessaires pour finir l'année.

Revenons en Gironde où heureusement nous n'en sommes pas encore là ! Mais il faut être vigilant.

Le département reconnaît d'ailleurs la nécessité de s'inscrire dans une stratégie de lutte contre la fraude au RSA, et nous ne pouvons que saluer cette prise de conscience et cette initiative.

Nous comprenons par ailleurs que cette nécessaire lutte contre la fraude doive s'accompagner en parallèle d'une lutte contre le non-recours afin de garantir une action juste.

Cependant, comme déjà exprimé en Commissions, nous aimerions attirer votre attention sur le caractère particulièrement optimiste, qu'on aimerait pouvoir partager, particulièrement optimiste de la hausse du versement de la hausse du versement de l'allocation que vous avez anticipée pour l'année 2016.

En effet, après une hausse du versement de l'allocation RSA de 10 % en 2014, de 9 % en 2015, celle de 2016 est anticipée en appliquant une hausse qui s'élève à 4 % seulement.

Effectivement, si on prend les chiffres de juin 2014, je les ai entendus tout à l'heure : sur un an le nombre d'allocataires a augmenté de 3,5 % je crois mais si l'on compare le montant de l'allocation RSA de décembre 2015 à celui d'un an plus tôt, décembre 2014, on constate là une augmentation significative puisqu'elle dépasse les 9 %.

Par ailleurs, votre prévision est principalement construite sur une hausse modérée du nombre d'allocataires et une évolution nulle de l'inflation qui nous paraît incertaine, d'autant que vous indiquez percevoir dans votre part sur les politiques départementales d'inclusion sociales et d'insertion pour les bénéficiaires du RSA, des signes de reprise économique alors que mes collègues de Gironde Avenir et moi-même observons au contraire dans nos cantons et nos communes une constante augmentation du public en situation de précarité.

Il pourrait même s'avérer que cette prévision d'une hausse modérée soit parfaitement réaliste si la lutte contre le non-recours au RSA qu'entend mener le département est couronné, ce que par ailleurs bien évidemment nous souhaitons vivement, de succès, sachant que la CAF estime à environ 30 % des allocataires potentiels du RSA Socle, qui ne demandent pas à en bénéficier.

Nous souhaitons effectivement avoir des précisions dans le cadre de la lutte contre la fraude, par entre autre le dépôt de plainte devant la juridiction pénale et la participation du département au CODAF, et obtenir des informations concernant le partenariat entre le département, le TGI, la CAF et la MSA préconisé par la vice-procureure de la république nous aurions souhaité savoir quand cette collaboration, ce plan sera effectif en Gironde. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Jean-Marie DARMIAN...

Jean-Marie DARMIAN :

Vous avez soulevé des problèmes qui sont liés même à l'élaboration du budget qui sera présenté demain. Autant que j'apporte les précisions de suite sur les chiffres. Après sur le fond de vos propos, c'est du rôle de mes collègues de répondre.

Je ne répondrais pas sur le fond de la fraude car encore une fois cela fait partie du « prêt à porter idéologique » qui est une vision qui supposerait que nous pourrions récupérer des millions d'euros sur quelque chose qui est totalement accessoire par rapport au volume des aides que l'on accorde mais Denise reprendra.

Vous êtes intervenues toutes les deux sur le problème de la position nationale concernant le RSA. Je crois que le Président pourra apporter les précisions nécessaires puisque la semaine dernière, le groupe de travail regroupant les services de l'Etat et les représentants des départements travaillent sur les hypothèses de compensation plus élevées du RSA.

Je voudrais quand même rappeler que dans cette enceinte, pour ceux qui sont là depuis pas mal de temps, vous vous rappelez qu'un seul gouvernement depuis la création du RSA a fait un effort de compensation, c'est le gouvernement Ayrault avec deux mesures qui étaient : première mesure l'augmentation du niveau des DMTO qui était augmentée de 0,7 % pour nous permettre de récupérer un peu plus d'argent de compensation, et que je me souviens bien du débat dans cette enceinte où tout le groupe Gironde Avenir a voté contre cette hausse de compensation du RSA, ce qui est assez paradoxal car vous dites maintenant qu'il n'a pas été constaté d'effort dans ce domaine. Si, l'effort est que nous récupérons une part des DMTO supplémentaire de 0,35 %, les autres 0,35 % sont consacrés à la péréquation nationale.

Deuxièmement, il y a quand même eu la cession par l'État des frais de perception du foncier bâti, que vous retrouverez demain dans les comptes, qui a également atténué l'écart entre les RSA versés et les sommes encaissées en compensation. Ces deux mesures ont été prises par des gouvernements que je suppose être des gouvernements de gauche alors que nous avons réclamé des mesures de compensation depuis des années, sans jamais avoir été entendus, et quand elles ont été proposées, vous avez voté « contre » les budgets qui les portaient.

Concernant les hausses anticipées sur le montant du RSA, j'ai devant moi à l'instant la sortie du document de l'INSEE qui fait les prévisions de croissance pour la France en 2016. Vous les prétendez certainement pessimistes. Or, l'INSEE prévoit une croissance seulement pour le premier trimestre de 0,4 %, en nette hausse par rapport aux croissances constatées sur l'année précédente. Cela vient de sortir. Le retour de la croissance se confirme mais reste fragile. C'est une certitude et nous espérons tous que non seulement cette croissance se confirmera mais qu'elle s'accroîtra dans l'année 2016.

Corollaire, je lis : « L'INSEE prévoit une baisse du chômage très nette en 2016 ». Ou bien on croit aux prévisions de l'INSEE, ou on n'y croit pas *a priori* elles viennent de sortir il y a 47 minutes.

Concernant l'aspect purement financier des volumes, il est certain que le RSA a un problème de décalage dans le temps aussi. Cela veut dire que les effets du RSA sont décalés dans le temps. Les demandes, les appels qui nous sont faits en participation de la part de la CAF sont décalés par rapport aux évolutions constatées réellement dans le nombre d'allocataires ou dans les volumes accordés.

La surprise vient du fait que parfois on constate une baisse du nombre d'allocataires mais qui est décalée de deux mois à peu près entre l'appel et le versement. On a prévu 4 points de hausse, c'est vrai, pas parce qu'on est optimiste, ce sont vos propos, mais parce que nous pensons sincèrement que nous devons tous travailler à une reprise réelle du pays et que toutes les mesures que l'on peut prendre ou porter dans cette enceinte par le vote du budget, vont dans le sens d'aider et faciliter la baisse du nombre de ressortissants du RSA.

Enfin, je voulais vous dire que la position de la Gironde à travers les lettres effectuées par le Président auprès du premier ministre, est la position suivante : « Nous sommes actuellement catégoriques, nous n'acceptons pas la renationalisation du RSA sur les bases actuelles proposées par le gouvernement et il n'y a pas de la part du Président ou de moi-même de parti pris, ou de la majorité puisque c'est la

référence de l'année 2015 qui est inadmissible. C'est-à-dire que ce qui est discuté et Arnaud DELLU est allé à la Commission des finances de l'ADF qui le confirme, s'il y a reprise du RSA par l'État, cela ne peut être que sur les chiffres de 2014 ou sur une moyenne des trois dernières années mais en aucun cas sur l'année 2015. Cela transgresse tous les courants politiques puisque c'est une position unanime de l'ADF vis-à-vis du gouvernement et je ne crois pas ici, dans ce lieu, que nous ayons une position différente de cette position de l'ADF.

S'il y a renationalisation, cela ne peut se faire que sur des bases claires, avec le gouvernement de telle manière à ce qu'il ne nous reprenne pas les sommes du RSA au plus haut.

Quelle en serait l'implication si cela se produisait ? Cela impliquerait que nous perdions le FMDI qui repartirait à l'État. Cela impliquerait que nous perdions les deux avantages que nous venons d'obtenir dont les frais de foncier bâti. Cela impliquerait également que nous perdions la taxe intérieure de consommation des produits pétroliers. Malgré tout cela, il manquerait encore à l'État 4 Md€ qu'il prendrait sur une fiscalité dynamique. Si on ajoute que la Région vise 50 % de notre CVAE, il faudra quelqu'un qui fasse des miracles pour préparer le budget 2017.

En tout cas à l'heure actuelle, le Département de la Gironde est un Département sain qui fait face à ses dépenses et qui règlera intégralement à l'euro près sa facture de RSA sur l'année 2015.

M. LE PRÉSIDENT :

Madame DUMAS peut-être avant de terminer.

Fabienne DUMAS :

Je vous remercie. Monsieur DARMIAN, mon intervention est pleine de bon sens. Il faut accepter que mon avis soit différent du vôtre. Vous interprétez mes propos. À aucun moment je n'ai dit qu'il manquait des efforts.

Pour terminer, mon souhait n'était pas de dénoncer et de condamner vos orientations et les provisions qui sont faites, mais simplement par rapport effectivement à cette hausse nous sommes dubitatifs et nous tenions simplement à attirer votre attention sur notre avis. Je crois que c'est le lieu Monsieur DARMIAN...

Jean-Marie DARMIAN :

Je vous ai répondu sur le caractère dubitatif de vos remarques.

Fabienne DUMAS :

Parfaitement, je crois que c'est le lieu où il est justement possible de s'exprimer, échanger sans pour autant condamner l'avis de l'un ou de l'autre.

Jean-Marie DARMIAN :

Je ne condamne pas votre avis mais je verrai demain quel sera votre vote sur le budget quand nous voterons si vous êtes dubitatifs ou pas.

Fabienne DUMAS :

Merci de votre écoute.

Jean-Marie DARMIAN :

Néanmoins, je saurai m'en souvenir.

Dominique VINCENT :

Même l'enfer est pavé de bonnes intentions !

M. LE PRÉSIDENT :

Avant de passer la parole à Denise GRESLARD-NEDELEC, je confirme les propos de Jean-Marie DARMIAN sur la position que j'ai défendue, écrite et approuvée au titre de l'ADF sur la non-renationalisation des crédits liés au RSA.

Denise GRESLARD-NEDELEC :

Pour rassurer tout le monde sur les fraudes au RSA effectivement, la lutte contre cette fraude n'est pas une nouveauté. Je voudrais juste rappeler que si le chiffre affiché paraît en augmentation, c'est tout simplement que jusqu'à présent les fraudes appelées « fraudes suspectées » sont depuis juillet 2015 intitulées « fraudes avérées » car elles sont automatiquement transformées par un logiciel dans cette catégorie.

Pour information de l'assemblée, les 50 dossiers vus en septembre de fraudes dites avérées, sont examinés comme depuis toujours par une commission multipartite avec la CAF. Je rappelle que ces dossiers sont examinés par une équipe pluridisciplinaire où sont présents la CAF, le Département et les travailleurs sociaux, que l'avis est contradictoire car le bénéficiaire du RSA peut venir apporter une observation écrite ou orale, que des sanctions peuvent être décidées pour non-respect des conditions de l'obtention du RSA. Ces sanctions peuvent être d'une retenue de moitié du versement de l'allocation du RSA, voire d'une suspension totale si le bénéficiaire ne régularise pas sa situation.

Sur les 50 dossiers examinés au mois de septembre, plus de la moitié ont été renvoyés car en fait il manquait simplement des informations, que les sommes concernées étaient inférieures à 100 € et sur ces 50 dossiers, 2 dossiers ont été avérés en « faute avérée » et pour lesquels il y a des sanctions. Oui nous travaillons comme toujours sur la fraude.

Enfin, pour votre parfaite information, je voudrais signaler que depuis hier ou avant-hier une maire-adjointe à la mairie d'Hénin-Beaumont du Front national est poursuivie pour fraude au RSA qu'elle touchait alors qu'elle n'avait pas déclaré ses émoluments d'élue, de maire-adjointe, qu'elle avait une fausse adresse et une situation maritale erronée. Dont acte.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur DE FOURNAS...

Grégoire DE FOURNAS :

Je pense qu'il existe une présomption d'innocence. Il n'y a pas eu de condamnation, de sanction ou de fraude avérée. On est encore dans le doute. Il serait donc bien de respecter ce doute.

On m'a déjà fait un peu ce reproche et je pense que le parti socialiste girondin ferait mieux de rester discret sur ce genre de question car votre responsable girondin Monsieur Freygefond qui s'est fait condamner pour avoir volé les gens et qui est resté dans le groupe socialiste à la Région jusqu'à la fin de la mandature, est quand même inconcevable. Les personnes qui dérapent, qui volent, qui trichent sont exclues du Front National.

Sur la question du RSA, j'entends qu'il y a 50 dossiers depuis le mois de septembre qui ont été traités mais je vais vous citer un exemple très simple : dans mon canton, en discutant avec une personne, maçon de son état, qui est au RSA, il a 3 maisons en location qu'il fait au noir. Que faut-il faire ? Il faut que j'apporte cette personne sur la table pour que vous alliez contrôler qu'il a 400 € par mois, soit 5 000 € par an ? Je pense que cela vaut le coup de mettre quelques moyens en place pour vérifier effectivement qu'il y a bien des fraudeurs et que ce n'est pas une vision idéologique.

M. LE PRÉSIDENT :

Pas d'autres interventions ? Je vous propose donc de passer ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? 2

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS, ABSTENTION DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

Je vous remercie. Nous allons passer à la Vice-Présidence de la promotion de la santé et de la protection de l'enfance et je donne la parole à Emmanuelle AJON.

Intervention de Madame Emmanuelle AJON, Vice-Présidente, chargée de la Promotion de la Santé et Protection de l'Enfance

Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'être rapide compte tenu de l'heure.

Les politiques de la promotion de la santé et de la protection de l'enfance sont la traduction bien concrète des solidarités humaines et territoriales que nous mettons en œuvre sur nos territoires.

La première, que vous présentera Marie-Claude AGULLANA, présidente de la commission et dont je tiens à remercier ici l'implication, est une politique volontariste du Conseil départemental de la Gironde, d'accompagnement des personnes les plus vulnérables à la santé, lors des périodes clés de l'existence, de la grossesse, de la naissance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte et dans les situations de précarité.

Les trois actions de cette politique sont la prévention, la planification et le dépistage et nous avons la responsabilité de les mener le plus précocement possible.

Ce travail est réalisé grâce à de nombreux dispositifs au plus près des territoires, minorant ainsi les inégalités sociales et géographiques d'accès à la santé.

Nous disposons en effet de 67 lieux de consultations médicales ou de puériculture dans lesquels se sont pratiqués cette année plus de 22 000 actes médicaux, 7 000 consultations de puériculture, sans oublier de nombreuses visites à domicile.

D'ailleurs à cet endroit de mon propos, je tiens à saluer en notre nom à tous, le travail de nos agents et professionnels de santé. C'est à eux qu'il revient de mettre en œuvre les décisions au sein de cette assemblée et nous pouvons compter sur leur engagement pour remplir ces missions qui ne sont pas toujours simples mais qui sont toujours de qualité.

Dans la continuité, de l'action de notre collègue Edith MONCOUCUT et de la politique très active de planification mise en œuvre sous sa présidence, nous continuerons en 2016 à engager notre soutien au fonctionnement des 21 sites de planification et d'éducation familiale, qui ont accueilli plus de 11 000 personnes cette année.

Toujours dans notre volonté de renforcer la planification, nous faciliterons en 2016 l'accès à l'interruption volontaire de grossesse grâce à la mise en place de l'IVG médicamenteuse.

Je citerai également la remarquable initiative mise en place tant par nos services que par le milieu associatif, qui a permis cette année à 90 % d'élèves de classe de troisième de nos collèges girondins, de bénéficier de rencontres autour de la santé, de la vie affective et sexuelle.

Dans le cadre de notre politique de dépistage, je souhaite attirer votre attention, sur l'évolution du dispositif anciennement dénommé CDAG ou CIDDIST vers celui de CEGIDD.

Derrière ces acronymes se regroupent en fait sur un même site une offre très complète d'informations, de traitements et de vaccinations qui nous permettront à terme, et en particulier sur les territoires ruraux, d'accroître notre politique de dépistage et de prévention.

Enfin, de par notre rôle de chef de file d'acteur de santé décentralisé -et nous en sommes le seul- et dans l'objectif de garantir une équité de traitement et de parcours de santé à tous les Girondins, j'ai proposé pour l'année 2016 une expérimentation de co-construction de mutuelle de village avec la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, dans une volonté future de déploiement sur l'ensemble de nos territoires ruraux.

La deuxième politique dont j'ai la charge, la protection de l'enfance, fait l'objet de quatre rapports que nous vous détaillerons par la suite. Le bilan 2015 de cette politique est malheureusement nettement marqué par une augmentation des besoins qui se traduira inévitablement par une augmentation budgétaire en 2015 et en 2016.

2015 a été une année d'investissement, notamment pour Le CDEF, avec les travaux de la Pouponnière et sa modernisation qui seront livrés fin 2016 et la mise en sécurité du château qui représentait un réel danger pour les enfants.

Je profite de ce temps de parole, pour remercier vivement les professionnels du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qui réalisent un travail remarquable face à l'augmentation du nombre d'enfants et de leurs difficultés individuelles toujours plus nombreuses pour lesquels ils savent s'adapter aux nouvelles compétences nécessaires pour les accompagner de façon efficace. L'accueil familial ne fait quant à lui pas l'objet de hausse budgétaire. En raison de la pyramide des âges, nous sommes en effet confrontés à une baisse des effectifs de ces professionnels et à une augmentation des enfants qui nous sont confiés.

Aussi, nous avons lancé sur ce dernier trimestre une campagne de recrutement afin d'anticiper cet effet ciseau et de répondre aussi à l'adéquation entre les profils des enfants et l'offre d'accueil que nous apportons. L'objectif est bien de proposer au plus grand nombre un accueil familial, offrant une stabilité de liens affectifs et éducatifs, essentiels à leur bon développement.

Il est également nécessaire de se réinterroger sur ce métier et à ses conditions de travail.

En 2016, nous continuerons une politique extrêmement volontariste pour la protection de l'enfance, grâce à la participation budgétaire que nous y consacrerons mais également grâce à nos actions de recherche et d'innovation : je pense, en particulier, aux États Généraux de la Protection de l'enfance.

Nous devons aussi concentrer nos efforts sur l'accompagnement des jeunes majeurs à la sortie du dispositif d'accueil.

À la croisée de ces politiques de la prévention de la santé et de la protection de l'enfance, en lien avec la jeunesse et la vice-présidence de notre collègue, Isabelle DEXPERT, nous partageons le suivi et l'accompagnement de la Maison des Adolescents.

La volonté est de déployer cet outil sur les territoires ruraux, comme cela a été annoncé dès sa création et l'ouverture de la première antenne dans le Nord-Médoc au 1^{er} trimestre 2016.

Je souhaite remercier le travail des services de la Direction adjointe chargée de la Solidarité, Monsieur Pascal GOULFIER, Madame Amelle GHAYOU-MIGEON, Madame Françoise NORMANDIN, et tout particulièrement Madame Claude CAYZAC et Madame Françoise VEUILLET pour leur disponibilité et leur implication dans la réussite du séminaire des assistants familiaux qui s'est tenu le 1^{er} décembre dernier.

Ce séminaire a été accueilli à Eysines par notre Première Vice-Présidente, Christine BOST et je la remercie pour l'accueil à la hauteur d'une rencontre dont nous avons mesuré toute l'importance.

Mes derniers mots de remerciements s'adressent à Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil départemental de la Gironde pour sa volonté de rendre la politique de la protection de l'enfance dynamique, innovante et solidaire. Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-Présidente et merci aussi pour votre travail dans ce champ auquel vous êtes très attaché. Je propose de passer à la parole à Marie-Claude AGULLANA pour le rapport (22)1, Politique de promotion et protection de la santé de l'enfant et de sa famille (PMI).

Rapport (22)1

POLITIQUE DE PROMOTION ET PROTECTION DE LA SANTE DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE (PMI)

Rapporteur : Marie-Claude AGULLANA

Mesdames, Messieurs,

Le Département, est de par la loi attributaire de la seule compétence sanitaire décentralisée (Code la Santé Publique, art L2111-1 et suivants définissant les missions de PMI) ; il est ainsi un acteur public de santé spécifique à certaines thématiques (planification familiale, suivi de la grossesse, santé du jeune enfant, difficultés de santé liées à la précarité) et contribue à la promotion et à la protection de la santé des populations concernées.

Ce rapport présente les politiques dites de Promotion et Protection de la santé de l'enfant et de sa famille hors modes d'accueil du jeune enfant, les autres aspects de nos interventions en matière de santé faisant l'objet de deux autres rapports.

Les actions sont menées le plus précocement possible, aux périodes de vulnérabilité de la vie comme le prévoit la loi : en périnatalité pour ce qui est de la santé de l'enfant et de sa mère, en direction des adolescents et des jeunes adultes pour ce qui est de la maîtrise de la fécondité (planification familiale). Elles sont respectueuses des choix individuels avec une stratégie d'universalisme proportionné (action plus soutenue pour des personnes plus fragiles).

Les principes d'actions prioritaires font du Département un acteur des solidarités humaines en facilitant le parcours de santé des personnes et de solidarité territoriale car l'implantation des professionnels est inversement proportionnelle à la densité de l'offre extérieure existante.

1. En matière de petite enfance (P115), l'enveloppe des dépenses de fonctionnement est globalement stable pour l'ensemble des lignes du programme. Cette enveloppe couvre les dotations de moyens spécifiques utiles au déploiement des actions sur le Département. La seule augmentation proposée, en tenant compte du cadrage budgétaire, concerne la dotation permettant le déploiement d'activités de stimulation et d'éveil du jeune enfant dans les locaux de consultation de PMI, les nouvelles implantations immobilières permettant une offre nouvelle en secteur rural prioritairement (+ 18 000 €). La dotation des CAMSP (centres d'action médico-sociale précoce) qui représente à elle seule plus de la moitié de ce programme est stable désormais le déploiement cible des antennes de prise en charge ayant été atteint (228 000 €).

Il est à noter par ailleurs que pour ces activités existe une ligne de recettes qui viennent en atténuation de la dépense, grâce au conventionnement avec la CPAM qui rembourse les consultations médicales préventives obligatoires du jeune enfant et les consultations médicales faisant suite aux bilans de santé à 3-4 ans en écoles maternelles.

Pour maintenir l'offre de promotion et de protection de la santé du jeune enfant à son niveau actuel, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2016 pour le programme PMI-Petite Enfance 420 500 € en Crédits de Paiement en dépenses et 237 000 € en recettes.

2. Le Département organise pour la promotion de la santé des adolescents, adultes et femmes enceintes, autre versant de la politique de PMI, des consultations prénatales et des visites à domicile de sages-femmes, des consultations de planification familiale et des séances d'informations collectives en particulier dans les collèges.

La proposition de financement de ce programme en 2016 est stable sur les différentes lignes, hormis la proposition d'augmenter de 20 000 euros l'opération permettant le financement des CPEF en délégation afin de permettre une meilleure couverture départementale.

Pour maintenir l'offre de promotion et de protection de la santé en direction des adolescents, des adultes au titre de la politique de PMI-Prénatal et planification familiale, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2016, 826 000 € en Crédits de Paiement en dépenses et 40 000 € en recettes.

Au total, pour ces différents programmes de PMI, dont l'objet est de promouvoir la santé et réduire les inégalités d'accès aux services de prévention et de soins, il convient de souligner l'optimisation des moyens qui permettent ces propositions budgétaires, quand la pression des besoins reste élevée du fait :

- du niveau élevé des naissances en Gironde, au dessus de 17000 / année, avec un record à 17 303 en 2014 (attractivité du département de la Gironde ?)
- des besoins accrus des territoires en matière d'offre de santé en périnatalité et en planification (sortie précoce des maternités, démographie en baisse des gynécologues et renforcement, conforme à la loi, des interventions) ce qui rend plus que jamais nécessaire le rôle de régulation du Département.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - POLITIQUE DE LA PROMOTION DE LA SANTE ET PROTECTION DE L'ENFANCE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Présidente. Pas d'intervention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Rapport suivant, (22)3, Autres actions de prévention et de promotion de la santé : Maison départementale de la Santé, Epidémiologie et statistiques médicales, actions de santé : pharmacie et matériel spécifique, Emmanuelle AJON...

Rapport (22)3

**AUTRES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE :
MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SANTE, EPIDEMIOLOGIE ET STATISTIQUES MEDICALES,
ACTIONS DE SANTE : PHARMACIE ET MATERIEL SPECIFIQUE**

Rapporteur : Emmanuelle AJON

Mesdames, Messieurs,

Le Département, est de par la loi attributaire de la seule compétence sanitaire décentralisée (Code la Santé Publique, art L2111-1 et suivants définissant les missions de PMI) ; il est ainsi un acteur public de santé spécifique à certaines thématiques (planification familiale, suivi de la grossesse, santé du jeune enfant, difficultés de santé liées à la précarité) et contribue à la promotion et à la protection de la santé des populations concernées.

De plus, le Département participe à l'accès à la santé et aux soins des plus démunis en particulier les bénéficiaires du RSA et met en œuvre par délégation de compétence de l'Etat les centres de dépistages et de lutte :

- contre le VIH, les hépatites et autres Infections Sexuellement Transmissibles, les centres dits antérieurement CDAG et CIDDIST évoluant vers un nouveau dispositif de Centre Gratuit d'information de dépistage et de diagnostic soit CeGIDD
 - contre la tuberculose : centre de lutte antituberculeuse ou CLAT
 - contre les maladies à prévention vaccinale : centre départemental de vaccination ou CDV.
- Ces différentes activités sont évaluées par le service d'Epidémiologie et de Statistiques Médicales (SEPISTAM).

L'ensemble de ces champs d'intervention relève donc de compétences obligatoires propres ou financées par une dotation de l'Etat.

Ce rapport présente les politiques dites Autres actions de Santé. Comme en matière de santé de la mère et de l'enfant, les actions sont menées le plus précocement possible, respectueuses des choix individuels avec une stratégie de promotion de la santé. Là aussi, l'objectif est de faire une offre de service permettant de réduire les inégalités d'accès aux services de prévention et de soins,

Trois programmes budgétaires font l'objet de ce rapport :

- 1 Le programme 95, permet de voter les moyens des actions de santé pour lesquelles le Département agit par délégation de l'Etat. : actes de biologie, de radiographie utiles aux actes de soins réalisés ; subventions aux associations qui œuvrent en actions collectives de promotion de la santé de façon contributive.

Il est à noter par ailleurs que l'évolution des centres de dépistage CDAG et CIDDIST vers un dispositif de CeGIDD permettra de valoriser le rôle de coordination départementale du Département dans l'accès au dépistage et à la prévention des populations concernées.

Le budget de dépenses en fonctionnement est proposé pour 2016 est stable en comparaison de 2015 ce qui sous entend la poursuite du travail entrepris depuis 2012 de régulation et de meilleur ciblage des prescriptions d'une part et d'ajustement des subventions de l'autre.

Les recettes prévisionnelles en 2016 sont de 2 natures :

- dotation de l'ARS pour la mise en œuvre du CeGIDD qui est annoncée comme au moins équivalente à la somme de la dotation 2015 du CDAG et à la part de DGF 2015 versée au titre du CIDDIST (981 412 euros perçus en 2015). Les calculs prévisionnels tels que proposés par l'ARS font espérer un montant amélioré supérieur à 1 000 000 euros.
- Remboursement par l'assurance maladie des actes de dépistage tuberculose (8 000 euros proposés)

Il est à noter que pour le CLAT et le CDV, l'Etat contribue via une dotation incluse dans la DGF (à hauteur de 1 150 000 € en 2005, régulièrement réactualisée, non visible dans les recettes présentées ci-dessous.

Pour permettre l'offre de promotion et de protection de la santé des adolescents et adultes au titre des missions de dépistage et de traitement (VIH, IST, tuberculose) et de vaccinations déléguées par l'Etat à son niveau actuel, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2016 pour le programme Autres Actions de santé préventives [Maison Départementale de la Santé-MDS] 524 700 € en Crédits de Paiement en dépenses et 1 108 000 € en recettes.

- 2 Le programme spécifique P 217 permet le travail de partenariat et d'appui technique, contributif aux obligations en matière d'Epidémiologie et Statistiques Médicales du Département ; il est proposé d'inscrire au budget primitif 2016 pour ce programme une somme identique à celle des BP de 2014 et 2015, soit 5 000 € en Crédits de Paiement en dépenses.
- 3 Le programme P 280 finance les lignes de dépenses de pharmacie et dispositifs médicaux autrefois rattachées à chacun des programme thématique utile aux actions de santé qu'elles soient de PMI ou des autres actions de santé préventives. Cette gestion mutualisée permet des gains significatifs.

Pour permettre les différents achats pharmaceutiques et de dispositifs médicaux nécessaires à l'offre de promotion et de protection de la santé menée par le Département, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2016 pour le programme Actions de Santé : pharmacie et matériel spécifique 266 000 € en Crédits de Paiement en dépenses, comme en 2015.

En conclusion, il s'agit grâce à ces trois programmes budgétaires de mettre en œuvre ou de participer à des actions de santé publique fondamentales telles que :

- l'accès à la santé et aux soins des plus démunis et donc la prévention de la désinsertion ou la facilitation de l'insertion avec une démarche de réflexion et de partenariat sur la souffrance psychosociale ;
- le dépistage de la tuberculose, du VIH, des hépatites et des autres infections sexuellement transmissibles ((IST), l'offre de vaccinations ;
- les activités développées par le Service d'Epidémiologie et de Statistiques Médicales (SEPISTAM) ;
- l'amélioration de l'approvisionnement des différentes consultations du département (de planification, prénatales, infantiles, de traitement des IST ou de la tuberculose, de vaccinations).

AVIS DE LA COMMISSION 22 - POLITIQUE DE LA PROMOTION DE LA SANTE ET PROTECTION DE L'ENFANCE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Rapport suivant toujours Emmanuelle AJON (22)2 pour la politique en faveur de l'enfance et de la famille.

Rapport(22)2

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Rapporteur : Emmanuelle AJON

Mesdames, Messieurs,

Le budget présenté traduit les préoccupations quotidiennes auxquelles font faces tous les acteurs des solidarités humaines et ici plus particulièrement celles relatives à l'enfant et au jeune adulte. La politique de protection de l'enfance est dans notre actualité quotidienne. La précarisation très présente génère des difficultés familiales qui compromettent les garanties d'accès à une vie sociale paisible, comme peuvent en témoigner les travailleurs sociaux. Malgré tout, chaque jour des solidarités se mettent en œuvre et soutiennent par la volonté des uns et la force des autres des familles en prises à ces difficultés.

Les propositions budgétaires couvrent l'ensemble des mesures de prévention et de protection prises dans l'intérêt de l'enfant. Au 31 décembre 2014, plus de 9 000 mineurs girondins étaient bénéficiaires d'au moins une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance.

P096 Aide Educative : c'est un budget de 15,3 M€ qui est proposé. Il correspond très exactement au BP 2015 augmenté de 2 %. Cette proposition devrait nous permettre de répondre à l'augmentation des mesures sur ce secteur d'activité.

P099 Aides Financières : une enveloppe financière de 4 M€ est proposée sur ce programme. Cela constitue une augmentation de près de 8 % qui est rendue nécessaire au vu de la consommation des crédits 2015.

P100 Accueil Familial : avec la volonté de voir l'offre augmenter sur ce type d'accueil, la proposition soumise au vote s'élève à 42 295 702 €.

Cette proposition se décline en 30 516 000 € pour l'opération des salaires des assistants familiaux

3 000 000 € pour les transports des enfants (frais de déplacement et paiements des prestataires de transports) cette enveloppe reconduite à l'identique devra marquer la volonté de réduire les coûts sur ce secteur, en enclenchant en 2016 une démarche de marché public.

8 350 000 € pour l'opération « prestations en faveur des enfants » ici sont payés les indemnités d'entretien aux assistants familiaux pour les enfants dont ils ont la garde, les frais d'habillement, de rentrée scolaire...)

190 000 € en AE et 429 702 € sont aussi proposés pour poursuivre l'accompagnement en formations des assistants familiaux.

1 095 000 € de recettes sont également prévues pour les récupérations sur autres départements et pour le recouvrement des participations familiales et des prestations familiales.

P105 Etablissements Aide Sociale à l'Enfance Subvention création rénovation : 2 M€ en crédits de paiement sont proposés pour la restructuration du Repos Maternel géré par le CCAS de Bordeaux.

P106 Mecs et Centres Maternels : fortement impacté par l'augmentation de l'activité sur les Mecs, le budget proposé doit tenir compte de cet élément. C'est ainsi qu'une proposition supplémentaire de 3,4 % est faite sur ce programme. La proposition s'élève à 87 030 000 M€ qui se répartissent en 5,3 M€ sur les centres maternels et 81 730 000 € sur les Maisons d'enfants à Caractères Social. Dans le cadre de la campagne de tarification 2016, le taux directeur d'évolution du prix de journée est arrêté pour l'ensemble des établissements à 1 %.

En recette, 1 M€ est proposé pour les récupérations sur autres départements et pour le recouvrement des participations familiales et des prestations familiales.

P188 Actions Collectives : Il s'agit ici de participation, subvention, financement de sorties familiales, d'activité de groupes...il est proposé la reconduction en l'état des crédits consommés en 2015, soit un volume de 500 500 €.

P189 Jeunes Majeurs : cette enveloppe financière finance des budgets mensuels versés aux jeunes majeurs partiellement autonomes. C'est un budget de 240 000 € reconduit à l'identique qui est proposé.

P190 Aides à Domicile : Pour le financement des heures de techniciennes de l'intervention sociale et familiale, c'est un budget constant qui est proposé soit : 5,3 M€ avec en recette une inscription de 4 500 € pour l'encaissement des participations familiales.

P191 Etablissement Aide Sociale à l'Enfance MOD création rénovation

L'autorisation de programme inscrite pour 1 430 907 € concerne le programme de travaux d'accessibilité handicapés.

En crédit de paiements, 1,8 M€ concerne l'acquisition du bâtiment pour le Home d'Accueil Thérapeutique Intersectoriel (HATI) et 250 000 € de travaux.

500 000 € pour l'accessibilité handicapés sur 2 Mecs et divers travaux de réfection.

P218 Autres Modes d'Accueil : ce programme finance les accueils spécifiques, c'est-à-dire l'accueil des enfants en grandes difficultés qui cumulent souvent plusieurs pathologies. La prise en charge nécessite un montage assez diversifié et lourd en termes de conséquences financières. Il finance aussi les relais pour les assistants familiaux en congés et les accueils chez des tiers dignes de confiance. Le budget proposé s'élève à 8 290 000 €.

La répartition en est la suivante :

Tiers dignes de confiance :	1 450 000 €
Etablissements spécialisés :	40 000 €
Accueils intermédiaires :	1 700 000 €
Structures d'accueil non traditionnelles :	5 100 000 €

P218 Frais annexes relatifs au placement : ce programme finance les dépenses relatives à la vie de l'enfant dans le cadre d'un accueil familial (séjours de vacances, internat scolaire, achat divers, frais médicaux ...)

Montant proposé sur le programme : 1 362 000 € dont 12 000 € sont réservés pour les régulations comptables diverses nécessaires sur l'exercice).

En recette 121 000 € sont inscrits pour les récupérations sur autres départements.

P219 Subvention d'équilibre : l'inscription de la subvention d'équilibre du CDEF s'élève à 21 500 000 €, elle se répartie en 19,5 M€ de financement en fonctionnement et à 2 M€ en investissement. Le détail de ces dépenses est présenté dans un rapport distinct.

En conséquence, Monsieur le Président vous demande d'adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif 2016 qui s'élèveront globalement en dépenses à 190 391 429.19 € en CP, 1 620 907 € en AP/AE et 2 220 500 € en recette pour la mise en œuvre des politiques départementales en faveur de l'enfance.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - POLITIQUE DE LA PROMOTION DE LA SANTE ET PROTECTION DE L'ENFANCE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Rapport (22)4, Tarification des prestations du CDEF à compter du 1^{er} janvier 2016, Marie-Claude AGULLANA...

Rapport (22)4

TARIFICATION DES PRESTATIONS du CDEF A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Rapporteur : Marie-Claude AGULLANA

Mesdames, Messieurs

Le Centre Départemental de la l'Enfance et de la Famille, gère de nombreuses prestations dont les tarifs sont arrêtés par l'Assemblée Départementale.

Celles-ci doivent être réactualisées pour l'année 2016.

A partir du 1er janvier 2016, la tarification sera la suivante :

1) Prestations délivrées par les Services d'Accompagnement de la Famille et de l'Enfant (SAFE) de Bordeaux et Talence

Logement

Montant mensuel du loyer :

Studio de type T1 bis	150 €
Logement de type T2 (environ 38 m2)	195 €
Logement de type T2 (environ 51 m2)	210 €

Montant mensuel des charges d'eau, d'électricité et de restauration :

Pour tous les types de logement	60 €
---------------------------------	------

Montant mensuel forfaitaire pour l'accès et l'utilisation de la laverie :

Pour tous les types de logement	10 €
---------------------------------	------

En cas de difficultés sociales et financières importantes la direction du CDEF et après la réalisation d'une évaluation sociale, peut dispenser de manière temporaire et exceptionnelle une résidente du paiement du loyer, des charges et des frais de restauration ainsi que du paiement du forfait mensuel pour l'accès et l'utilisation de la laverie.

Une fois par an, la Commission Permanente sera tenue informée des dispenses ci-dessus accordées.

Le loyer, les charges et les frais de restauration sont payés à termes échus.

En cas d'arrivée et/ou de départ en cours de mois la résidente est dispensée du paiement du loyer et des charges.

Pour chaque logement un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, hors charges, doit être versé.

Imputations des recettes

Ces recettes seront imputées sur les crédits du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) Programme P111 Opération 004 Ligne 7588.

2) Prestations délivrées par la crèche Gribouille de Talence

Le tarif horaire est déterminé dans les conditions prévues par la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF) dans le cadre de l'attribution de la PSU.

Le montant des ressources plancher et plafond retenu pour le calcul des participations familiales :

- ressources mensuelles plancher : montant fixé par décision de la CNAF pour l'année 2016 ;
- ressources mensuelles plafond : 5.100 euros.

3) Prestations délivrées dans le cadre de l'accueil de bébés sur le SAFE de Bordeaux

L'accueil est conditionné à la présence de la mère sur le SAFE de Bordeaux.

De manière contractuelle le nombre forfaitaire de jours de présence de ou des enfants de la résidente ainsi que la durée de présence journalière est établi à l'avance. Ce forfait est soit de 20, 19, 18, 15 ou 12 jours.

	Pour 10 heures d'accueil par jour	Pour 6 heures d'accueil par jour	Pour 4 heures d'accueil par jour
Par jour de présence du premier enfant	3,80 €	2,85 €	2,28 €
Par enfant et par jour de présence à partir du deuxième enfant	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Par enfant et par jour de présence si accueil au titre de la protection de l'enfance	1,50 €	1,50 €	1,50 €

En cas d'absence d'un enfant il est appliqué 3 jours de carence par mois civil avant le calcul de l'abattement de la somme effectivement due.

En période d'adaptation la journée de présence de l'enfant n'est pas facturée.

Ces recettes seront imputées sur les crédits du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) Programme P111 Opération 004 Ligne 7588.

4) Prestations délivrées par le Service des appartements sociaux (SAS)

Le montant du loyer et des charges (notamment : avances et régularisations) payés par le CDEF, déduction faite des éventuelles aides sociales (notamment : aide personnalisée au logement – APL- de la CAF) est refacturé au sous-locataire.

Pour chaque logement mis à disposition au titre de la sous location un dépôt de garantie égal à 150 € doit être versé.

En cas de difficultés sociales et financières importantes la direction du CDEF peut dispenser, l'utilisateur, de manière exceptionnelle et après la réalisation d'une évaluation sociale, du versement du dépôt de garantie.

Intervention, exclusivement à la demande de l'utilisateur, des services techniques du CDEF à son domicile pour effectuer des menus travaux lors de l'emménagement, du déménagement ou du passage du bail du CDEF à l'utilisateur : 30 € l'intervention.

Cette intervention n'est possible qu'une seule fois sous réserve de l'évaluation de la nécessité d'une telle intervention par les équipes éducatives du CDEF et s'il existe une difficulté financière avérée pour faire appel au secteur privé.

Ces recettes seront imputées sur les crédits du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) Programme P111 Opération 004 Ligne 7588.

5) Prix de journée

Montant de la participation due par les Départements extérieurs pour les enfants, adolescents, femmes enceintes et/ou ayant un enfant de moins de 3 ans et usagers originaires de ces départements et confiés ou accueillis au CDEF par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou les Tribunaux pour Enfants.

Services : Maison d'Accueil d'Urgence Départementale, Service Accueil et Orientation (SAO) Jeunesse, SAO Ados, Service Petite Enfance (SPE) Lutins, SPE Coccinelles, Pouponnière, Résidence-studios le Tremplin	210 €
Services : Services d'Accompagnement de la Famille et de l'Enfant (SAFE) de Bordeaux, SAFE de Talence, Service Appartements Mineurs Majeurs (SAMM)	149 €
Services : Service d'Accompagnement Diversifié (SAD), Placement Familial d'Urgence (PFU)	128 €

Toute journée entamée est entièrement due.

Ces recettes seront imputées sur les crédits du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) Programme P111 Opération 004 Ligne 7588.

6) Prestations de restauration

Pour les personnels du Conseil Départemental de la Gironde, la tarification est déterminée en fonction de l'indice majoré de rémunération détenu par l'agent au moment de la consommation du repas.

Inférieur ou égal à 329	2,46 €
Entre 330 et 359	2,72 €
Entre 360 et 389	2,95 €
Entre 390 et 419	3,20 €
Entre 420 et 465	3,44 €
Entre 466 et 499	3,74 €
Entre 500 et 549	4,10 €

Entre 550 et 599	4,51 €
Supérieur ou égal à 600	4,69 €
En l'absence d'indice	4,69 €
Pour les personnes extérieures au Conseil Départemental	6,00 €
Pour les stagiaires gratifiés par le CDEF	2,46 €

Les personnes en formation initiale ou continue qui ne bénéficient ni d'une prise en charge de leur formation ni d'une quelconque rémunération ou rétribution pendant leur formation sont exonérées du paiement de leur repas durant leur stage sur le CDEF.

Ces recettes seront imputées sur les crédits du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) Programme P111 Opération 004 Ligne 7081.

7) Prestations liées aux effets de travail

Par badge professionnel non restitué à l'issue de la période de travail	20 €
Par clef non restituée à l'issue de la période de travail	20 €

Imputations des recettes

Ces recettes seront imputées sur les crédits du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) Programme P111 Opération 004 Ligne 778.

Je vous serais obligé de bien vouloir adopter cette tarification.

En conséquence, la présente délibération consiste à adopter la nouvelle tarification pour les prestations du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) à partir du 1er janvier 2016.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - POLITIQUE DE LA PROMOTION DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Après je peux vous en donner le détail.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur cette question des tarifications ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Pour terminer sur cette Vice-Présidence, Emmanuelle AJON reprend la parole pour le rapport (22)6, Politique du CDEF.

Rapport (22)6

POLITIQUE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Rapporteur : Emmanuelle AJON

Mesdames, Messieurs

Les propositions budgétaires du BP 2016 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ont été présentées à la Commission de Surveillance le 16 décembre 2015 et au Comité Technique d'Etablissement le 10 décembre 2014.

Equilibré en dépenses et en recettes, le projet de Budget Prévisionnel s'élève à 20 709 521 € sur la section de fonctionnement et à 3 513 408 € sur la section d'investissement.

SECTION D'EXPLOITATION

Les charges de personnel s'élèvent à 16 023 399 €. La hausse par rapport au BP 2015 est de **2.8 %**.

Cette enveloppe permettra :

- de prendre en compte le GVT
- de faire face aux besoins de remplacement afin d'assurer la permanence d'ouverture et la prise en charge des usagers
- de provisionner les comptes épargnes temps (45 390 €)
- de prendre en charge la gratification des stagiaires

Les charges de gestion courante représentent 4 241 174 € soit une diminution de -2.9 % par rapport au BP 2015.

Cette inscription permettra de répondre à :

- l'augmentation du prix du gaz, de l'électricité, des fournitures hôtelières et d'achats des vêtements des mineurs confiés
- l'augmentation des charges locatives des jeunes et des appartements sociaux mis à disposition des familles
- la nécessité de recourir à des prestations externalisées telles que des séjours spécialisés de vacances ou des séjours de rupture afin de proposer des espaces de répit en dehors du collectif. Le public accueilli évolue avec notamment des doubles prises en charge (sanitaire et sociale), des situations de crise.
- la location des modulaires de la pouponnière provisoire

Les recettes :

La subvention départementale demandée s'élève à 19 500 000 € et représente 94.2 % des recettes totales de la section d'exploitation du budget annexe.

Les recettes en atténuation s'élèvent à 1 209 521 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 3 513 408 €, les recettes reposent en majorité sur les amortissements soit 819 700 € et une subvention d'équilibre de 2 000 000 € complétées par le fonds de compensation de la T.V.A pour 385 218 €. D'autres ressources sont générées aux dépôts et cautionnements reçus et versés pour 8 490 € et sur d'autres mouvements d'ordre d'un montant de 300 000 euros.

L'année 2016 doit connaître :

- le lancement de l'opération de réhabilitation de la pouponnière du CDEF
- la mise hors d'eau et la mise en sécurité du château.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter les crédits inscrits au projet de Budget Primitif 2015 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qui s'élèveront à 24 222 929 € CP en dépenses et à 24 222 929 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - POLITIQUE DE LA PROMOTION DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Merci. Quelqu'un souhaite-t-il la parole sur ce sujet ? Non, visiblement il est extrêmement consensuel.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

À ce stade, puisque je vous sens encore résistants, même si les forces baissent, je vous propose de passer deux vice-présidences, celles qui sont les plus lourdes -c'est un qualificatif qui concerne les dossiers je le précise- Monsieur RENARD et Monsieur MAROIS, ainsi qu'Hervé GILLÉ qui est beaucoup plus svelte pour le coup, puissent demain présenter les rapports et nous allons donc terminer ce soir, ensuite il y aura évidemment Jean-Marie DARMIAN, sur deux vice-présidences, celle de Matthieu ROUVEYRE concernant la citoyenneté et la relation avec les usagers, communication et accès numérique et celle de Cécile SAINT-MARC sur le patrimoine. Ainsi demain matin nous traiterons « Collèges, infrastructures, RH et le budget. ». Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

J'ai eu peur Président car j'ai cru que vous nous proposiez d'enchaîner directement sur le budget. *(Rires)*.

M. LE PRÉSIDENT :

J'avais presque envie de le tenter en me disant que chacun va tellement dormir que cela vaut le coup de le faire, mais je ne le ferai pas. Je passe la parole à Matthieu ROUVEYRE.

Dossier (21) 1

POLITIQUE NUMÉRIQUE DU DÉPARTEMENT

Rapporteur : Matthieu ROUVEYRE

Merci Monsieur le président, mes chers collègues, je suis supposé en quelques instants seulement vous présenter la politique du département telle qu'elle sera dans les prochaines années, dans le prochain mandat et qui aura des conséquences évidemment dans les mandats suivants.

(Projection d'un PowerPoint, voir en annexe).

Je vais donc être extrêmement rapide.

Le rapport fait normalement 33 pages, je ne vous en ferai pas la lecture soyez-en rassurés, et d'ores et déjà permettez-moi très rapidement de remercier bien sûr ma présidente de commission Isabelle HARDY, également Pierre DUCOUT en qualité de Président de Gironde Numérique, les services du département, tout particulièrement la DSI, la communication, le BCA ainsi également que la contribution précieuse du cabinet.

Permettez-moi aussi de souligner que l'ensemble des membres de la Commission numérique sont particulièrement assidus ; opposition et majorité apportent véritablement leur contribution et je voulais les en remercier.

Sur la question de la politique départementale numérique, je voulais simplement préciser que nous avons dans un premier temps un contexte. Nous nous situons au cœur de la troisième révolution

numérique et nous devons traiter à la fois, celle de l'extension des réseaux, celle de la donnée comme ressource clé ainsi également que la question de la mobilité.

On sait que sur cette révolution numérique et sur ce qui nous attend dans les prochaines années, nous avons aussi de nombreux impacts. Je ne les détaillerai pas, vous les avez à l'écran, mais notez évidemment qu'elles entraînent de nouvelles façons de travailler, de nous divertir, d'accéder à l'information, etc.

Le risque bien sûr et celui-ci et nous devons quand même l'avoir tous en tête, est l'inégalité d'accès au haut débit. Tout à l'heure Christine BOST évoquait évidemment les retours des pactes et des rencontres territoriales, avec régulièrement ce leitmotiv, notamment sur les territoires ruraux, du problème du numérique. Nous avons cette question à régler et vous allez voir que je vais vous présenter les pistes des propositions pour justement trouver des solutions.

Un éloignement aussi par manque d'intérêt ou de connaissance des services proposés et enfin, nous constatons sur certains territoires un manque de maîtrise des outils numériques.

Quels sont les enjeux ? Vous pouvez les imaginer, mais pour notre département ils seront évidemment de relever les enjeux de cette troisième révolution numérique en faisant attention évidemment à ce que ces services prennent en compte et en considération : l'étude, le travail, les déplacements. Ces éléments sont affichés à l'écran, sans oublier évidemment le divertissement, le partage, l'échange de données, l'accès à l'information.

Pour essayer d'être synthétique et également vous présenter un plan compréhensible, je vous propose de voir le numérique et les politiques que va mener le Département dans les prochaines années sous 4 angles :

Le premier l'infrastructure, le second l'ingénierie territoriale, les services et enfin les usages.

Sur la question de l'infrastructure : il est assez frustrant de le faire en quelques instants mais si des élus veulent sur leur territoire avoir plus de détails, je me tiens à leur disposition. Il faut simplement retenir qu'après le premier SDAN qui, vous vous en souvenez, et c'était ma collègue Anne-Marie KEISER qui en avait cette responsabilité, c'est-à-dire le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire girondin pour les communautés de communes, les collectivités d'une manière générale et les grands comptes ainsi que les zones d'activités, cette première étape est passée, le contrat perdure et on sait qu'ici et là des zones noires et des zones saturées sont à gérer, mais on attaque surtout les objectifs du SDAN, version 2 et là les objectifs du département, ce que vous allez voter maintenant, c'est une couverture en fibre optique de 40 % de la population, hors Bordeaux métropole et hors ville de Libourne puisque ces deux territoires sont en réseau d'initiatives privées.

À cinq ans, cela représente 166 000 prises et cela correspond à 55,4 % à dix ans. On aura quand même sur certains territoires de la montée en débit, c'est-à-dire que les nœuds de raccordement seront opticalisés. On ne sera pas tout à fait sur de la fibre optique, mais on bascule évidemment sur des débits beaucoup plus importants.

Il faut quand même noter, et je le disais aussi à certains collègues, qu'on attaque et ce sera dans le rapport d'Isabelle HARDY. Vous allez voter tout à l'heure la résorption des principaux points noirs puisque le Département, avec ce budget primitif, vote 6 M€, donc 3,2 M€ pour 2016 et 2,8 M€ pour 2017 pour résoudre ces points noirs. Il faut voir, en tout, que cet investissement c'est 320 M€ dans les premières tranches et pour câbler 100 % du territoire girondin en fibre optique, il faut compter 650 M€, ce ne sera pas du jour au lendemain mais nous avons et vous présentons un plan très ambitieux.

Très rapidement l'ingénierie territoriale : il s'agit évidemment d'apporter un certain nombre de conseils et de services aux collectivités territoriales. Vous en connaissez un certain nombre et notamment dispensé par Gironde Numérique dans le cadre de son bouquet de services. Je ne reviens pas sur le parapheur, ni sur la possibilité pour les communes de mettre en ligne le paiement de la cantine par exemple, mais nous allons -et c'est l'objet de ce rapport- aller beaucoup plus loin, notamment sur la question de la cartographie des réseaux, notamment également et cela va intéresser un certain nombre de collègues sur leurs territoires, sur la mutualisation d'un informaticien car cela évidemment, pour gérer la question de l'école numérique sera extrêmement nécessaire. Tout ceci est en place et je

me tiens à votre disposition et vous pouvez vous référer au rapport de 33 pages pour évoquer l'ensemble de ces nouveaux services aux collectivités territoriales.

Sur les services d'une manière générale, là-encore pour être un peu lisible vous avez des services vis-à-vis des collectivités, je n'y reviens pas, des usagers, des associations, des agents et des élus.

Concernant les services vis-à-vis des usagers et des citoyens, on peut noter la mise en place de plateformes participatives : nous voulons favoriser le nomadisme numérique notamment peut-être avec des espaces tiers-lieux et évidemment également tout ce qui est innovation en matière de recherche de maintien à domicile de nos aînés pour lutter contre l'isolement. Ce sont notamment les partenariats que nous avons avec l'INRIA dans le cadre de DomAssist. Je ne reviens pas mais il sera très intéressant à un moment donné de prendre du temps sur la question du territoire connecté, ces fameux territoires intelligents. Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir un peu plus tard.

On peut également noter des exemples de services aux associations, notamment cet outil-portal dont Isabelle évoquait tout à l'heure quelques lignes, le suivi en ligne des dossiers et pour les agents quelque chose d'important qui représente aussi des gains pour notre collectivité, gestion des déplacements, etc.

Un point important parce que c'est une nouveauté, c'est la visio-conférence utilisée dans le cadre des commissions. J'ai tenu à vous présenter simplement ces quelques gains que représentent ce recours à cette visio-conférence. Nous avons pris l'exemple d'un élu qui, 8 fois dans l'année, utiliserait la visio-conférence pour participer aux commissions. Cela correspond à 22 heures de trajet économisé, 68 kilos de CO₂ économisé. 68 kilos cela représente 22 ans de fonctionnement d'un réfrigérateur. Ce n'est pas neutre. Il faut enfin noter des frais de déplacement estimés pour ces 8 trajets à 358 €, cela permet quelques gains également à la collectivité. Cela permettra aussi de gagner quelques heures de sommeil.

Sur les usagers pour terminer, je pense avoir tenu mon temps, l'idée est de faire en sorte que personne ne soit abandonné sur le bord de la route et un certain nombre de choses sont à évoquer en matière de numérique, mais aussi surtout comment on rapproche ce public parfois éloigné des ordinateurs de l'Internet, de ces services et c'est ma conclusion, le numérique c'est aussi une réponse à l'accès au droit, c'est un moyen de vivre des lieux et d'occuper des lieux ressources.

Enfin, c'est peut-être l'occasion de développer le télétravail grâce à des tiers-lieux qui permettraient évidemment d'y pratiquer des activités à distance.

Pour terminer, le Département entend s'affirmer comme une structure de confiance dans ce monde en mutation et que nous avons à l'esprit la volonté d'élaborer une stratégie de communication digitale pour rendre davantage de services à nos administrés.

J'en ai terminé Monsieur le Président, mes chers collègues.

AVIS DE LA COMMISSION 21 - RELATIONS AVEC LES USAGERS ET ACCES NUMERIQUES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, vous vous étiez engagé apparemment à présenter en 8 minutes, je pense que vous avez respecté le temps imparti, 9 minutes précisément, 1 minute de trop mais ce n'est pas si mal. (*Rires*).

C'est une présentation dynamique, je vous remercie.

Même s'il y a des remarques, je voudrais juste dire un petit propos sur le sujet : cette question du numérique est régulièrement remontée au niveau du terrain, quels que soient d'ailleurs les terrains, avec de vraies demandes, de vraies attentes, de vraies frustrations aussi, parce qu'il faudrait tout

desservir, tous les foyers et bien évidemment il est extrêmement compliqué, en tout cas financièrement, d'y parvenir sans compter que techniquement ce sont aussi un certain nombre de difficultés.

Je voulais à ce propos indiquer que nous avons eu l'occasion avec Pierre DUCOUT et Gironde Numérique de présenter devant la mission Haut Débit le programme de déploiement de très haut débit de Gironde Numérique, qui ne concernera pas 100 % des Girondins puisque nous sommes au total, tout confondus, à 60 %. Si nous sommes retenus, ce qui reste donc à confirmer de la part de la mission, nous pourrions obtenir entre 46 et 53 M€ pour réaliser des investissements qui je crois, de mémoire, s'élèvent à environ 300 M€.

Quelqu'un souhaite-t-il poser des questions ? Madame VEILLARD...

Carole VEILLARD :

Je remercie tout d'abord les intervenants de cette Commission numérique dans laquelle je siège et pour la qualité des échanges qui s'y déroulent.

Je voulais apporter quelques précisions : Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, ainsi qu'Axelle LEMAIRE, qui est Secrétaire d'État chargée du numérique, viennent de présenter, tambour battant, le projet de loi république numérique en Conseil des ministres du 9 décembre 2015.

L'examen en première lecture en séance publique à l'Assemblée nationale débutera le 19 janvier 2016. Au printemps, il sera examiné par le Sénat.

Ce texte ambitieux en toute simplicité et beaucoup d'humilité, je cite, est de « préparer la France aux enjeux numériques du XXI^{ème} siècle et de donner à la société numérique un cadre républicain qui concilie la liberté d'innover, l'égalité en droit des usagers et l'impératif de fraternité.

Nous espérons que les retombées sur nos territoires sont enfin à la hauteur des effets d'annonces répétées afin d'éviter de créer de nouvelles vagues d'incompréhension dans les territoires ruraux.

Mes chers collègues dans ces territoires, l'égalité en droit est loin d'être encore atteinte. Les services mobiles, voix et internet à très haut débit par exemple, y sont attendus avec une impatience grandissante, et pour cause. Ils sont considérés comme des services d'intérêt économique général pour l'avenir de ces territoires.

Vous savez par ailleurs que l'ADF, l'AMF et l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel se sont coordonnées pour remettre en cause les dispositions prises dans le cadre de la loi du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Ainsi qu'ils l'ont fait valoir au Premier Ministre le 20 novembre 2015, les dispositions pour l'ouverture des zones blanches de sites stratégiques ruraux en téléphonie et en accès mobile à l'Internet ont été pris sans concertation avec les collectivités territoriales et sans se soucier des contraintes budgétaires grandissantes rencontrées par les communes et les départements alors qu'elles reposent en premier lieu sur l'investissement de ces collectivités puisqu'il leur appartient de les financer.

Ce n'est que dans un second temps que les opérateurs devront y installer des services 2G, 3G, services qui sont quasiment obsolètes à l'ère de la 4G.

L'ADF et l'AMF demandent qu'une négociation soit rapidement ouverte pour envisager un plan plus ambitieux, ceci afin de réduire dans les meilleurs délais les inégalités d'accès au très haut débit mobile sur tout le territoire.

Dans notre Département, Gironde numérique est chargée de favoriser le déploiement des réseaux mobiles et de préparer les projets de déploiement des réseaux à haut et très haut débit. D'ici 2018, le Département de la Gironde prévoit d'investir 6,8 M€ pour le haut débit Internet afin de lutter contre l'enclavement des territoires.

Concernant la fibre optique à la monnaie, les objectifs du SDAN 2 sont la couverture de 55,4 % de la population hors Bordeaux Métropole en 10 ans, et la montée en débit des liaisons en cuivre pour 29 970 foyers.

Si j'ai bien compris le changement c'est maintenant, mais maintenant dans 10 ans, même si je suis tout à fait consciente du coût très important que cela représente pour les collectivités. Néanmoins, 10 ans à l'échelle de ces technologies, c'est long.

Pourtant le temps presse car la fibre optique constitue un enjeu prioritaire d'aménagement et d'attractivité du territoire, notamment pour les entrepreneurs.

L'accès à la fibre optique ouvre en effet de nouvelles perspectives, en particulier aux collectivités et aux entreprises, au premier chef desquels, TPE et MPE implantées ou désireuses de s'implanter en métropole.

En conclusion, il me paraît que sans une accélération significative de l'intervention publique, la fracture numérique sera double, à plus forte dans un contexte de développement des services associés au très haut débit.

C'est donc une double fracture, fracture territoriale par un clivage entre les zones denses investies par les opérateurs privés et les zones moins denses non desservies en très haut débit ainsi qu'une fracture économique et sociale par une égalité d'accès pour les entreprises, qu'elles soient situées en métropole ou hors métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, Matthieu ROUYEYRE...

Matthieu ROUYEYRE :

Je voudrais juste répondre en trois points :

Je ne reviens pas sur les éléments concernant l'État, le Président a évoqué que nous devrions pouvoir toucher une somme d'environ 47 M€, entre 46 et 53 M€. A priori cela ne posera pas beaucoup de problèmes. Je partage vos incompréhensions quant au choix de l'Etat lié à la répartition réseaux d'initiative publics, réseaux d'initiative privés. On a laissé le plus rentable aux opérateurs privés, et le moins aux collectivités, sans leur dire comment elles devaient financer. Là-dessus vous me retrouvez sur la même longueur d'onde.

En revanche, je tiens à préciser, en troisième élément, que le changement ce n'est pas dans 10 ans, mais ce changement commence dès le premier trimestre de l'année prochaine ; il faut voir qu'il y a trois gros montants qui vont être débloqués, le premier c'est 1,9 M€ qui se trouve dans les caisses de Gironde haut débit pour justement « dessaturer » certaines zones en difficulté. Les travaux commencent dès le 1^{er} trimestre 2016. Le plan que vous allez voter demain au budget, à n'en pas douter, et qui prévoit 6 M€ avec 3,2 M€, 2,8 M€ avec des travaux qui vont commencer dès la mi-2016, et enfin -et là on gagne un an sur nos pronostics- sur le plan très haut débit, la fibre optique à l'abonné, il nous faut environ 2016 pour préparer les contrats dans l'hypothèse où on irait sur un schéma intégré et le recours à une DSP concessive ; en toute hypothèse il nous faut quand même prendre du temps pour rédiger les contrats mais cela démarre dès après. Il y aura des travaux à la mi-2017 pour de la fibre à l'abonné. Evidemment il faut le temps de les réaliser, mais cela commence demain en réalité.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame DUCOUT...

Valérie DUCOUT :

Monsieur le Président, chers collègues, je souhaitais remercier Monsieur Matthieu ROUVEYRE pour avoir accédé à ma demande d'expérimenter l'utilisation de vidéo-conférence via Internet pour les réunions de commissions.

J'ai formulé ce vœu lors des premières réunions de commissions, relation avec les usagers accès du numérique ; notre groupe a émis une proposition par courrier qui vous a été adressée Monsieur le président.

La première expérimentation a montré que c'était possible. Je suis heureuse d'y avoir participé. J'ai souhaité cette procédure pour plusieurs raisons, des conséquences économiques, budgétaires pour le Département, une procédure qui satisfait mon côté écologiste. La Gironde est un grand département géographiquement et les conséquences sont notables pour les déplacements.

Une économie de temps quand nous devons nous rendre d'une réunion à une autre, ou venir ici, ou bien quand on a des activités professionnelles, également pour une question de sécurité en minimisant les risques d'accidents sur la route.

C'est aussi donner une image moderne et interactive de notre Institution. Nous avons montré aussi que cette collaboration, en dehors de toute politique partisane est totalement bénéfique pour notre institution. Je tiens à remercier et féliciter le personnel du Département pour la mise en place technique de ce dispositif.

Au niveau du projet haut débit et très haut débit, dans nos territoires ruraux il y a une véritable attente qui permettra d'aider au développement économique, mais aussi pour une facilité d'échange et de communication à tous niveaux.

Ce sera une avancée considérable permettant de faire évoluer notre territoire. Nous avons conscience que c'est un projet long et onéreux et malgré un dispositif qui prévoit des solutions d'attente efficaces et performantes, 10 ans c'est long quand le temps presse et que le haut débit est essentiel pour le développement ou l'installation des entreprises. C'est juste un constat. Merci.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur RENARD...

Alain RENARD :

Président je constate que je n'ai pas encore 18 ans pour avoir une reconnaissance par un diplôme, cela fait plus longtemps que je suis là. La mémoire est courte et je ne peux pas en faire reproche à nos collègues qui sont récemment arrivés dans cette enceinte mais je voudrais quand même rappeler l'énorme saut, qu'a effectué grâce au département le développement de l'ADSL sur notre territoire et saluer quand même tout le travail qui a été fait à l'époque par Anne-Marie KEISER à ce sujet. Il faudrait bien sûr aller beaucoup plus vite, il faudrait aller toujours plus rapidement, avoir davantage de capacité mais il faut quand même saluer l'effort significatif réalisé.

Vous me permettrez aussi de rappeler que le principe de la diffusion des infrastructures et d'électricité, de téléphone s'est faite dans le cadre du service public dans lequel la solidarité faisait que l'on assurait à tout le monde le même niveau de service et que la privatisation de l'instance en charge du téléphone n'est pas le fait d'un gouvernement récent. Il ne faut donc pas oublier ce contexte.

Mon propos n'est pas polémique mais consiste simplement à rappeler un peu sur quel terreau nous sommes amenés aujourd'hui à construire cette politique. Elle est essentielle, importante, mais je crois qu'il n'y a plus la presse ici ce soir et il serait bien d'éviter les propos au coup d'effet de manche pour trouver que cela ne va jamais assez vite, alors qu'un certain nombre de choses ont grandement évolué grâce à la collectivité départementale sur ce sujet. Il y a ceux qui ont lancé l'opération et je voudrais saluer aussi l'action bénéfique de Matthieu ROUVEYRE à ce sujet. Voyons quand même le chemin parcouru, même si beaucoup reste encore à parcourir, mais peut-être vais-je être

politiquement incorrect mais il me semble quand même qu'il y a de sacrés manques de capacité à l'heure actuelle sur ces outils qui sont totalement inemployés.

Avoir une infrastructure de plus grande capacité, et c'est un grand enjeu pour un certain nombre d'entreprises sur notre territoire, pour un certain nombre de services, mais déjà un gros travail a été évoqué par ce qui nous a été présenté et qui est l'ingénierie et le développement des pratiques, et sur lesquelles peut-être que là nous avons une matière à progresser rapidement pour le plus grand nombre.

Cela n'empêchera pas que pour certains il restera un fossé à combler mais pour le plus grand nombre il y a déjà un large espace à conquérir.

M. LE PRÉSIDENT :

Je compléterai peut-être ces interventions. Jacques BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Sans alourdir les propos, il n'y a absolument aucun effet de manche dans ce qui a été dit. Il y a simplement le constat...

Alain RENARD :

Laissez parler les collègues, cher collègue !

Jacques BREILLAT :

Pardon ?

Alain RENARD :

Ne donnez pas la réponse à la place de vos collègues !

Jacques BREILLAT :

J'espère avoir encore le droit de parler au nom du groupe. Vous m'accordez ce droit mon cher collègue ?

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous ai donné la parole Monsieur BREILLAT vous pouvez la prendre.

Jacques BREILLAT :

Merci Monsieur le Président.

Il n'y a aucun effet de manche ni aucun procès d'intention, nous sommes sur des technologies qui, stratégiquement, sont importantes pour la Gironde et d'ailleurs au niveau national et cela a été très bien rappelé par Matthieu ROUYEYRE, qui sont aujourd'hui des technologies qui pèsent très fortement sur les niveaux de compétitivité des territoires, donc il est simplement question de dire aujourd'hui qu'il existe un enjeu fort et que cet enjeu souvent se double d'une certaine impatience.

En même temps on conçoit bien que le déploiement de ces réseaux, et cela a été fort bien démontré là-aussi, a un coût qui est loin d'être négligeable. La question du financement est clairement posée. Récemment nous auditionnions en Communauté de communes Gironde Numérique, et nous avons vu quelle était la part aussi demandée aux communautés de communes, et c'est aussi un effort important pour les EPCI. C'est tout simplement ce que nous voulions dire. C'était juste pour répondre à cette remarque.

Deuxième chose et c'est aussi important dans le cadre de ce dossier, évidemment les infrastructures sont quelque chose de déterminant mais il ne faut pas oublier que les usages en la matière ne sont pas figés. C'est souvent en matière numérique qui est un sujet que je connais un petit peu, l'innovation précède l'usage. Il est important d'avoir une politique d'innovation parce que sinon un certain nombre d'usages ne peuvent pas voir le jour car c'est l'innovation qui va entraîner le développement de ces usages.

À ce titre, c'est un petit bémol que je ferais par rapport à la présentation de Matthieu ROUYEYRE sur un sujet qui me tient à cœur, c'est bien de présenter l'e-réputation comme étant souvent une source de danger, c'est aussi une source formidable de promotion des activités sociales et économiques. Ce n'est pas simplement un danger l'e-réputation c'est aussi la possibilité pour un certain nombre de personnes de TPE, de PME de valoriser assez largement l'offre de service ou de produit. Dans le cadre de ce qu'on évoquait ce matin sur la commande publique ou en tout cas sur l'encouragement que l'on peut donner à un certain nombre d'entreprises, cela peut être aussi une piste pas simplement de voir le côté défensif mais aussi l'aspect intéressant en matière de compétitivité des entreprises sur cette thématique précise.

M. LE PRÉSIDENT :

Si personne d'autre ne souhaite intervenir, je vais redonner la parole à Matthieu ROUYEYRE.

Matthieu ROUYEYRE :

Pour une très brève intervention Monsieur le Président : je rappelle que le Département de la Gironde, il ne s'agit pas d'autosatisfaction, mais est un des départements les mieux maillés en termes de réseaux et notamment grâce évidemment à l'action de la précédente mandature et Monsieur RENARD le disait, grâce au travail aussi menée par Anne-Marie KEISER, qu'avec le projet soumis à la mission très haut débit, on devrait être le département qui sera dans les 5 ou 10 premiers à développer le FTTH, c'est-à-dire la fibre optique à l'abonné dans des temps assez records.

Sur la question des usages Monsieur BREILLAT, c'était aussi un clin d'œil vis-à-vis de ce que vous écrivez et que je lis avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt. Dans ma présentation je ne pouvais pas tout évoquer mais évidemment je considère que l'Internet présente plus de côté positif que de côté négatif. Néanmoins, nous avons un certain nombre de sujets sur la question de l'e-réputation, sur la question dont les jeunes se servent d'Internet et des précautions aussi à leur enseigner en la matière.

J'attire votre attention mais c'est un peu une anecdote mais en même temps cela révèle l'état d'esprit de notre collectivité : pour gagner du temps, Alain RENARD pourrait vous le dire, chaque fois que l'on refait une route, on en construit une ; on pense d'ores et déjà à mettre des fourreaux vides dans l'hypothèse où lorsque le marché sera signé, on n'aura plus qu'à glisser la fibre optique. Tout le département est déjà prêt à faire ce nouveau bond en avant en matière de très haut débit.

Je voudrais terminer en disant que ce travail est absolument collectif, collaboratif. Droite et gauche travaillent véritablement dans le même sens puisque Gironde Numérique est notamment animée, administrée par un Comité syndical qui est l'émanation des Communautés de communes et tous ensemble on arrive à voter unanimement les délibérations car on sait bien que le but du jeu c'est de ne pas manquer cet aménagement du territoire qui est cet aménagement numérique. On travaille tous ensemble. J'ai pris vos observations bien sûr avec beaucoup d'intérêt. Continuons à travailler ensemble, je suis certain que l'on peut réussir ce pari et relever ce défi.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci je me permettrais de compléter quand même sur deux ou trois points : Gironde Numérique est une belle réussite en matière de structure de gouvernance et pour le coup le Département avait sous la houlette d'Anne-Marie KEISER encore une fois pris une belle avance là-dessus. C'est quand même un constat qu'il faut verser au crédit de l'Assemblée départementale parce que nous avons déjà pu avancer et Matthieu vient de le dire à l'instant.

Je rappelle aussi que nous avons avancé car nous compensons la carence privée. Encore une fois, le privé précédemment, comme aujourd'hui sur la question du très haut débit, ne s'intéresse qu'au territoire rentable et laisse donc à la collectivité le soin de s'occuper de ce qui n'est pas rentable. C'est donc une vraie difficulté.

Je vais rajouter toutes les difficultés. Aujourd'hui dans le cadre de la gouvernance et notamment du programme que nous envisageons pour déployer le très haut débit, nous constatons que les collectivités qui ont des moyens, communautés d'agglomérations, communautés de communes relativement bien dotées fiscalement, ont tendance à rajouter au pot commun pour avoir plus de prise au bout de course, ce qui accentue l'inéquité entre les territoires. Plus le territoire est pauvre, moins il a les moyens de payer en complément ce que le Département éventuellement ne peut pas réaliser au travers de ses moyens.

Il y a aussi d'autres aberrations, c'est encore une fois cette présence de fibre optique dans un certain nombre d'infrastructures de nature nationale, avec des fibres noires qui pourraient être utilisées pour raccorder les territoires, sauf que le coût de l'accès à cette fibre noire est supérieure à la construction d'une infrastructure nouvelle.

C'est une action que nous avons menée déjà depuis quelques années sur certains territoires, il y a eu des relais parlementaires, des déplacements également d'un expert de la mission très haut débit. Pour autant, nous sommes toujours dans la même situation et je vous propose peut-être, à l'issue de cette séance, que je saisisse à nouveau le Ministère pour remettre le travail sur le métier et voir si effectivement il serait enfin possible de faire quelque chose d'un peu sensé à partir de ces infrastructures déjà payées par le contribuable et qu'il faudrait payer une deuxième fois, c'est la double peine.

Il y a ensuite un problème de temporalité et vous l'avez bien souligné entre ce qu'attendent les citoyens qui ne sont plus comme au siècle dernier pour l'électricité. Ils avaient le temps que l'électricité arrive, aujourd'hui il faudrait que tout soit devant la porte très rapidement et malheureusement le temps des travaux lui est un temps beaucoup plus long.

J'entends bien les constats, je crois que nous les partageons tous collectivement quelle que soit notre tendance politique ici. En revanche, la vraie question est le « comment ». Sur le « comment » aujourd'hui, il y a un programme envisagé au titre du très haut débit sur les 10 ans entre 50 et 60 % des foyers girondins. Nous tentons d'obtenir ces 46 à 53 millions de la mission très haut débit pour nous aider à financer dans le cadre de ce programme. Pour autant, nous devons faire collectivement le constat qu'en l'état, nous ne pouvons pas aller plus vite, sauf à considérer que nous trouvons les moyens de le faire et je vous laisse deviner quel est le levier pour parvenir à ces moyens-là.

Il serait intéressant, lorsque nous discuterons de la question fiscale, de voir si nous acceptons de pousser plus loin le prélèvement fiscal pour financer plus de prise dans les territoires.

Nous aurons certainement besoin d'avoir à nouveau ce débat lors du vote des taux, et je vous propose à ce moment-là d'en rediscuter puisque vous avez fort bien posé le diagnostic et l'état des lieux, je serai intéressé ensuite que vous puissiez poser avec nous les solutions possibles pour y répondre.

Alain RENARD :

Il n'y a plus d'effet de manche.

M. LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas du tout agressif, j'entends votre propos, je le partage. Il faudra voir si nous trouvons les solutions collectivement. Ceci étant précisé, nous passons au vote. Des oppositions ou des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Isabelle HARDY peut prendre la parole sur le rapport suivant, s'agissant de la politique départementale du numérique et moyens informatiques.

Isabelle HARDY :

Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, Amis Geek de la nuit, bonsoir. *(Rires)*.

Rapport (21)2

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DU NUMERIQUE ET MOYENS INFORMATIQUES,
TELECOMMUNICATIONS ET D'IMPRESSION
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : Isabelle HARDY

Mesdames, Messieurs,

Pour le fonctionnement de ses services, le Département consacre un budget significatif à l'introduction et à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour répondre aux grands enjeux du numérique que notre Département doit relever, nous devons opérer de profondes transformations.

Pour accompagner ce changement profond des usages numériques, le Département a élaboré une stratégie de cohérence d'aménagement numérique sur les axes suivants :

- Aménager le territoire en adaptant le déploiement des infrastructures en regard aux besoins des territoires,
- Favoriser l'accompagnement aux usages en partant des besoins, des attentes et des souhaits des publics,
- Accompagner, valoriser, mener, des actions territorialisées pour permettre une réelle appropriation de nouveaux modes d'interaction, de collaboration, de participation et d'atteindre les objectifs sociaux visés dans les pactes territoriaux,
- Développer les services numériques, les outils informatiques pour tous afin de répondre aux enjeux des territoires, de nos politiques, de nos métiers, de nos agents.

Les moyens budgétaires complétés des moyens humains positionnés à la DSI, visent à répondre à la stratégie suivante :

- faire du numérique une source d'innovation et de performance de la collectivité et des territoires en développant de nouveaux modes d'interaction s'ouvrant à un éco-système élargi, en répondant aux enjeux des pactes territoriaux, sans perdre de vue les besoins croissants de sécurité
- développer le partage des connaissances et l'intelligence collective par l'émergence de l'observatoire territorial girondin, et généraliser la gestion électronique des documents et en s'assurant de leur fiabilité, sécurité et unicité grâce aux outils collaboratifs,
- développer des partenariats de mutualisation en exploitant l'observatoire des initiatives numériques,
- favoriser le nomadisme des agents de la collectivité en repensant l'environnement de travail
- préserver la capacité d'innovations numériques de la collectivité.

Le Département de Gironde porte la transition numérique sur son territoire et surtout accompagne cette transition auprès de tous les Girondins. Cela passe par l'affirmation des liens entre le numérique, l'innovation, le social, la culture, l'économie sociale et solidaire et leur traduction dans une gouvernance ouverte, participative, citoyenne, multi-niveaux et multi-acteurs : penser le numérique comme un écosystème.

La proposition de BP 2016 s'élève à 8 030 000 € d'AP, 165 000 € d'AE et 17 451 724 € de CP (I +F).
Je souhaite dire à quel point j'apprécie le travail que je fais auprès de Matthieu ROUYEYRE et je remercie les services et Matthieu de tenter de m'accompagner dans ce cheminement vers cet autre monde que nous sommes en train de créer au travers du numérique.

L'ensemble de ces propositions a fait l'objet d'un avis favorable de la commission 21, Commission qui s'est effectivement tenue par le biais d'Internet et de la Commission finances et du budget, la commission 13.

AVIS DE LA COMMISSION 21 - RELATIONS AVEC LES USAGERS ET ACCES NUMERIQUES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie Macha HARDY pour cette douce présentation nocturne. Avez-vous des observations ? Des oppositions, des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous propose de terminer la séance avec le patrimoine départemental et je donne la parole à Cécile SAINT-MARC.

Intervention de Madame Cécile SAINT-MARC, Vice-Présidente, chargée du Patrimoine Départemental

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le Département est propriétaire ou locataire de nombreux biens mobiliers et immobiliers qui permettent à notre collectivité d'assurer ses missions et d'accueillir l'ensemble des girondins dans ses services publics. Qu'il s'agisse des MDSI, des Pôles Territoriaux ou des Centres Routiers, ce patrimoine maille notre territoire afin d'être au plus près des citoyens. Il se doit d'évoluer pour s'adapter et répondre au mieux aux besoins des agents et des usagers.

Le Président Jean-Luc GLEYZE m'a fait l'honneur de me confier la délégation du Patrimoine Départemental, mission que je partage avec ma collègue et Présidente de Commission, Christelle GUIONIE, qui vous présentera ultérieurement les délibérations.

Dans un but d'optimisation, un audit a été lancé en 2015 afin d'affiner notre connaissance de l'intégralité du patrimoine départemental réparti sur le territoire girondin : cet audit, dont les résultats doivent être présentés dans le courant de l'année 2016, sera un outil d'analyse et d'aide à la décision précieux pour l'avenir. Certains biens qui ne correspondraient pas aux besoins définis pourront être ainsi cédés après avoir identifié les collectivités et structures qui pourraient être intéressées.

L'optimisation du patrimoine qui s'engage ainsi doit répondre à trois enjeux principaux :

Un enjeu économique, tout d'abord, dans une période où les finances publiques sont, nous le savons tous, tendues. Pour être succincte, je citerais uniquement les travaux en cours dans le bâtiment Croix du Palais qui permettront de mettre fin aux baux des tours Cristal et Allianz, ainsi que du bâtiment Le Phénix situé à Ravezies, et de faire ainsi des économies substantielles.

Le deuxième enjeu, qui n'est pas des moindres, est le confort des agents et la qualité du service aux usagers : le programme Solidarité 2013, par exemple, a engagé une réhabilitation et une construction des Pôles Territoriaux répartis dans l'ensemble du département et qui sont les marqueurs locaux de la solidarité portée par le Conseil départemental. Ce chantier pluriannuel entre aujourd'hui dans sa phase finale. Aussi, je me contenterais de donner l'exemple de la MDSI de la Bastide : lors de son inauguration en cette fin d'année, en présence du Président et de nombreux conseillers départementaux, l'ensemble des agents nous ont fait part de l'amélioration de leurs conditions de travail. Ce résultat et, je dois l'avouer, cette satisfaction, nous les devons grandement aux agents de la Direction du Patrimoine qui ont su être à l'écoute et répondre aux besoins de leurs collègues et des usagers. Je souhaite donc les remercier pour leur investissement et leur travail.

Le confort des agents, toujours, est au cœur de nos préoccupations en 2016 avec les opérations qui vont être engagées dans les Centres Routiers Départementaux et dans les Centres d'Exploitation : la réhabilitation du Centre d'Exploitation de Loupes et la construction de celui de Léognan ont pour but de répondre aux besoins des équipes de la Direction des Infrastructures réparties aux quatre coins de la Gironde et aussi dans le cadre du transfert des routes métropolitaines dont mon collègue Alain Renard a fait état.

La gestion du patrimoine départemental doit aussi, à l'instar de l'ensemble de nos politiques, prendre en compte la thématique du développement durable, qui représente un troisième enjeu. Par une meilleure utilisation des ressources naturelles, une diminution de la consommation de produits pétroliers, une amélioration de l'isolation ou encore l'utilisation des techniques de géothermie, comme c'est le cas à l'immeuble Gironde et bientôt dans le bâtiment Croix du Palais, le Département doit agir concrètement et être un modèle dans ce domaine. La mise en circulation de véhicules de service électriques, à la fois des voitures et des vélos, participe évidemment aussi à cette volonté forte de notre institution.

Dans ses missions de service public, le patrimoine départemental a vocation à accueillir toutes les girondines et tous les girondins. Aussi, le Département vient de s'engager à améliorer l'accessibilité de ses différents sites pour les personnes souffrant de handicap en déposant auprès de l'Etat un agenda d'accessibilité qui s'étale sur les six prochaines années.

La politique patrimoniale participe également à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité par la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés que nous passons : cela permet à des personnes éloignées de l'emploi d'obtenir une formation et une expérience qui favorisent leur accès, ou leur retour, sur le marché du travail.

Pour résumer, le Département peut et doit être fier, dans la gestion de son patrimoine, des valeurs qu'il porte : qualité de service public, développement durable, insertion et solidarité ! Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-Présidente. Je propose de donner la parole à Christelle GUIONIE pour le rapport (25)1, Politique du Patrimoine départemental.

Rapport (25)1

POLITIQUE DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Christelle GUIONIE

Mesdames, Messieurs,

Le Département de la Gironde est propriétaire d'un important patrimoine mobilier et immobilier. La principale vocation des biens immeubles est l'hébergement des services qui assurent les missions de service public du Conseil départemental.

Ce patrimoine est l'objet de travaux, d'actes de gestion (achats, ventes et locations) et d'interventions logistiques liés à l'occupation de ce patrimoine et aux déplacements professionnels.

L'optimisation du patrimoine existant, le respect des cibles de développement durable Haute Qualité Environnementale et Insertion, le développement des économies d'énergie et la diminution des émissions des gaz à effet de serre, fixent les lignes directrices des actions menées en sus de la gestion prévisionnelle indispensable au maintien des équipements existants.

Le projet de budget 2016 comporte principalement :

- la poursuite du plan de modernisation des Centres Routiers Départementaux (CRD) avec les travaux du Centre d'exploitation de Loupes, du Centre d'exploitation de Léognan et la poursuite des études de réhabilitation du Parc routier.
- la poursuite du programme solidarité 2013 avec le début de la construction du pôle territorial de solidarité de Lormont, celui du pôle de Bordeaux et le début des études des pôles de Langon et des portes du Médoc (Mérignac)

- la poursuite et la fin des travaux de la réhabilitation de l'immeuble Croix du Palais et de l'Hôtel du Département avec la mise à niveau des salles serveurs, pour fiabiliser la sécurité des systèmes d'information et l'opération menée conjointement avec l'Etat en vue d'augmenter la sureté du bâtiment dans le cadre du plan vigipirate.
- la continuité de la mise en conformité de l'accessibilité « handicapés ». A ce titre un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) a été déposé auprès des services de l'Etat nous engageant sur un calendrier de 6 ans avec un budget total de 9,5 millions d'euros.
- la poursuite de la modernisation du parc automobile de l'institution.

D'une manière générale, la gestion de ce patrimoine respecte les engagements pris dans le cadre de l'agenda 21 du Département.

A ce titre, sur l'ensemble des bâtiments du Patrimoine, grâce aux actions conduites, des travaux de modernisation, de construction ou d'optimisation réalisés, les consommations ont diminué de 12% (en KWh/m2 chauffé) et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ont baissé de 11% (rapporté au m2) par rapport l'année de référence 2011.

Le marché groupé d'électricité auquel a adhéré le Département auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) permet une baisse des tarifs de 10 à 12% tout en poursuivant la démarche de développement durable puisque le Département a retenu l'option 100% énergie verte permettant d'être exemplaire dans le domaine des émissions de CO2.

Le marché groupé de Gaz passé également via un groupement de commande a permis d'économiser 15%.

Pour le budget de fonctionnement, celui-ci est réduit de 1 388 861 € par rapport à l'année dernière. Cette réduction concerne d'une part la location mobilière sur Mériadeck lors du démarrage des transferts 2016 à la Croix du Palais, et d'autre part une baisse sensible des travaux d'améliorations et d'embellissements en fonctionnement qui sera effectuée, ainsi que le transfert d'un ensemble de charges supportées par le Département pour le compte de l'Etat : Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR), Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Bordeaux et Libourne et le Centre de Documentation Pédagogique (CDDP).

En conséquence, Monsieur le Président du Conseil départemental nous demande d'adopter les crédits nécessaires figurant dans le projet de budget primitif et s'élevant à : 14 575 438 € en Autorisation de Programme (AP), 36 968 288 € en Crédits de Paiements (CP) et 1 782 318 € en Recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 25 - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir concernant ces rapports ? Monsieur VINCENT...

Dominique VINCENT :

J'aurais simplement une question -et c'est peut-être le Directeur Général des Services qui vous l'indiquera cher Président- concernant la fin des travaux, en théorie de la Croix du Palais ?

M. LE PRÉSIDENT :

Juillet 2016.

Dominique VINCENT :

Juillet 2016, d'accord.

M. LE PRÉSIDENT :

1^{er} juillet normalement pour être plus précis.

Dominique VINCENT :

C'est jumelé avec un autre projet mais j'ai bien noté la date théorique de fin des travaux, soit juillet 2016.

M. LE PRÉSIDENT :

Pour l'instant les délais ont l'air d'être tenus, donc il n'y a pas a priori de raison à quelques jours près d'avoir de décalage. Pas d'autres questions ou d'autres remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Dernier rapport de la soirée et de la journée, la parole est à Christine GUIONIE pour le rapport (25)2, Politique départementale des centres de ressources Condorcet et du CIF de Floirac.

Rapport (25)2

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DES CENTRES DE RESSOURCES CONDORCET ET DU
CENTRE D'INNOVATION ET DE FORMATION**

Rapporteur : Christelle GUIONIE

Mesdames, Messieurs,

Le Département gère le centre de ressources Condorcet à Pessac ainsi que le Centre d'Innovation et de Formation (C.I.F) de Floirac, en compte annexe au Budget Principal du Département.

Pour ces deux bâtiments, le Département assure la maintenance et l'entretien, les travaux ainsi que la gestion locative : ils sont occupés par des entreprises et associations, et disposent de salles de réunion et d'un auditorium pour Condorcet, munis d'équipements audio-visuels.

Assujetti à la TVA, pour satisfaire au Code général des Impôts, le budget des centres de ressources est présenté en compte annexe au budget principal et les propositions budgétaires pour 2016 ont été établies à partir de l'ensemble des dépenses nécessaires à la maintenance et à l'entretien des centres, charges de personnel comprises, des investissements en travaux , en acquisition de matériel, et des recettes issues de la gestion locative.

Le budget 2016 des centres de ressources s'équilibre en dépenses et en recettes au montant global de 702 455€

AVIS DE LA COMMISSION 25 - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci pour cette présentation. Des observations ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

On me signale qu'Alain RENARD voulait présenter ses rapports maintenant. Est-ce toujours valable ?
(Rires).

Alain RENARD :

Quand l'Assemblée sera partie Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous propose de nous retrouver demain matin. Merci beaucoup pour votre patience. A quelle nous retrouvons-nous ? J'avais pensé à 6 heures 30 initialement ? Soit 9 heures, soit 9 heures 30. Nous nous retrouverons à 9 heures 30, sachant que nous aurons 3 vice-présidences à passer, plus le budget. Nous risquons de mordre quand même sur 13 heures. Ayez l'estomac plein en arrivant. À demain, merci beaucoup.

(Séance suspendue à 00 heure 20).

La Secrétaire de Séance

Le Président du Conseil Départemental

Signé

Signé

Christine BOST
Conseillère départementale
du canton Les Portes du Médoc

Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du canton Sud Gironde

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

**Réunion du 18 décembre 2015
matin**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Réunion du 18 Décembre 2015 matin

Sous la Présidence de

Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Présents : Mmes Marie-Claude AGULLANA, Emmanuelle AJON, M. Arnaud ARFEUILLE, Mmes Clara AZÉVÉDO, Christine BOST, MM. Jacques BREILLAT, Bernard CASTAGNET, Alain CHARRIER, Jacques CHAUVET, Mmes Sonia COLEMYN, Laure CURVALE, MM. Jean-Marie DARMIAN, Jean-Louis DAVID, Grégoire DE FOURNAS, Arnaud DELLU, Mmes Laurence DESSERTINE, Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, Mme Valérie DROUHOUT, M. Pierre DUCOUT, Mmes Valérie DUCOUT, Fabienne DUMAS, Anne-Laure FABRE NADLER, Marie-Jeanne FARCY, MM. Bernard FATH, Dominique FEDIEU, Jean GALAND, Hervé GILLÉ, Jean-Luc GLEYZE, Mmes Pascale GOT, Denise GRESLARD-NÉDÉLEC, Carole GUERE, Corinne GUILLEMOT, Christelle GUIONIE, Isabelle HARDY, Michelle LACOSTE, Nathalie LACUEY, Marie LARRUE, MM. Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Jacques MANGON, Alain MAROIS, Mmes Corinne MARTINEZ, Yvette MAUPILÉ, Edith MONCOUCUT, Célia MONSEIGNE, MM. Guy MORÉNO, Jean-Guy PERRIERE, Mmes Sophie PIQUEMAL, Liliane POIVERT, MM. Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUVEYRE, Mme Cécile SAINT-MARC, MM. Sébastien SAINT-PASTEUR, Stéphane SAUBUSSE, Jean TOUZEAU, Mme Carole VEILLARD, M. Dominique VINCENT.

Excusés : Mme Géraldine AMOUROUX, M. Alain DAVID, M. Jean-Jacques EROLES, Mmes Martine JARDINÉ, MM. Hubert LAPORTE, Jacques RAYNAUD, Mme Agnès VERSEPUY

La séance est reprise à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Secrétaire de Séance : Christine BOST

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues, je vous propose le déroulé suivant pour cette séance ; il nous reste quatre Vice-Présidences à examiner :

celle de M. Alain RENARD concernant les infrastructures ;
celle de M. Alain MAROIS concernant les collèges ;
celle de M. Hervé GILLÉ concernant les ressources humaines ;
le budget.

Je vous propose le déroulé suivant :

9 h 30 – 10 h 15 : M. Alain RENARD ;
10 h 15 – 11 h : M. Alain MAROIS ;
11 h – 11 h30 : M. Hervé GILLÉ ;
11 h 30 – 13 h : débat sur le budget.

Si vous en êtes d'accord, je pense que ce doit être tenable en l'état ; nous avons vu les Vice-Présidents pour nous arranger avec eux. Je donne immédiatement la parole à M. Alain RENARD.

Intervention de Monsieur Alain RENARD, Vice-Président, chargé de la Préservation de l'Environnement, Gestion des Risques et des Ressources, Infrastructures Routières

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, vous m'avez confié une délégation à deux volets :

- la préservation de l'environnement,
- la gestion des risques et des ressources, d'une part, des infrastructures routières, d'autre part.

Ces deux volets différents concernent le quotidien de tous les Girondins et ils convergent dans leurs modalités de concrétisation.

Cette mission, je la partage avec mes deux collègues et Présidents de Commissions : M. Stéphane SAUBUSSE et M. Guy MORENO. Je les salue pour leur investissement, leur travail et aussi le très bon caractère dont ils font preuve lorsqu'ils travaillent avec moi.

Notre travail consiste à mettre en perspective l'évolution des prises en compte des enjeux environnementaux, d'urgence, actés dans les débats et conclusions de la COP21, et dans sa formalisation. Il s'agit aussi de poursuivre et de renforcer des politiques départementales existantes. 2016, à ce titre, représente une année de transition pour l'ensemble des collectivités, et en particulier pour la nôtre.

Dans le cadre des lois MAPTAM (Modernisation publique territoriale et d'affirmation des métropoles), GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), les compétences et l'action du Département vont évoluer et nous nous devons de nous y préparer. Dans ces domaines, nous pouvons citer bien sûr le transfert des routes départementales à la Métropole sur son territoire, le transfert du Plan déchets à la Région ou encore la compétence GEMAPI qui est amenée à être transférée aux EPCI (Etablissements publics à coopération intercommunale) à fiscalité propre.

2016 est donc synonyme de nouveaux défis et chantiers. Garant des solidarités humaines et territoriales, le Département doit continuer à prendre toute sa place auprès des Girondines et des Girondins.

Dans le cadre de Gironde 2033 et du *Livre blanc des territoires*, démarche impulsée par notre collègue, Première Vice-Présidente M^{me} Christine BOST, le Conseil départemental doit mettre en avant ses compétences auprès des acteurs locaux et les accompagner dans leurs projets territoriaux. Mais aussi, la collectivité issue des votes des Girondins – le Conseil départemental – doit y faire figurer les enjeux qu'elle a identifiés pour le territoire concerné : l'interdépendance de celui-ci avec les autres territoires et les intérêts des Girondins au-delà des territoires qu'ils habitent. Ces PAT (Plans d'action territoriaux) sont à la fois l'occasion d'une expression de ces territoires, mais également de la collectivité départementale en leur direction.

Qu'il s'agisse de gestion des risques, de la ressource en eau ou des déchets, le Département a développé de nombreuses expertises techniques que nous pouvons et devons mettre au service des communes et des EPCI pour une meilleure prise en compte de ces thématiques dans les schémas d'aménagement, mais aussi pour concourir dans un paysage institutionnel qui évolue à une optimisation de la gestion des équipements, à la programmation de leurs investissements et de leurs analyses prospectives.

Nous avons la reconnaissance des collectivités et des élus par la compétence de nos collaborateurs, ce qui donne une légitimité au service des territoires. C'est pourquoi, en 2016, nous souhaitons structurer une ingénierie territoriale à travers des cellules et des missions comme la CATEP (Cellule d'assistance technique à l'eau potable), le SATESE (Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration), AMENAG'EAU (Aménagement du territoire et l'eau) ou encore CrieEAU (Comité de recherches et d'informations indépendantes sur l'eau), autant d'outils reconnus et plébiscités par les acteurs locaux, et non pour leur confisquer, comme certains, la décision au nom d'une structuration départementale intégratrice les dépossédant à terme de la décision. J'en profite, d'ailleurs, pour remercier l'ensemble des agents qui participent chaque jour à ces missions qui revêtent un enjeu majeur et pourtant souvent méconnu pour l'avenir de la Gironde et de ses habitants.

Autre volet de la Présidence qu'a bien voulu me confier monsieur le Président GLEYZE : les infrastructures routières et départementales, avec plus de 6 500 kilomètres ; il s'agit de l'aménagement du quotidien pour l'ensemble des Girondins, citoyens, acteurs économiques et

entreprises. À ce sujet, je peux vous faire part d'une information importante concernant les aménagements du Médoc : le CODERST (Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques) du 18 décembre (après-midi) a donné à l'unanimité un avis favorable au projet d'arrêté complémentaire concernant le dispositif « Loi sur l'eau et faune et flore » afférent au chantier de contournement des communes du Taillan, Saint-Aubin, du-Pian-Médoc et Arsac.

En qualité de représentant de notre collectivité, je veux saluer la qualité du travail effectué par nos services des Infrastructures et de l'Environnement, un travail qui a permis d'aboutir à cette délibération unanime.

Si hier après-midi je n'étais pas là au moment où M^{me} Christine BOST et l'ensemble de la collectivité de notre Assemblée évoquaient le *Livre blanc*, c'est parce que j'étais à cette réunion du CODERST, seul élu départemental, malheureusement, à représenter notre collectivité. Notre collègue Conseiller départemental du canton de Saint-Médard, j'en suis sûr, aurait eu plaisir à participer à ce vote unanime et à y joindre le sien, si d'autres obligations à la Métropole ne l'avaient pas contraint de ne pas y prendre part. Moi aussi, j'étais convoqué pour hier après-midi.

Afin de répondre aux besoins des habitants, nous planifions maintenant et sécurisons un réseau qui nécessite une attention continue. Ce service est assuré par les agents de la Direction des Infrastructures, présents aussi bien au siège du Département que dans l'ensemble des centres routiers et des centres d'exploitation. Je me permettrai, au nom des élus qui composent cette Assemblée, ici, de l'ensemble du Territoire, de les remercier de leur travail quotidien pour garantir le confort et la sécurité de tous – Girondins et visiteurs – dans leurs déplacements.

Je tenais aussi à rappeler deux aspects de notre politique des infrastructures qui sont souvent insuffisamment appréhendés. L'ensemble des réalisations et des aménagements fait appel à de nombreux prestataires qui participent au dynamisme de notre Département. Les routes sont donc aussi un carburant pour l'économie girondine, puisque 53 M€ de travaux ont été effectués et réalisés en 2015, et sont autant de montants financiers qui se traduisent par de nombreux emplois non délocalisables.

Deuxièmement, le Département s'est engagé dans le cadre de la Convention de l'engagement volontaire signée en 2010 : être exemplaire du point de vue du développement durable.

Les infrastructures routières sont parties prenantes de cet engagement :

- par la valorisation des matériaux excavés lors des travaux,
- par le recyclage de 90 % des revêtements des routes,

Elles permettent ainsi une économie d'énergie de 20 % une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 30 %. Je voudrais aussi vous dire, à l'occasion des chantiers d'infrastructure, dont la pertinence de réalisation est mûrement réfléchi en raison de leur coût, que la prise en compte environnementale est réelle, l'intégration dans l'espace et le paysage font l'objet d'un réel approfondissement. Pour preuve, l'avis favorable au projet d'arrêté de M. le Préfet sur la base des études qui ont été continuées.

Comme je le disais en préambule, Monsieur le Président, chers collègues, la gestion des ressources et des risques et des infrastructures routières est amenée à évoluer dans les années à venir. Ce chantier commencé en 2015 sera au centre de nos actions pour 2016, qui nous amènent dès à présent à innover dans nos politiques publiques.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur le Vice-Président. Je voudrais également vous remercier pour le travail que vous accomplissez, pour la qualité du rapport réalisé en lien avec les services que je félicite aussi, et qui a permis d'obtenir cet avis favorable du CODERST. C'était une étape importante à franchir : nous avons beaucoup travaillé précédemment auprès des Ministères pour faire en sorte que nous puissions avoir un certain nombre de procédures juridiques afin de garantir l'avancée de ces travaux

concernant cette déviation qui est absolument déterminante pour le Médoc, mais de façon plus générale pour le Département. Par conséquent, vous nous apportez là une bonne nouvelle, et je tenais à vous en remercier ainsi que tous les services associés.

Jacques MANGON :

Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à la suite des propos de M. RENARD. Je lui confirme que j'aurais beaucoup aimé hier être présent au CODERST, d'autant plus que, en dehors de la déviation du Taillan-Médoc, qui m'intéressait beaucoup, il y avait également un très gros dossier sur Saint-Médard-en-Jalles, présenté par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), et relatif à la société Safran-Herakles, mais que, compte tenu de la façon dont le CODERST convoque au dernier moment, du fait des emplois du temps chargés, il avait été difficile de s'y rendre, et je comprends d'autant mieux la situation de solitude qu'il a ressentie hier que moi, je l'avais ressentie dans les trois séances précédentes où j'étais le seul représentant du Département. Donc, il faudra veiller tous deux à nous entendre pour que, ensemble, nous puissions représenter très correctement le Département. Merci mon cher collègue !

M. LE PRÉSIDENT :

Si vous souhaitez composer un binôme, à l'avenir, je vous donne mon aval... Après, je ne déterminerai pas qui fait quoi. Je propose de passer la parole à nouveau à M. Alain RENARD pour le rapport (16)1, Politique de préservation de l'environnement, de gestion des risques et des ressources de la Gironde.

RAPPORT (16)1

POLITIQUE DE PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, DE GESTION DES RISQUES ET DES RESSOURCES DE LA GIRONDE

Rapporteur : M. Alain RENARD

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

L'action en faveur de l'environnement s'inscrit pleinement dans la démarche Agenda 21 de notre institution, et mon collègue M. Jean TOUZEAU, qui en assure la Présidence de la Commission principalement dédiée à cette compétence est bien sûr au centre de cette stratégie.

Promouvoir les pratiques environnementales essentielles au mieux-vivre de nos concitoyens, mettre en place des actions en termes de gestion des déchets, être un acteur essentiel de la maîtrise de l'énergie, tels sont les enjeux développés par notre collectivité à travers les inscriptions budgétaires 2016.

Les dispositifs proposés et l'engagement des équipes constituent une ingénierie non négligeable auprès des acteurs et des territoires dont la quasi-totalité des interventions nous est proposée, s'inscrivant ainsi dans la logique « Gironde 2033 » et des futurs pactes territoriaux.

Les territoires pourront aussi ainsi se positionner sur ces propositions lors de la conclusion des futurs pactes, mais aussi dans ces pactes territoriaux, le Département se doit de faire figurer les enjeux qui lui sont essentiels.

Tout d'abord, j'évoquerai les actions liées à la responsabilité environnementale et sociétale à la suite de notre collègue Jacques MAUGEIN qui, hier, s'est vu décerner l'honorariat, et dont je salue l'action au sein de cette CLIN (Commission locale d'information nucléaire). J'en assure la Présidence – à votre demande, Monsieur le Président. Vous connaissez les objectifs de la CLIN. C'est un lieu dans lequel l'ensemble des composantes – et je rappelle qu'il s'agit aussi bien des collectivités territoriales que des services de l'Etat, des associations environnementales et des acteurs économiques – a pour impératif l'information sur la sécurité ; celle-ci est au centre de nos préoccupations afin que nos concitoyens – les citoyens de Gironde – puissent accéder à cette information, et que la transparence soit la plus complète possible.

Pour 2016, l'activité de la CLIN portera entre autres sur une distribution de pastilles d'iode ; elle participera également à un exercice de crise sur le périmètre concerné. Je rappelle, Monsieur le Président, que nous avons, au niveau de la CLIN, souhaité que le périmètre de distribution de ces pastilles d'iode soit élargi et que, au moins, des dispositifs précis soient mis en place sous l'égide de M. le Préfet pour assurer la diffusion des mesures de sécurité auprès d'une population rattachée à des périmètres plus importants.

Dans le cadre du suivi territorial de la qualité de l'air, le Département participe, en tant que membre, au financement des actions de l'AIRAQ, association de surveillance de l'air en Aquitaine. Cette contribution s'inscrit dans un des axes majeurs du développement durable, à savoir celui de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. En outre, ces données fournies par l'AIRAQ permettent de disposer d'indicateurs tangibles sur la qualité de l'air en Gironde. Le Conseil départemental adhère, d'autre part, depuis 1979, à l'EID (Etablissement interdépartemental pour la démoustication du Littoral atlantique), afin de lutter contre la prolifération des moustiques sur certaines zones. Notre adhésion au titre de la politique de démoustication s'intègre dans un souhait de permettre aux communes réparties sur plusieurs unités géographiques d'être traitées.

J'ai proposé, Monsieur le Président, il y a plusieurs années, que le mode de financement de ces prestations fassent l'objet d'une réflexion de fond, notamment quant aux modes, aux ratios de répartition entre le Département et les collectivités bénéficiaires de ces prestations. Ce sera un chantier important à conduire pour l'année 2016.

Autour de l'EID, se profile également une mission qui lui a été confiée par l'État et qui nous est maintenant transférée, à savoir la surveillance de la présence du fameux « moustique tigre » qui, progressivement, est en train de remonter – et pas uniquement pour des raisons de réchauffement climatique, mais aussi de par la mobilité des transports – de plus en plus vers le Nord de la France, sur la façade ouest. Il se trouve que notre département est maintenant classé en niveau 1, ce qui fait que la charge financière correspondante incombe à notre collectivité.

Deuxième thème : les actions liées à la déclinaison de la maîtrise environnementale dans le cadre de Gironde 2033. En ce domaine, nous développons des actions déterritorialisées en matière de prévention et de prospective sur la thématique de la réduction de la production des déchets, de lutte contre le gaspillage des produits, notamment alimentaires.

L'année 2016 sera marquée par le transfert de la compétence « planification » à la Région, dans le cadre de la loi NOTRe. En attendant, l'Etat a prévu que nous assurions le suivi de la mise en œuvre du plan départemental actuel, et, dans ce contexte-là, au-delà de ce dispositif qui nous est fixé par l'Etat, cette obligation correspond aussi à l'attente des territoires, et il faut convenir que l'animation territoriale qui a été mise en place avec l'appui de nos services a permis d'impulser une dynamique à l'échelle de l'ensemble de la Gironde.

Dans ce domaine, en 2016 sont prévues des animations et formations spécialisées de lutte contre le gaspillage alimentaire notamment dans nos collèges, et le soutien à de nouvelles structures engageant une démarche de création d'un programme local de prévention. Par cette initiative, le Département fait émerger plusieurs projets innovants ayant recours, notamment, aux nouvelles technologies, quant au suivi de la gestion des déchèteries et la fréquentation des équipements dédiés. Faisant suite aux travaux menés en interne sur les déchets du bâtiment et travaux publics, le Département développe l'accompagnement des services internes – nos propres services – producteurs de déchets du bâtiment dans leurs activités, dans les politiques qu'ils mettent en œuvre.

Par ailleurs, nous soutenons – par des réseaux d'experts, sur le territoire, et d'associations susceptibles de délivrer un conseil neutre en énergie – la diffusion de l'information dans ces domaines, tant en direction des collectivités que des particuliers. En conséquence, dans le cadre du budget primitif 2016, et au titre de la politique de préservation de l'environnement, de gestion des risques et des ressources, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir :

- approuver les orientations définies en matière de politique départementale en faveur de l'environnement, présentées au titre de l'exercice 2016 ;

- adopter les crédits du budget primitif qui s'élèveront globalement en dépenses à 539 000 € en AP/AE (en « autorisations de programme » et « autorisations d'engagement ») et 2 359 284 € en crédits de paiement, 628 500 € en recettes (essentiellement, la participation des collectivités à la limitation de la prolifération des moustiques) ;
- adopter les différentes modifications des politiques d'aide du Conseil départemental, détaillées dans la présente délibération et figurant dans les fiches annexes ;
- accorder en début d'exercice un acompte correspondant à 25 % de la participation de l'année précédente à l'EID.

AVIS DE LA COMMISSION 16 - POLITIQUE DE L'EAU ET DES DÉCHETS: FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice-Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir concernant ce rapport ? Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie. Je redonne la parole à M. Alain RENARD pour le rapport (16)2, Politique du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde.

Rapport (16) 2

POLITIQUE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA GIRONDE

Rapporteur : M. Alain RENARD

Ce laboratoire départemental d'analyses de la Gironde a connu, sous l'impulsion des équipes du Département, une évolution de son périmètre d'intervention qui s'est traduite également par une amélioration de ses ratios économiques – si je puis dire – et financiers.

Dans le cadre de nos interventions générales concernant l'épidémiologie vétérinaire et phytosanitaire, à l'égard de l'agriculture, des producteurs et des agriculteurs de Laval, nous mettons, à travers le Laboratoire départemental d'analyses, des moyens humains et techniques au service de la qualité sanitaire des cheptels, des productions végétales et animales et de leurs produits, de la sécurité alimentaire, de la sécurité sanitaire des eaux et d'une utilisation optimale des produits phytosanitaires.

Ces différentes missions ont été confortées par la loi NOTRe.

La mission de politique publique de sécurité sanitaire s'organise autour d'une ordonnance récente et d'un décret en cours de préparation qui va définir les conditions d'exécution des missions de service public, dont sont chargés les laboratoires départementaux. A cette occasion, il semble souhaitable de proposer la création d'une instance de concertation : le Comité de concertation du laboratoire, en remplacement du Comité d'orientation créé en 1987. L'objectif poursuivi est de créer une dynamique autour du laboratoire départemental en associant les acteurs locaux institutionnels économiques, mais aussi la recherche, en développant une communication active et des interventions de sensibilisation sur les thèmes d'activité.

Par ailleurs, à la suite d'une étude stratégique à laquelle je faisais allusion au début de mon propos, l'activité du laboratoire départemental se développe dans le cadre suivant :

- prioritairement, il a pour mission d'assurer la fonction analytique du Département, outre les collègues et le patrimoine, c'est-à-dire pour nos propres services, nos propres besoins. D'autres besoins sont en cours d'identification au sein des services du Département ;

- il effectue également :

- un service pour le compte de l'État en matière de veille sanitaire et de gestion des crises sanitaires, dans le domaine de :

- la biologie vétérinaire – les autopsies notamment –,
- la microbiologie alimentaire,
- la virologie,
- la mycologie végétale.

Je rappelle à cette occasion qu'il est un outil très important de soutien au secteur de l'élevage en Gironde et aux mouvements de défense sanitaire ;

- des prestations de services effectuées au titre de la solidarité territoriale dans les domaines de :

- la biologie et de la sérologie vétérinaires,
- la microbiologie et de la chimie élémentaires,
- la virologie et de la mycologie végétales,
- la sécurité sanitaire des eaux.

La majorité des résultats d'analyses de microbiologie alimentaire, de sérologie et de virologie est rendue sous accréditation COFRAC (Comité français d'accréditation), ce qui prouve la qualité technique de l'outil dont nous disposons. Il est également agréé par les différents Ministères pour la majorité des analyses qu'il effectue.

Le budget du laboratoire est présenté en compte annexe du budget principal.

Monsieur le Président, vous nous proposez :

- d'inscrire au budget en équilibre et en dépenses et recettes de 1 857 248 €, grâce notamment à des subventions d'équilibre prévisionnel qui s'élèvent à 28 378 € en investissements et 820 378 € en fonctionnement, qui correspondent aux missions d'intérêt public ;
- d'adopter la tarification 2016 des prestations réalisées par le laboratoire ainsi que les conditions générales de vente ;
- de signer la politique qualité du Département pour son laboratoire ;
- de signer tous les contrats et conventions, devis et consultations, pour les prestations relevant de la compétence du laboratoire.

A la lecture des tarifs du LDA (Laboratoire départemental d'analyses), Monsieur le Président, mes chers collègues, vous verrez la biodiversité importante des prestations du laboratoire départemental.

AVIS DE LA COMMISSION 16 - POLITIQUE DE L'EAU ET DES DÉCHETS: FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur le Vice-Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie. Je donne la parole à M. Stéphane SAUBUSSE pour le rapport (16)3, a politique de gestion intégrée de la ressource en eau.

Rapport (16)3 :

POLITIQUE DE LA GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU

Rapporteur : Stéphane SAUBUSSE

Mesdames, Messieurs,

Depuis près de soixante ans, le Département a construit une politique de l'eau tournée vers les territoires. Cette politique n'a pas cessé de se renouveler pour développer et renforcer notre ingénierie dans le domaine de l'eau.

La politique de l'eau s'inscrit pleinement dans les réflexions menées sur les territoires pour la co-construction des pactes territoriaux.

Notre implication dans l'ingénierie en matière d'eau potable, qui apporte un service aux maîtres d'ouvrage en matière de production et de distribution d'eau potable, est complétée par une assistance technique des maîtres d'ouvrage pour maîtriser l'eau pour les bâtiments publics.

En 2016, le Département poursuivra l'expérimentation de l'offre de service AMENAG'EAU, qui met en relation les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire. Cette mission entend veiller à préserver la gestion des ressources en eau, intervenant sur les différents outils de la planification et de l'aménagement.

Il est proposé de poursuivre également l'acquisition des données sur les ressources en eau souterraine et superficielle.

2016 sera l'année de finalisation du projet MAC Eau, projet européen life+ qui vise à promouvoir les économies d'eau sur l'ensemble du Département. Ce projet bénéficie également des financements de la Région.

L'ensemble des actions citées précédemment bénéficie d'un appui financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

L'outil transversal d'aide à la décision, appelé Centre de ressource et d'information sur l'eau, CRI'eau, vise à constituer un socle commun d'information croisée sur le thème de l'eau et à mettre en cohérence les données produites en Gironde sur ce thème. Son développement.

Ces actions s'inscrivent dans les deux programmes opérationnels suivants qui constituent cette politique.

1 - Connaissance de la ressource en eau et développement d'une ingénierie de projet (P022) :

Ce programme regroupe 5 actions : la ressource en eau composante essentielle de l'aménagement du territoire (mission AMENAG'EAU), l'assistance technique sur les réseaux d'alimentation en eau potable (CATEP) ; la connaissance et la gestion intégrée des ressources girondines, l'outil d'aide à la décision (CRIEau) et la participation à l'instance de régulation de la ressource en eau profonde (SMEGREG).

Pour ce programme « connaissance de la ressource en eau », Monsieur le Président nous propose d'inscrire en dépenses 410 000 € en AE, 717 646,15 € en CP et 315 000 € en recettes.

2 – Gestion de bassins versants (P013) :

Le Département est membre des 4 organismes interdépartementaux de gestion de bassins versants (SMEAG, EPIDOR, SMIDDEST & EPIDROPT). Il veille à la coordination des actions menées par les différentes structures, dans le cadre d'une convention de collaboration signée en septembre 2014. L'implication du Département vise à de prendre en compte l'interdépendance des territoires et obtenir une cohérence des politiques de l'eau entre grands bassins versants.

Le Département accompagne les porteurs de projets et développe ses interventions en matière de conseils et d'ingénierie auprès des différents maîtres d'ouvrage. Il accompagne également les agriculteurs dans leurs investissements en matière d'irrigation et s'attache au développement de la maîtrise de l'usage agricole de l'eau.

Pour ce programme « gestion de bassins versants », Monsieur le Président nous demande d'inscrire en dépenses 103 000 € en AP/AE et 632 113,23 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION 16 - POLITIQUES DE L'EAU ET DES DECHETS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur le Président. Qui souhaite intervenir concernant ce rapport ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie, toujours Stéphane SAUBUSSE, rapport (16)4, Politique globale du risque et de ses impacts sur les territoires et les ressources en Gironde.

Rapport (16)4

POLITIQUE GLOBALE DU RISQUE ET DE SES IMPACTS SUR LES TERRITOIRES ET LES RESSOURCES EN GIRONDE

Rapporteur : Stéphane SAUBUSSE

Mesdames, Messieurs,

La Gironde est soumise à de nombreux risques dont les conséquences économiques, sociales et environnementales peuvent être particulièrement lourdes. Le Département, doit lui-même répondre à des obligations réglementaires visant la protection de ses usagers et de ses agents.

La protection des personnes, des biens et la valorisation des ressources et des territoires sont, pour la Gironde, des enjeux importants dans lesquels le Département, de par ses responsabilités et ses compétences, est engagé dans une politique du risque fondée sur une vision globale et transversale, relevant tant de la prévention que de la gestion des risques.

Au titre de l'exercice 2016, les actions précédemment engagées seront poursuivies, notamment en matière d'analyse des risques, de stratégie inondation, de gestion des digues, d'aménagement des cours d'eau, de stratégie face au changement climatique et de gestion des risques sanitaires.

Démarrée en 2015, la stratégie développée pour élaborer une politique globale du risque et ses implications pour le Département sera finalisée en 2016. Les propositions pour une vision stratégique seront élaborées en tenant compte de l'évolution des compétences départementales, au regard des lois NOTRe, MAPTAM (GEMAPI), de transition énergétique et écologique. Elles viseront notamment à agir tant en prévention, afin de limiter les risques financiers pour le Département, qu'en gestion des risques.

En parallèle, il est proposé de poursuivre en 2016 la mise en œuvre de la stratégie inondation engagée dès 2013. Afin de répondre aux obligations de l'institution en tant que propriétaire et gestionnaire.

Afin de renforcer la prise en compte du risque inondation dans les priorités d'aménagement en favorisant une cohérence territoriale, le Département poursuivra son implication dans le suivi des

PAPI, la gestion des digues, le soutien au SPIPA et exercera sa solidarité vis-à-vis du territoire en l'accompagnant dans des actions visant la réduction du risque inondation.

Au regard des évolutions législatives, notamment transcrites dans la loi MAPTAM, le Département se préparera au transfert des digues dont il assure actuellement la gestion, qui doit intervenir à partir du 1er janvier 2018 au plus tôt et jusqu'au 1er janvier 2020 au plus tard.

En corrélation avec la loi sur la transition énergétique et écologique en faveur de la croissance verte, il est également proposé de conduire la réflexion relative la stratégie institutionnelle départementale pour la prise en compte du changement climatique en lien étroit avec l'étude risque.

Enfin, l'implication départementale en matière de risques sanitaires sera maintenue et renforcée en 2016, notamment en s'appuyant sur le laboratoire départemental.

Une marée noire sur les côtes atlantiques, une toxi infection dans un collège, un cas de fièvre aphteuse, un cas de rage avéré, sont autant de risques sanitaires qui nécessiteraient des mesures imposées par l'Etat, sur lesquelles le Département serait sollicité.

En conséquence, la présente délibération consiste à :

- approuver les orientations définies dans le présent rapport, en matière de politique globale du risque et de ses impacts sur les territoires et les ressources en Gironde,
- adopter les politiques d'aides en matière de politique du risque et de politique d'aménagement des cours d'eau, ainsi que les taux de subvention, les critères d'éligibilité et les règlements d'intervention définis en annexe du présent rapport pour 2016,
- adopter, pour la mise en œuvre de cette politique, les crédits inscrits au projet de Budget Primitif 2016, qui s'élèveront globalement en dépenses à 1 625 196,52 euros en AP/AE et 2 771 647 euros en CP, ainsi qu'en recettes à 436 250 euros en CP.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

AVIS DE LA COMMISSION 16 - POLITIQUES DE L'EAU ET DES DECHETS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci mon cher collègue. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Merci. Voici maintenant la dernière intervention de M. Stéphane SAUBUSSE sur le rapport (16)5, Politique départementale d'ingénierie et d'investissement en faveur des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Rapport (16)5

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE ET D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Stéphane SAUBUSSE

Mesdames, Messieurs,

L'eau potable et l'assainissement des eaux usées constituent les fondations de l'aménagement et de l'équipement du territoire, non seulement pour son développement économique, mais également pour la préservation des ressources naturelles et la protection maîtrisée de l'environnement, piliers du développement durable.

Le Département, dans son rôle de partenaire de ces collectivités, se propose de fédérer, et de développer les missions d'assistance technique et d'ingénierie dans le domaine de l'eau, en mettant à la disposition des maîtres d'ouvrage hors métropole, des compétences qui permettront d'optimiser la gestion de leurs services.

L'application conjuguée des Lois NOTRe et MAPTAM va modifier sensiblement le paysage des services publics de l'eau en Gironde, ainsi que les modalités d'actions du Département. La suppression de la compétence générale, la redéfinition des compétences exclusives ou partagées du Département, vont nous amener à développer une nouvelle organisation de l'offre d'ingénierie dans le domaine de l'eau qui sera redéfinie en 2016.

L'animation territoriale à la mutualisation des maîtrises d'ouvrage locales :

Les transferts de compétences des maîtres d'ouvrages actuels des services publics d'eau potable et d'assainissement vers des Communautés de communes ou des Syndicats intercommunaux, à échéance 2018/2020, obligent les territoires à repenser leur mode d'organisation actuel. Le Département, de part sa connaissance du patrimoine public des collectivités, de l'état de fonctionnement et de gestion des équipements, des charges financières incombant aux différents maîtres d'ouvrage, souhaite apporter un accompagnement dans la réflexion et la mise en œuvre de la mutualisation des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Expertises et conseils auprès des collectivités :

Les études d'opportunité et l'assistance à la mise en œuvre de projets d'eau potable et d'assainissement, se concrétisent par un accompagnement du Département, depuis la définition des besoins jusqu'à l'achèvement des investissements. La vision départementale tournée vers une mutualisation des moyens, lui confère un rôle d'expertise dans le domaine de l'eau.

Assistance technique aux collectivités :

Le Département, conformément à l'Accord Cadre 2013/2018 passé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, assure auprès des collectivités une assistance technique sur le suivi et le fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux de collecte.

La connaissance de l'état, de l'entretien et du fonctionnement du patrimoine public, doit être primordiale pour tous les maîtres d'ouvrage des services publics d'eau potable et d'assainissement. Cette parfaite connaissance leur permet d'assurer leur pleine et entière responsabilité de maîtres d'ouvrage auprès des usagers, responsabilité de résultats qui ne peut être déléguée. L'assistance à la Gestion des Services Publics (GSP) apportée par le Département est un outil au service de ces maîtres d'ouvrage.

Au titre de l'exercice 2016, il est proposé, pour l'assistance technique aux collectivités, d'inscrire en dépenses un crédit global de 72 000 € en AE, 118 750 € en CP en dépenses et 450 098 € en recettes.

Programmes d'investissements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées soutenus par le Département :

Les investissements soutenus par le Département en faveur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement s'inscrivent dans les obligations réglementaires des collectivités, maîtres d'ouvrage des services des Eaux, dans les prescriptions du SAGE Nappes Profondes de Gironde, dans le Programme de mesures du SDAGE Adour Garonne et dans les obligations réglementaires (DCE, LEMA et Grenelle II, SCOT, PLU...) ainsi que dans la chaîne de valeurs des services publics de l'eau.

Les modalités de subvention et les critères d'éligibilité pour l'ensemble des aides concernant les investissements en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, sont inscrits dans le Programme P 287 "aides aux communes et intercommunalités".

Ingénierie départementale en maîtrise d'ouvrage directe :

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage du service public d'adduction d'eau brute du Blayais, qui alimente en eau brute sous pression les circuits de refroidissement des réacteurs du centre nucléaire de production électrique du Blayais, ainsi que cinq réseaux d'irrigation.

Au titre de l'exercice 2016, il est proposé pour la conduite du Blayais, d'inscrire en dépenses une enveloppe de 322 000 € en AP/AE et 242 505 € en Crédits de Paiement, et 80 000 € en recettes de fonctionnement.

Il vous est proposé :

- d'approuver les orientations définies en matière de politique départementale d'ingénierie en faveur des services publics de l'eau,
- d'examiner la création d'une Agence technique départementale de l'Eau, d'en acter le principe et de définir les conditions de mise en œuvre,
- de valider les différents tarifs cités dans le présent rapport pour les missions menées en matière d'assistance technique et d'aide aux collectivités,
- de reconduire les aides du Fonds d'Harmonisation du Prix de l'Eau (FHPE) pour l'année 2016,
- d'adopter la tarification des redevances du domaine public, les frais de contrôle d'affermage et la redevance pour service rendu concernant la conduite d'alimentation en eau brute du Blayais,
- d'adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif qui s'élèveront globalement en dépenses à 404 000 € en AP/AE et 785 025 € en CP et en recette à 930 098 €.

AVIS DE LA COMMISSION 16 - POLITIQUE DE L'EAU ET DES DECHETS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Président de Commission. Y a-t-il des interventions ? Oui, Alain RENARD...

Alain RENARD :

Je voudrais juste préciser une information par rapport à la conduite d'eau brute du Blayais. Il se trouve que cette conduite avait été créée non seulement pour assurer le refroidissement des circuits secondaires de la centrale, mais également pour irriguer un certain nombre de centaines d'hectares ; elle était dimensionnée, en termes de capacité, à irriguer, à l'époque, 2 200 ha de maïs. Je ne reviendrai pas sur l'histoire, mais la structure foncière n'a pas permis de développer une réelle production maïsicole sur le secteur de la Gironde, mais a permis des diversifications, et je voudrais évoquer devant vous deux évolutions récentes : l'an dernier, cette conduite a permis de répondre au maintien d'une implantation d'un secteur maraîcher sur lequel la préservation sur les nappes superficielles posait problème, vers Etauliers et Braud-et-Saint-Louis, Il y a là 22 ha de cultures maraîchères de plein champ qui sont conduites, et cette année, un projet conséquent de 11 ha de serres a pu s'implanter sur la commune de Lapouyade, à proximité du site d'enfouissement des déchets, en utilisant à la fois de l'énergie thermique issue du massif des déchets, mais également en utilisant l'eau de l'Isle pour satisfaire à ces besoins, et à cette occasion, cela a permis à une ASA (Association syndicale autodirigée) d'irrigation d'asseoir un peu plus sa position dans un secteur fragile. Donc, je voulais saluer cette évolution favorable qui a pu s'effectuer grâce, d'une part, à une

évolution des techniques, mais aussi du fait qu'il y avait cette disponibilité-là, en se dégageant, et en répondant à des contraintes environnementales sur ces territoires.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur le Vice-Président, pour cette précision ! Dominique VINCENT...

Dominique VINCENT :

Très rapidement, Monsieur le Président. J'ai remarqué le rayonnement du sourire de notre collègue Stéphane SAUBUSSE, lorsqu'il a parlé de la centrale de Braud-et-Saint-Louis. Je le remercie ; je le félicite, car ça relève d'une discipline que l'on doit signaler.

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous propose de passer au vote de ce rapport. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Nous sommes à la deuxième partie de la Vice-Présidence de M. Alain RENARD. La parole est à M. Guy MORENO pour le rapport (17)1, Révision du barème des redevances d'occupation du domaine public routier applicable au 1^{er} janvier 2016.

Rapport n°(17)1

REVISION DU BAREME DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2016

Rapporteur : Guy MORENO

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques toute occupation du domaine public routier départemental est soumise au paiement d'une redevance.

En conséquence, il nous est demandé d'approuver les modifications du barème d'occupation du domaine public routier applicable au 1^{er} janvier 2016.

Ces modifications sont régies par décrets. En conséquence, compte tenu de la faible évolution de l'indice ingénierie sur l'année 2015, (+ 0,66%), nous vous proposons de ne pas augmenter les barèmes d'occupation du domaine public routier départemental pour les ouvrages de transport et de distributions de gaz, pour les réseaux de transport et de distribution d'électricité et pour les ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement.

En ce qui concerne toutes les autres occupations du domaine public routier, leurs barèmes étant adossés à l'index TP01, qui lui a diminué de 2,6%, nous vous proposons une réactualisation la redevance de « - 2,6 % ».

L'ensemble de ces redevances ont augmentées entre 2007 et 2014 en passant de 571 000 € à 988 000 €.

AVIS DE LA COMMISSION 17 - INFRASTRUCTURES ROUTIERES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Y a-t-il des oppositions, des abstentions à ce rapport ? Ce rapport est donc voté à l'unanimité ; je vous remercie.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je redonne la parole à M. Guy MORENO pour le rapport (17)2, Politique des infrastructures routières départementales.

RAPPORT (17)2

POLITIQUE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DEPARTEMENTALES

Rapporteur : Guy MORENO

Mesdames, Messieurs,

La loi NOTRe, votée en juillet 2015, a confirmé la compétence du département dans le domaine routier. Les propositions du budget primitif 2016 des Infrastructures participent à l'effort de maîtrise budgétaire en intégrant les finalités du développement durable. Elles participent également au repositionnement de la route dans une organisation des mobilités, la protection de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et le respect du Schéma Directeur Routier.

En section d'investissement, les inscriptions proposées financent essentiellement les opérations déjà engagées en 2015 et la continuité des travaux des passages à niveau dangereux du Pian sur Garonne et Saint Macaire. Pour la section de fonctionnement, la demande est ajustée au cadrage.

La mise en oeuvre de la Politique Routière Départementale s'articule autour des programmes suivants détaillés ci-après :

I – ENTRETIEN et INVESTISSEMENT DE LA VOIRIE

Ce chapitre regroupe les programmes d'intervention définis annuellement qui contribuent à maintenir la sécurité et l'entretien des routes, pistes cyclables et carrières mais aussi à favoriser les aménagements d'intérêt local tout en respectant les principes de la politique de la route durable et la mise en oeuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement conformément à l'Agenda 21 de la collectivité. La répartition en crédits de paiement est la suivante :

• Entretien et fonctionnement (P138)	8 905 136 €
• Renforcements programmés (P139)	7 373 162 €
• Renforcements programmés réseau transféré (P 228)	2 858 019 €
• Programme d'opérations ponctuelles (P141)	5 115 723 €
• Participations diverses (P142)	685 243 €
• Programme des pistes cyclables (P143)	1 259 202 €
• Programme du réseau d'intérêt local – RIL (P146)	900 000 €
• Carrières (P151)	344 665 €
• Parc routier (P272) toutes directions confondues	3 879 000 €
• Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (P290)	100 000 €

Pour l'ensemble de ces programmes, 21 427 521€ d'autorisations de programme, 31 413 150 € de crédits de paiement et 3 282 000€ de recettes sont prévus au projet de budget primitif.

II PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

L'objectif de ces programmes (**P210 – PPI routes, P223 PPI réseau transféré & P250 - suppression des passages à niveau préoccupants**) consiste à améliorer la sécurité des usagers, à aménager des itinéraires cohérents en contribuant globalement et durablement au développement économique, touristique et urbain du Département de la Gironde. Ces programmes font l'objet d'une programmation financière pluriannuelle basée sur une planification physique des opérations d'investissement.

Les crédits de paiement sont principalement dédiés à la poursuite ou l'achèvement d'opérations décidées antérieurement, listées dans le rapport de Monsieur le Président pour un montant de